



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques  
Service Travaux des Assemblées  
LY/SV

### PROCES-VERBAL DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars.

Par suite d'une convocation en date du 18 mars 2021 les membres composant le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne, en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du Conseil municipal, sise 12 rue Louis-Talamoni – rue Dimitrov, à 14h sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### Présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme MORGADO (donne pouvoir à M. PICOT avant le vote du point 16), M. AKKOUICHE, Mme SAUSSEREAU, M. BASTIN, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme BERTRAND, M. PICOT **Adjoints au Maire**, M. GAUDIERE, M. VIGUIE, M. RIBEIRO, M. LHOSTE **Conseillers municipaux délégués**, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENAHMED, M. VEDRINE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, M. BARON, M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL (donne pouvoir à M. TITOV avant le vote du point 13), M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme LE LAGADEC (donne pouvoir à M. LURIER avant le vote du point 13), Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV **Conseillers Municipaux**.

#### Absentes excusées :

Mme ABCHICHE (donne pouvoir à M. DUVAUDIER), Mme PARLOUAR (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à Mme CARPE), Mme SAILLAND (donne pouvoir à M. VIGUIE), Mme DE OLIVEIRA (donne pouvoir à M. CHATAUD), Mme NGANDE (donne pouvoir à M. BASTIN), Mme ZELIOLI (donne pouvoir à M. FAUTRE).

**Secrétaire de séance** : M. Lionel VEDRINE

Monsieur le Maire, président de séance, après avoir procédé à l'appel et à l'enregistrement des pouvoirs, constatant que le quorum était acquis, a déclaré la séance ouverte.

	Présents	Absents	Procurations	Votants
Points n°1 à 12	42	7	7	49
Points n°13 à 15	40	9	9	49
Points n°16 à 29	39	10	10	49

## **Monsieur le Maire**

« Bonjour à tous. Nous nous retrouvons pour le Conseil municipal, Conseil municipal important puisque l'on aura à arrêter le budget, donc c'est toujours un acte particulier. Mais avant de rentrer dans la séance, je voudrais vous communiquer quelques informations.

Je voudrais rappeler d'abord que je serai particulièrement vigilant au respect de l'horaire puisque l'on ne devra pas aller au-delà de 19 heures afin de respecter le couvre-feu.

Deuxième chose, par rapport justement à cette question du couvre-feu et des échanges que l'on a pu avoir avec la préfecture sur la tenue des séances, je souhaiterais proposer au Conseil, si vous en êtes d'accord, pour la prochaine séance, si l'on est toujours dans le même contexte sanitaire, que l'on puisse la tenir un samedi matin, ce qui nous évitera d'avoir la difficulté de l'horaire de fin de séance. Je sou mets cette proposition. Nous ferons un échange avec les présidents de groupe, bien évidemment, dans ce cadre-là, et chaque élu est appelé à faire ses remarques sur le sujet en fonction des échanges qui pourront avoir lieu, de telle manière à pouvoir être moins contraints que nous le sommes actuellement.

Une information aussi pour l'ensemble des élus. Vous avez reçu un courrier pour tenir les bureaux de vote. En tant que Président des bureaux de vote pour les prochaines élections départementales et régionales les 13 et 20 juin, je vous invite donc à nous envoyer les réponses le plus rapidement possible, de telle manière que les services puissent s'organiser. Ces élections seront compliquées à organiser puisque nous avons deux scrutins le même jour, et donc nous aurons une présidence de bureau de vote et un secrétariat par bureau, et il y aura bien évidemment une organisation avec deux urnes, et donc on a besoin de multiplier aussi les effectifs pour la tenue des bureaux de vote. Donc plus tôt on aura vos retours, mieux cela permettra évidemment de s'organiser pour les services.

Autre information, conformément à ce que j'avais demandé depuis plus de six ans, le Conseil municipal est filmé aujourd'hui, au regard à la fois de l'importance du sujet - le fait que nous soyons sur le vote du budget - et donc je le dis pour ceux qui notamment dans le public ne souhaiteraient pas apparaître, sachez que vous êtes filmés, et donc si vous ne souhaitez pas apparaître, il faut vous mettre hors du champ des caméras pour respecter le droit à l'image. Et comme je l'évoquais, puisque cela était une question qui avait été posée, cela ne se prolongera pas forcément. On le fera à certaines séances quand elles auront de l'importance comme là, pour le vote du budget. Ce n'est pas forcément appelé à perdurer. On verra en fonction des situations puisque, comme l'évoquait Madame LE LAGADEC, ceci a un coût. Comme on dit ici : le coût d'un téléphone portable, et donc c'est quand même important de l'avoir en tête, en termes de coût et de gestion de nos finances puisque l'on aura à voter le budget aujourd'hui.

Autre information en lien avec les élections municipales, puisque maintenant la séquence est terminée, le jugement a été rendu le 26 février dernier à la suite du recours qui avait été engagé par Monsieur FAUTRE. Je dis engagé par Monsieur FAUTRE, mais aussi avec les contributions d'un certain nombre de ses colistiers, notamment Madame CAPORAL, Monsieur SY et Monsieur MAILLER. Un certain nombre de remarques au-delà du fait que ces élections ont été confirmées quant à l'expression de ce qui a été le choix des Campinois le 28 juin dernier.

Je crois que Monsieur FAUTRE ne devait pas être très convaincu de son recours puisqu'il ne s'est pas présenté le jour de l'audience et qu'il ne s'est même pas fait représenter. Alors on peut toujours faire des recours, bien évidemment, mais la moindre des choses quand on engage des recours, c'est au moins d'aller les défendre.

On peut quand même noter la faiblesse des éléments qui ont été produits et qui méritent d'être connus parce que, quand on fait des recours, on ne fait pas des recours pour rien. On a quand même eu des attaques concernant la nationalité des colistiers. Ce n'est pas rien de s'attaquer à la légitimité des gens, en disant par exemple que cette nationalité ne figurait pas sur un bulletin de vote, ce qui était faux, comme le juge a pu le constater lui-même. Certains dans ce recours sont allés jusqu'à même faire les poubelles, et j'utilise bien les mots sciemment, en prenant les photos des boîtes aux lettres des membres de mon équipe pour

s'en prendre à leur vie privée. Ils ont d'ailleurs été rappelés à l'ordre par le juge. Je parle bien du juge, je ne parle pas du juge administratif, au regard des manquements qui ont été les leurs, en particulier pour deux d'entre eux.

La faiblesse des arguments qui ont été invoqués par Monsieur FAUTRE nous a conduits aussi à des approches tout à fait particulières. Vous m'avez attaqué, Monsieur FAUTRE, sur le fait d'avoir distribué des masques de la Région alors qu'on était en pandémie, que l'on n'en trouvait absolument pas, tout en oubliant que la première personne à qui j'ai remis des masques dans cette ville, c'est à vous. C'est à vous que j'ai délivré les 15 000 premiers masques qu'on a remis au nom des collectivités locales, à vous en tant que Maire, pour que vous les donniez au bénéfice de tous les Campinois. Alors je crois qu'il est important, quand on va sur un recours d'expliquer un certain nombre d'éléments, et là, je cite le juge, ce ne sont pas mes propos, ce sont ceux du juge : « éléments non étayés, non démontrés », « aucun élément produit à l'appui des allégations ». Ce que vous avez avancé, Monsieur FAUTRE, c'est le juge qui vous a répondu : « aucune précision permettant d'apprécier le bien-fondé ». Alors chacun est en droit de faire un recours, mais quand le résultat est net, je crois que la grandeur, c'est de reconnaître la défaite et de ne pas passer, à la suite d'avoir été un mauvais candidat, pour être un mauvais perdant.

Ce jugement a confirmé la commission des comptes de campagne, avec une source de financement jugée peu claire concernant votre compte de campagne, Monsieur FAUTRE, de l'ordre de 15 000€. Quant au compte de Monsieur SY, celui-ci, alors qu'il représente un budget de 6 000€, a été rejeté pour manquement de déclarations de près de 40 % des dépenses, et la constitution d'un compte jugé comme non sincère. Alors, après cela, vous nous expliquerez bien évidemment comment on doit gérer le budget d'une commune de 190 millions, alors que vous n'êtes pas capables de gérer un budget de 6 000€.

Je crois, Monsieur FAUTRE, pour clore définitivement cette page, qu'au fond vous devriez nous remercier, nous remercier parce que l'on vous a donné votre véritable vocation : vous qui souvent vous définissez comme un contestataire, vous vous être redonné cette vocation en local, mais comme vous n'avez pas été très correct la dernière fois, vous avez même été particulièrement grossier, je sais que vous ne me remercirez pas.

Eh bien moi, je vais vous remercier. Je vais vous remercier d'avoir fait ce recours, parce qu'au fond, comme c'était le cadre de la campagne, cela aura permis de mettre les masques à bas, et donc de voir votre véritable visage dans cette campagne. Et c'est aussi pour moi l'occasion de vous remercier puisque ça nous permet, à travers ce recours, d'avoir un remboursement plus rapide des frais de campagne, et donc de pouvoir réinvestir plus rapidement pour les prochaines échéances. Et puis cela nous a permis aussi maintenant d'avoir l'intégralité des pièces de tous les comptes de campagne qui ont été produits à Champigny, et c'est particulièrement intéressant.

Voilà je crois que la campagne maintenant est achevée. Le travail doit se poursuivre au sein de notre Conseil, et je pense qu'il était utile de le rappeler parce qu'on a la nécessité maintenant de travailler dans l'intérêt de tous les Campinois, quelles que soient nos idées au sein de ce Conseil, que l'on soit dans la majorité ou dans la minorité. Bien évidemment, le débat doit se faire, mais dans le respect de chacun et puis, en même temps, avec la volonté de travailler dans l'intérêt des Campinois.

Autre information que je souhaitais vous donner sur l'envoi des documents. Alors je souhaite remercier l'administration. Cela n'a pas été simple parce que, comme vous le savez, il y a eu un serveur d'OVH qui a été incendié à Strasbourg, et beaucoup de sites ont été paralysés. Cela a été le cas notamment pour le logiciel que nous utilisons pour les délibérations, et donc cela n'a pas été facile, mais tout a été transmis dans les temps par mail, et je vous demanderai d'ailleurs de vérifier, le cas échéant, avec l'administration si votre adresse électronique est bien à jour, ce qui nous a permis de compléter les envois, mais c'est important aussi pour que vous ayez l'ensemble des éléments.

Alors pour démarrer sur le Conseil municipal à proprement parler, je vais faire lecture des procurations :

Sabrina ABCHICHE a donné procuration à Michel DUVAUDIER, Marie PARLOUAR à Aurore THIROUX, Mylène BENOLIEL à Geneviève CARPE, Evelyne SAILLANT à Yann VIGUIÉ, Emmanuelle NGANDÉ à Wilfrid BASTIN et Valérie ZÉLIOLI à Christian FAUTRE.

Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? »

**Madame CAPORAL**

« Je serai obligée de partir vers 16h30, 16h45, et je donne procuration à Monsieur FAUTRE. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien, c'est noté. Et Cristina DE OLIVEIRA à Monsieur CHATAUD.

Concernant la candidature pour le secrétariat de séance, je propose que Lionel VEDRINE soit notre secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc Lionel VÉDRINE est désigné secrétaire de séance. Sur le procès-verbal du dernier Conseil municipal, est-ce qu'il y a des remarques ? ».

**Madame CAPORAL**

« Nous ne l'avons pas eu. »

**Monsieur le Maire**

« Alors vous l'aurez pour le prochain Conseil. On vous l'enverra, parce que cela fait partie des problèmes d'envoi. On l'a reçu, donc il n'y a pas d'obligation particulière, mais on vous le transmet dès demain. »

**Madame CAPORAL**

« Et donc si l'on a des remarques, comment fait-on ? »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien vous nous les ferez par retour de mail. »

**Madame CAPORAL**

« D'accord. »

Le Conseil municipal a été **INFORME**, par le compte-rendu de Monsieur le maire, des décisions suivantes prises sur le fondement de la délibération n°2020-132 du 18 novembre 2020 par laquelle l'assemblée délibérante a donné délégation de compétence à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

**DEC21-001 du 11 janvier 2021**

Défense de la commune

Désignation de la SELARL GAIA pour représenter la Commune devant la 9<sup>ème</sup> chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Créteil.

**DEC21-002 du 14 janvier 2021**

Propriété cadastrée DP 152 d'une superficie de 1 058 m<sup>2</sup>, située 33 avenue Salvador Allende à Champigny-sur-Marne.

Avenant à la convention d'occupation précaire accordée par la Commune de Champigny-sur-Marne au profit de Monsieur Denis Marcel Henri BURGNIES portant son terme au 31 janvier 2021.

**DEC21-003 à DEC21-083 du 15 janvier 2021**

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Renouvellement anticipé de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture au columbarium, dans le cimetière de Coeuilly.

### **DEC21-084 du 5 février 2021**

Organisation d'activités en direction des jeunes campinois pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.  
Modalités de dépenses et de fixation des participations des jeunes.

### **DEC21-085 du 29 janvier 2021**

Modification de la régie d'avances Maison Pour Tous Bois l'Abbé

### **DEC21-086 du 18 février 2021**

Propriété communale sise 1 bis rue de Jalapa à Champigny-sur-Marne. Autorisation donnée à la S.A. d'HLM IDF HABITAT d'installer un échafaudage sur la propriété de la ville afin de réaliser des travaux de ravalement sur le pignon de son immeuble sis 1 rue de Jalapa à Champigny-sur-Marne.

Approbation de la convention fixant les conditions de cette installation.

### **DEC21-087 du 18 février 2021**

Rénovation énergétique et extension d'un pavillon accueillant le service de la police municipale de Champigny-sur-Marne

### **DEC21-088 du 19 février 2021**

Défense de la commune

Désignation de la SELARL GAIA pour représenter la Commune dans le cadre de la requête introduite, devant le tribunal administratif de Melun, par Messieurs MAILLER et SY, par laquelle ils demandent l'annulation de la délibération n°2020-033 en date du 4 juillet 2020, portant délégations du Conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### **DEC21-089 du 19 février 2021**

Défense de la commune

Désignation de la SCP Lonqueue - Sagalovitsch - Eglie-Richters & Associés pour représenter la Commune dans le cadre de la requête introduite, devant le Tribunal administratif de Melun, par Monsieur et Madame VIGIER, par laquelle ils demandent l'annulation de la décision tacite de non opposition du 21 août 2020 et du certificat administratif de non-opposition à déclaration préalable en date du 26 août 2020, concernant la déclaration préalable n°DP94017 20 N0158 en faveur de la SAS MJM IMMOBILIER pour une division de terrain en vue de construire (terrain sis 224 boulevard de Stalingrad).

### **Décision n°20A122**

Contrat de maintenance fauteuils dentaires avec AIREL QUETIN pour un montant de 1505€/an.

### **Décision n°20F041**

Location de matériels de spectacle pour les manifestations de la Ville. Lot n°1 : Location de matériels de sonorisation avec MTC ArScénique sans montant minimum ni maximum.

### **Décision n°20F042**

Location de matériels de spectacle pour les manifestations de la Ville. Lot n°2 : Location de matériels d'éclairage avec MTC ArScénique sans montant minimum ni maximum.

### **Décision n°20F043**

Location de matériels de spectacle pour les manifestations de la Ville. Lot n°3 : Location de matériels vidéo avec MTC ArScénique sans montant minimum ni maximum.

### **Décision n°20F044**

Location de matériels de spectacle pour les manifestations de la Ville. Lot n°4 : Location de matériels électriques et électrogènes avec MTC ArScénique sans montant minimum ni maximum.

### **Décision n°21A013**

Contrat de maintenance progiciels SIECLE, AVENIR et DECENNIE avec LOGITUD SOLUTIONS pour un montant de 27 411€.

### **Décision n°21A016**

Collecte, évacuation et incinération des déchets contaminés avec MEDIDEC pour un montant estimatif de 5000€/an.

### **Monsieur le Maire**

« D'accord. Ensuite nous allons passer aux décisions. Est-ce qu'il y a des remarques sur les décisions ? »

**Monsieur MAILLER**

« Bonjour à tous, merci Monsieur le Maire. Une nouvelle fois, j'appelle à ce que le contenu de ce qu'il y a dans les décisions soit un peu plus étayé comme ça l'est pour certaines, mais pas pour toutes, de manière à éviter de poser des questions qui pourraient être réglées tout simplement par de l'écriture, notamment sur la question 21-084 concernant les activités en direction des jeunes Campinois. Donc il y a eu visiblement une demande de participation des jeunes, est-ce que ces participations ont été en augmentation, maintenues ? Voilà pour celle-ci, et puis après c'est sur les quatre décisions relatives à la location du matériel, parce que l'on annonce qu'effectivement il s'agit de marchés qui sont passés sans montant minimum ni maximum, mais peut-être serait-il intéressant que l'on puisse avoir un retour, au moins sur les estimations que les services en ont fait, puisque cela apparaît sur d'autres décisions. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

**Monsieur TITOV**

« Bonjour chers collègues, bonjour Monsieur le Maire, je voulais dire un petit mot sur la vidéo transmission. Donc je peux le dire maintenant ou en questions diverses, à la fin ? C'est assez court. »

**Monsieur le Maire**

« Plutôt en questions diverses, parce que là on est sur les arrêtés. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur les arrêtés ? Il n'y en a pas.

Alors sur la question qui était posée concernant les jeunes, les montants sont restés les mêmes, donc il n'y a pas d'évolution à ce niveau-là. Et concernant les marchés, je vous invite, vous êtes membre de la commission d'appels d'offres, vous avez tout le dossier, donc je vous invite à le regarder puisqu'il est passé en commission, et vous avez tous les éléments. Donc là, on ne reprend pas tout le descriptif, mais vous avez tous les éléments, donc il n'y a pas lieu d'aller plus loin dans le descriptif des décisions. Pas d'autres interventions ? Donc on va pouvoir passer à l'ordre du jour. »

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :**

**1) Modification du règlement intérieur du Conseil municipal, approuvé par la délibération n°2020-079 du 23 septembre 2020 :**

**Monsieur le Maire**

« Pour ce règlement intérieur, on a deux modifications qui sont opérées à la suite de la demande du Préfet dans le cadre du contrôle de légalité. Alors le premier point, c'est sur la notion des vœux et des questions en séance. Nous avons repris in extenso d'ailleurs l'ancienne version, donc qui n'était pas de notre fait, qui était celle de l'ancienne mandature, qui d'ailleurs, je crois, reprenait même celle d'avant, et donc là, le préfet a jugé qu'il y avait nécessité de modifier ce point. Donc on l'a refait en fonction de ce qui était demandé par le préfet.

Et le deuxième point concerne les tribunes : le Préfet nous a demandé de ne pas faire référence à la notion de proportionnalité des résultats lors des élections municipales. Alors cela nous pose d'autant moins de problèmes qu'en fait, on ne l'a jamais mis en pratique puisqu'il y a une page pour la majorité et une page pour la minorité. Mais on l'avait effectivement fait figurer dans le règlement intérieur, donc on l'a supprimé. Et par ailleurs, j'ai entendu le souhait des membres de la minorité d'avoir un espace plus important, et même si je n'ai aucune obligation en la matière, que les éléments avaient été jugés d'ailleurs à la suite d'un recours formulé par deux élus, le juge avait d'ailleurs estimé que nous avions

donné effectivement plus d'espace d'expression, proportionnellement au nombre d'élus, à la minorité qu'à la majorité. Mais pour autant, j'ai entendu votre demande et donc, dans ce règlement intérieur, il vous est proposé d'accorder 400 signes à chaque élu, ce qui voudrait dire que, pour les élus de la majorité, on se retrouverait au-delà d'une page, ce qui veut dire que nous réduirons notre expression, mais voilà, je crois qu'il faut aussi que les droits des élus minoritaires soient aussi pleinement respectés, et donc c'est la proposition qui est faite dans ce sens.

#### L'avis des commissions

Donc la première commission s'est prononcée favorablement à la majorité avec un avis contraire de Monsieur LURIER.

Un avis favorable à la deuxième commission, avis contraires de Monsieur FAUTRE et de Madame CAPORAL.

Troisième commission : avis favorable à l'unanimité comme pour la quatrième et la cinquième.

Quant à la sixième commission, donc c'est un avis favorable à la majorité avec deux abstentions, Monsieur MAILLER et Monsieur SOLARO.

#### **Monsieur SOLARO**

« Oui, bonjour à tous. Nous, sur ce règlement intérieur, sur l'article 1 périodicité, il est annoncé que ce sera au minimum une fois par trimestre. Est-ce que l'on peut avoir un éclaircissement ? Est-ce que cela va être une fois par trimestre ? On était habitués à une fois par mois, hors congés scolaires. »

#### **Monsieur le Maire**

« Vous avez d'autres questions ? »

#### **Monsieur SOLARO**

« Il y a une deuxième question. C'était à propos des délais. Si l'on a des questions écrites, il faudrait les soumettre par écrit 24 heures à l'avance. Cela voudrait dire que l'on ne peut plus poser de questions pendant le conseil ? Si, on peut toujours en poser ? »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce que vous avez d'autres questions ? »

#### **Monsieur SOLARO**

« Non »

#### **Monsieur le Maire**

« D'accord. Donc sur les deux points : l'obligation légale est donc d'avoir un Conseil municipal au minimum tous les trimestres, donc on reste bien dans ce cadre-là. Certaines communes, effectivement, ont des Conseils municipaux qui se tiennent uniquement une fois par trimestre. C'est effectivement le cas. Ce ne sera pas le nôtre, compte tenu de la densité des délibérations que nous avons et de la taille de la commune. Il y a bien évidemment nécessité de se réunir plus fréquemment, donc plutôt une fois par mois, grosso-modo neuf à dix conseils municipaux par an. On reste sur le même rythme. On précise simplement qu'il y a une nécessité réglementaire d'avoir un Conseil municipal tous les trimestres.

Concernant les questions, non : dans le cadre des délibérations, toute question peut être posée bien évidemment. En revanche, pour les questions qui viennent en fin de séance, il est bien que l'on puisse les avoir avant si vous voulez avoir des réponses. Sinon on reportera les réponses, comme cela s'est toujours fait d'ailleurs à la suite du Conseil, sur la séance suivante. Il y avait ensuite Monsieur LURIER. »

### **Monsieur LURIER**

« Bonjour Monsieur le Maire, bonjour mes chers collègues. Concernant le règlement intérieur, alors deux points. Le premier, eh bien je constate avec déplaisir que le nombre minimum d'élus pour former un groupe n'est pas modifié. Il reste à 3. Je le déplore, comme nous le déplorons.

Et puis le second point, c'est une suggestion par rapport aux écrits des élus dans le bulletin municipal. Donc, effectivement, cela passe à 400 caractères par élu. Ma proposition serait la possibilité pour deux ou plus d'élus individualisés, donc n'appartenant pas forcément à un groupe de pouvoir se conjoindre sur le texte qu'ils remettent sous signature commune. »

### **Monsieur le Maire**

« En fait, votre question, elle est un peu la même. Si je vais dans votre sens, cela veut dire que vous constituez un groupe en termes de tribune, donc ce n'est pas la même chose. À ce moment-là, ça n'a plus de sens. Donc je pense que je ne peux pas aller dans votre sens. Monsieur MAILLER. »

### **Monsieur MAILLER**

« Merci, Monsieur le Maire. Pour la seconde fois depuis votre prise de fonction, vous êtes contraint de remettre sur l'ouvrage une délibération adoptée en Conseil municipal concernant la vie démocratique au sein de notre assemblée. Certains se souviendront de la délibération relative à l'adoption des délégations du Conseil municipal de nos maires entachée d'illégalité du fait que vous aviez refusé que nous puissions nous exprimer sur le sujet, et vous proposez des amendements présentés à nous pour l'adoption suite à la saisine de Monsieur le Préfet et des juges administratifs. Aujourd'hui, vous présentez à nouveau au débat le règlement intérieur du Conseil municipal que vous proposez de modifier dans sa partie relative aux vœux, article 5, et à l'expression des conseillers municipaux article 33 afin de tenir compte de nos observations en séance et des observations de Monsieur le Préfet que nous avons saisi et qui confirme bien que votre proposition de rédaction initiale de l'article relatif aux tribunes politiques, en fondant la répartition des espaces sur les résultats électoraux, n'était pas conforme au droit en vigueur et aux décisions de la justice administrative qui l'interprète. La démocratie locale, et notamment l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité ne se négocie pas. Elle s'applique. Nous prenons donc acte de votre choix de revenir à la raison, au droit et à la légalité, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Nous notons que, globalement, vous avez fait le choix de réduire sensiblement le règlement intérieur en supprimant de nombreuses parties, notamment sur l'exercice de la démocratie locale de notre ville. Nous notons que la nouvelle rédaction de l'article 5 relative aux vœux ne nous permet plus désormais de transmettre des vœux d'urgence puisqu'il faudra, pour qu'un vœu soit pris en compte, qu'il soit transmis au plus tard avant la date de l'envoi de la convocation, soit environ sept jours avant la date du Conseil municipal. Nous notons également que, désormais, les questions diverses ne pourront plus être posées en séance comme précédemment, mais qu'elles devront être transmises 24 heures avant la date du Conseil municipal.

Concernant les questions écrites, peut-être serait-il utile, à l'instar des autres types de questions, de préciser les délais de transmission et les modalités de leurs réponses.

Nous prenons acte de la nouvelle proposition d'écriture de l'article 33 qui démontre que vous avez entendu que d'informer sans texte, 200 signes pour les élus les plus isolés, du fait de la décision que vous avez prise de constituer les groupes politiques à partir de trois élus, était manifestement insuffisant pour permettre une expression acceptable des élus n'appartenant pas à la majorité. Nous notons néanmoins l'effort transpirant de cette nouvelle rédaction. Malgré ces avancées, nous vous proposons qu'un certain nombre d'éléments de la précédente version, celle de 2014, qui ont disparu et qui ne sont pas des moindres puisqu'il s'agit de dispositions qui permettaient le débat interne et externe au sein du Conseil municipal, la démocratie locale et l'expression des habitants soient réintégrés.

J'entends par là, je ne vais pas vous les citer, ce sont les anciens articles 2-25, 2-26, 2-27, 3-2 et 3-3 du précédent règlement intérieur, qui parlaient des commissions extra-municipales, notamment une sur la Marne et les espaces verts, les antennes de téléphonie mobile, une commission des usagers des transports en commun, il y avait aussi la question des conseils des quartiers qui n'apparaissent plus.

Nous pourrions également y ajouter la possibilité que le public, une fois la séance close, puisse poser des questions au Maire, imaginer des moyens pour associer tous les habitants, et pas seulement les électeurs. Certaines villes ont innové en la matière.

Enfin, puisque le règlement intérieur cite la CAO et la commission communale des services publics locaux, peut-être faudrait-il y ajouter la commission de délégation de service public, elle aussi permanente dans son fonctionnement.

En conclusion, nous proposons de réintégrer ces éléments dans le nouveau règlement intérieur. »

### **Monsieur le Maire**

« Bien. Alors après je donnerai la parole à Mme CAPORAL, je vais essayer de vous répondre, Monsieur MAILLER, mais il y a quand même des choses assez incroyables...

Vous me dites que vous avez saisi le Préfet et, en fait, vous voulez que l'on modifie ce que le Préfet nous a demandé. C'est quand même un peu particulier comme méthode. Simplement, ce qui est proposé là est pleinement en conformité avec ce que nous a demandé le préfet, et nous avons fait les modifications au regard de ce qui nous a été demandé, y compris pour des questions écrites, de vœux d'urgence, qui étaient des points non réglementaires. Donc là, vous nous demandez de faire du non réglementaire en ayant sollicité le préfet. C'est une façon de faire un peu surprenante de votre part, mais au fond, on n'est pas tout à fait surpris. C'est comme quand vous nous faites la leçon sur les règles en tout. Et comme là, par exemple, Monsieur SY est là, sans masque, en pleine séance, alors que l'on fait les leçons en permanence.

Donc je crois qu'il faut quand même revenir un petit peu à la raison, regarder ce qu'il en est. Vous voulez faire un cas de cette affaire, alors qu'en l'occurrence le seul point qui nous a été « retoqué » entre guillemets, demandé d'être modifié par le Préfet, c'est la notion de proportionnalité sur les tribunes, ce que nous n'avons jamais appliqué depuis le début, puisque l'on a gardé une page pour chacune des deux listes qui se sont présentées au deuxième tour des élections municipales. Donc il n'y a pas lieu de faire une polémique sur cette histoire-là.

Les modifications que vous proposez, on ne pourra bien évidemment pas aller dans ce sens-là, puisque ce serait remettre en cause ce que nous a demandé le Préfet. Mme CAPORAL. »

### **Madame CAPORAL**

« Nous allons voter contre ce nouveau règlement intérieur parce que, même si le Préfet vous a imposé une prise en compte des droits de l'opposition, nos droits d'expression sont bien inférieurs à ceux dont vous avez pu bénéficier lorsque vous étiez vous-même dans l'opposition.

Par ailleurs, j'ai une objection au sujet des questions orales écrites. Les questions orales prévues en fin de séance devront parvenir par écrit à l'avance. Ce ne sont plus des questions orales, mais des questions écrites, donc autant enlever la rubrique de la page 4.

Pour dernier point, page 8, quelle sera la place de l'opposition dans les comités consultatifs évoqués ? »

### **Monsieur le Maire**

« Je corrige ce que vous venez de dire puisque c'est totalement inexact. D'abord le préfet ne nous a rien imposé sur les droits de l'expression de l'opposition. Je le redis parce que, manifestement, vous n'avez pas réussi à comprendre ce qui était évoqué, mais c'est certainement que je n'ai pas dû être très clair. Le seul point qui a été évoqué, c'est la notion

de proportionnalité par rapport aux élections municipales, ce que nous n'avons jamais appliqué, je le redis pour la troisième fois. Est-ce que cette fois-ci c'est bien clair ? En revanche, et là je n'ai aucune obligation, on vous double la possibilité d'expression qui est passée de 200 à 400 caractères. Alors je comprends que vous soyez peut-être un peu gênée par ça. En fait, nous, quelle était notre idée ? Je vais vous l'expliquer. On s'est dit : bon, il y a deux listes qui se sont présentées, et donc on réserve une page pour que chacun puisse s'exprimer. Donc on avait bien noté quel était le nom de votre liste. Je vous le rappelle au cas où vous auriez oublié : ensemble. Donc, pour moi, c'était assez évident que vous alliez faire une tribune ensemble. Eh bien, pour une tribune ensemble, cela semble compliqué, donc cela vous appartient. En tout état de cause, aujourd'hui, vous avez des espaces pour vous exprimer de façon individuelle. Ça, la loi nous l'impose, et cela, je l'avais mis en place dès le départ. Simplement, et ce n'est pas une obligation, on va bien au-delà. On double votre droit d'expression, donc il ne faut pas dire des choses qui sont fausses, Mme CAPORAL. Deuxième point : sur les conseils consultatifs, bien évidemment, les élus minoritaires seront présents, comme sur l'ensemble des commissions. Cela va sans dire. Monsieur FAUTRE. »

#### **Monsieur FAUTRE**

« Oui, juste pour un petit peu corriger ce que vous venez de dire concernant le fait que la liste serait aujourd'hui en capacité de pouvoir le faire ensemble, mais je rappelle quand même que vous-même, votre liste que vous conduisiez dans le précédent mandat, à un moment donné, s'est trouvée, si je puis dire, avec une certaine séparation, et nous avons, alors qu'il n'y avait que deux élus, les deux élus avaient le même nombre de signes que tous les groupes, y compris le groupe majoritaire de la majorité. Et on ne le faisait pas parce que ça faisait bien dans le décor ou parce que le préfet nous a donné sa permission ou pas, on le faisait parce que c'est un acte démocratique, et il paraît normal aujourd'hui. Tout simplement. Donc votre refus aujourd'hui de ne pas le faire lorsque des groupes sont à deux, je ne comprends pas. Cela se faisait jusqu'à maintenant, et la question de la pagination oui, mais la démocratie ne se limite pas à ces questions-là. Ce n'est pas qu'une question de pages ou de signes ou de quoi que ce soit. Il faut respecter... Il faut respecter... Parce que vous dites la minorité, mais la minorité ici présente à travers onze élus, c'est 46 % des votants. Donc c'est une minorité qui est relative, donc il faut aussi respecter les élus que nous sommes et qui représentons par ailleurs ces 46 %. »

#### **Monsieur le Maire**

« Mais c'est ce qui est fait, c'est ce qui est fait, et c'est pour cela que vous avez une expression qui a été encore accrue. Et par ailleurs, parce que vous aimez bien revenir sur l'histoire, il faut tout dire quand on dit ce genre de chose, Monsieur FAUTRE, puisque nous savons tous qu'en 2014, si vous avez gardé aussi le groupe à deux, c'est parce que cela permettait de remercier ceux qui vous avaient permis d'être réélu et contre lesquels j'ai été le seul à avoir fait un recours. Je parle bien évidemment du groupe du Front national. Donc c'est votre droit, vous avez le droit de remercier le Front national qui vous avait permis d'être élu en 2014. »

#### **Monsieur FAUTRE**

« C'est honteux ce que vous dites là. »

#### **Monsieur le Maire**

« Mais je dis les choses telles qu'elles sont. »

#### **Madame CAPORAL**

« C'est pas digne. »

**Monsieur FAUTRE**

« C'est indigne. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien, vous direz ce que vous voudrez... Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ? »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire, puisque vous avez apporté des précisions sur votre propos, je vais apporter des précisions sur les miens puisque vous n'avez pas compris que, dans la première partie de mon propos, je prenais acte de vos nouvelles propositions, des avancées que vous aviez faites notamment sur les tribunes, mais vous savez que, en tant que membre de Champigny en mieux, on aurait préféré plus. Mais on remarque l'effort que vous avez fait, certes, qui est quand même relativement contraint par le courrier de Monsieur le Préfet. Que cela vous plaise ou non, c'est en tout cas la réalité. Et sur les propositions que nous faisons, c'était tout ce qui était dans la deuxième partie qui était sur le fait, et vous avez raison de le dire, que l'on participera certainement à tous ces conseils consultatifs, mais comme l'écriture d'un règlement intérieur du Conseil municipal est plutôt libre, cela permet aussi de montrer et d'afficher un petit peu l'intérêt que l'on porte pour la démocratie participative. Je sais bien que ce n'est peut-être pas votre meilleur credo en ce moment, comme vous l'avez démontré lors de la question que je vous avais posée sur le projet de centre-ville. Vous avez refusé le référendum décisionnel local en ayant simplement dit que, parce que vous êtes élu, maintenant, vous avez mandat carte blanche pour tout faire... »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, Monsieur MAILLER, je ne peux pas vous laisser dire cela, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit qu'à partir du moment où il y avait eu trois projets qui ont été extrêmement mis en avant lors des élections municipales, mais je pensais que vous aviez compris au regard de ce que j'avais dit en introduction qu'il n'était pas forcément nécessaire de revenir sur les élections municipales, puisque vous voulez y revenir, on va y revenir. Qu'est-ce que j'avais dit ? J'avais dit que les électeurs ont choisi. Il y avait deux projets qui étaient très clairs. Je rappelle ce que titrait la presse : « Le projet phare des deux programmes municipaux, c'est le centre-ville ». Les électeurs ont choisi. Alors le premier respect que l'on doit avoir en matière de démocratie, ce n'est pas la démocratie participative, c'est la démocratie électorale, et donc les Campinois se sont exprimés nettement sur ce sujet comme sur d'autres. Et donc voilà... Moi, je n'ai pas contesté, en 2014, la légitimité des élus qui avaient gagné. Je pense que le débat a été conduit. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce règlement intérieur ? Mme LE LAGADEC. »

**Madame LE LAGADEC**

« Oui je vais être très brève. Vous parlez de respect de la démocratie représentative. Il est clair que ce respect ne transpire pas dans ce nouveau règlement intérieur. »

**Monsieur le Maire**

« C'est votre avis ; pourtant vous avez tous noté qu'il y avait des avancées. Donc il y a une contradiction de chacun, je laisserai chacun les gérer. En tout cas, je vais proposer qu'on passe au vote. Qui est pour ce règlement intérieur ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Il est adopté. »

à la majorité des suffrages exprimés,

38 votes pour dont 6 procurations, 11 votes contre dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. SOLARO Sylvain, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, M. LURIER Yvon, Mme LE LAGADEC Jeannick, Mme ADOMO Caroline, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François.

**D'ABROGER** le règlement intérieur tel qu'approuvé par la délibération n°2020-079 du 23 septembre 2020.

**D'ADOPTER** le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal ci-annexé.

## 2) Budget primitif 2021 – Budget principal Ville :

### **Monsieur le Maire**

« Donc nous allons passer au vote du budget et, avant de donner la parole à Sophie AMAR, je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé, entre le débat des orientations budgétaires et ce moment du vote du budget, pour avoir un budget ambitieux et avec des méthodes de travail différentes qui ont été opérées par l'ensemble des services. Et donc je voulais les remercier parce que cela a été un travail extrêmement intense pour en arriver à ce budget qui vous est proposé aujourd'hui. Sophie AMAR.

### **Madame AMAR**

« Bonjour à tous. Tout d'abord je voudrais me joindre aux remerciements de Monsieur le Maire car j'ai eu l'occasion de constater, de visu, le gros travail de réflexion, de réunions, pour arriver à collecter les chiffres et vous remettre un document de 160 pages. C'est en gros trois mois de travail intensif de tous les services.

Alors je vais vous rapporter le budget primitif 2021. Le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui vous est proposé traduit les orientations débattues lors du Conseil municipal du 3 février 2021. Ce projet de budget primitif permet de débiter la mise en œuvre, malgré le contexte de la crise sanitaire, des projets pour lesquels les Campinois se sont prononcés en 2020 pour les années à venir.

Le budget primitif pour l'année 2021 s'équilibre globalement à hauteur de 190 824 089€. Il se répartit en fonctionnement pour un montant de 126 665 014€ et en investissement pour un montant de 64 159 074€. Je vous précise tout de suite, et je n'y reviendrai pas, que le total du budget de fonctionnement est en diminution d'environ 9 millions du fait principalement de la suppression en recettes et en dépenses de la taxe sur les ordures ménagères.

Alors je vais aborder la section de fonctionnement qui s'élève donc globalement à 126 millions. Cela comprend principalement les dépenses réelles de fonctionnement, celles qui constituent des décaissements effectifs pour 111 357 000, soit moins 9 % par rapport à 2020. Elles sont affectées pour une part importante au service public, à l'éducation, à l'aménagement et au service urbain, à la santé, à l'action sociale, la culture, les sports et la jeunesse.

Dans les dépenses de fonctionnement, les postes significatifs sont les suivants : les charges à caractère général qui font environ 26 242 000€, c'est en baisse de 4 %, et nous vous l'avions annoncé, en euros, c'est une baisse de 1 002 894. Ceci est principalement dû aux baisses que nous avons pu réaliser grâce aux appels d'offres qui ont été faits en ce qui concerne le contrat de prestations de services pour le coût du chauffage et de l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux. Nous faisons une économie sur un an de 910 000€. Nous avons également, dans le même esprit, baissé les primes d'assurance de 184 000€ sur l'année. Par contre, nous avons deux hausses pas vraiment significatives, mais qui méritent d'être citées : nous avons une hausse de 318 000€ en ce qui concerne l'entretien et la réparation de la voirie. C'est dû aux besoins que nous avons constatés tout simplement, et puis nous avons une hausse de 162 000€ en ce qui concerne la formation. Nous avons de nouveaux dispositifs pour les frais de scolarité apprentis que nous avons mis en place. Nous avons re-institué un compte personnel formation pour 40 000€. Il y avait zéro l'année dernière. Voilà,

et je tiens à vous préciser que nous avons prévu une augmentation de 160 000€ pour pouvoir effectuer des dépenses de gel et de masques suite à la crise sanitaire.

Les dépenses de charges à caractère général représentent 24 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc un poste important.

Ensuite le poste le plus important, c'est bien évidemment les dépenses de personnel. Comme nous vous l'avions annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, nous maintenons le montant à 71 404 000€, et cette proposition intègre les mesures légales et réglementaires. Elle intègre également le dispositif d'apprentissage et des avancements d'échelons et de grades décidés au niveau local. Ces dépenses représentent 64 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ensuite vous avez un poste qui est très important : ce sont les subventions et les participations versées qui s'élèvent à 8 972 000€. Elles sont en hausse de 6 % par rapport au budget primitif 2020, donc nous faisons légèrement plus que de maintenir. Je vous précise que, dans ce poste, il y a la contribution au financement du territoire qui, malheureusement, est en augmentation de 35 %. Alors cette contribution, elle se décompose en une participation dans les frais de structure qui s'élève à 153 000€ et une dépense de 1 065 000€ pour financer les compétences transférées à l'EPT.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles regroupent principalement les dotations de l'État, les recettes fiscales, les produits des services aux usagers et les produits du Domaine. Les produits des services et du Domaine, qui correspondent aux recettes issues des prestations proposées aux usagers, sont en baisse. Elles sont en baisse de 798 000€ parce qu'on a été confrontés à un problème, compte tenu des circonstances de 2020 que je ne vais pas rappeler. On s'est référés à 2019 donc, en fait, le chiffre de 9 174 000€ qu'on vous annonce, c'est le réalisé de 2019.

Ensuite vous avez les impôts et taxes. Alors les impôts et taxes, ce sont les produits provenant de la fiscalité directe et indirecte, et c'est le premier poste de recettes pour la ville, et cela représente 64 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste impôts et taxes est en augmentation de 1 503 666€. Je vous précise tout de suite que nous n'augmenterons pas les taux des taxes foncières.

Je ne vais pas vous énumérer les montants des impôts et taxes. Je vais juste vous préciser que cette augmentation est en partie due à une prévision d'une augmentation d'environ 400 000€ des droits de mutation parce que nous pensons que l'état actuel du marché de l'immobilier conduit à faire une prévision légèrement en évolution. Et puis il y a une augmentation d'environ 300 000€ du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France. En gros, c'est cela qui donne l'évolution.

Ensuite vous avez un poste qui s'appelle « dotations subventions et participations ». Ce sont les dotations de l'État. Alors les dotations de l'État, en ce qui concerne la ville de Champigny, représentent 28 % des recettes réelles de fonctionnement. Je ne vais pas vous les détailler, vous savez, de mémoire, qu'elles englobent notamment la dotation forfaitaire et la DSU. Globalement, elles sont en augmentation de 1 030 000€. Elles augmentent très légèrement, c'est ce qui donne ce résultat. Pour la petite histoire, il n'y en a qu'une qui diminue, c'est la subvention du département.

J'en ai terminé avec le budget de fonctionnement. Je vais passer au budget investissement.

Les dépenses. Prévues à hauteur de 60 millions, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 6 % par rapport au budget primitif 2020. Or les principaux investissements, je ne vais pas vous les décliner tous, se déclinent en trois projets conformément à nos ambitions. Pour les grands projets, en gros, il y a une enveloppe de 24,5 millions : 7 millions pour l'aménagement du centre-ville, 6 millions pour la médiathèque du haut de Champigny et 1,4 million pour la reconstruction des écoles, alors notamment Henri Bassis, Eugénie-Cotton Jacques Solomon. Et puis il y a les grosses réparations récurrentes pour 18,1 millions dont 6,3 consacrés aux bâtiments communaux, 5 millions au cadre de vie et à l'aménagement et 3,4 millions à la voirie. Ensuite il y a un chapitre « fais-moi plaisir » qui

s'appelle le remboursement du capital de la dette : l'annuité s'élève à 12 millions, et elle est en hausse de 5 % par rapport à 2020.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 45 millions : elles se décomposent en subventions, en dotations, en produits de cessions. Ce n'est pas très significatif. Le poste significatif, c'est le recours à l'emprunt. Alors le recours à l'emprunt nouveau est de 30 millions. C'est bien évidemment pour financer les investissements 2021, en rattrapage des investissements non faits jusque-là.

Je terminerai par une note positive. Je vous précise que l'autofinancement prévisionnel de notre budget 2021 s'est nettement amélioré puisqu'il s'élève à 14,7 millions. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

**Monsieur TITOV**

« Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, vous dites faire des économies de fonctionnement. C'est très bien. Alors on pourrait peut-être commencer par faire une petite économie de suite : quand on a une salle bien ensoleillée, on peut éteindre quelques lumières. Cela fait déjà une petite économie, je pense. Par contre, au niveau des emprunts, on voit que le montant des emprunts augmente. Alors vous faites pas mal d'économies, ce qui est bien, mais cela permettrait d'éviter, au niveau du budget, de faire monter le montant des emprunts. Comment justifiez-vous cela ? Merci. »

**Monsieur le Maire**

« On va prendre plusieurs questions. Donc ensuite, il y avait Monsieur FAUTRE. »

**Monsieur FAUTRE**

« Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le disiez, c'est un acte essentiel dans la vie d'une collectivité, et le budget traduit bien sûr une orientation politique, une vision, un projet local s'agissant cet après-midi de la commune. Je ne reviendrai pas sur la préparation de ce budget qui s'est limitée à énoncer des chiffres. Ce n'est justement pas d'abord une affaire comptable. Cette préparation budgétaire bâclée aurait dû être l'occasion de préciser votre projet local pour les années à venir, et surtout les moyens d'y parvenir. De ce point de vue, nous restons, si je puis dire, sur notre faim. Au dernier Conseil municipal, mon propos principal était de vous demander de quelle manière notre ville va affronter, aujourd'hui et demain, la crise sociale et économique dans laquelle nombre de Campinoises et de Campinois subissent les effets. Cette crise sanitaire sans précédent, que personne dans cette salle n'a vécue par ailleurs, accentue encore plus tous les effets négatifs d'une crise financière et économique que nous subissons depuis plusieurs années. Nous en voyons d'ailleurs la traduction chaque jour autour de nous dans le quotidien, crise aggravée par toute une série de remises en cause d'acquis et de droits sociaux. En clair, se développe aujourd'hui la précarité : une France en récession, le chômage grandissant, les inégalités, le mépris même, la répression, la crise du logement, la situation faite aux jeunes et aux étudiants. C'est ce que dit une enquête sociologique menée par Anne Lambert, sociologue à l'Institut national d'études démographiques. Je la cite : « La crise sanitaire amplifie certaines formes d'inégalités, mais elle intervient dans un contexte d'inégalités structurelles déjà connues auprès de certaines catégories de populations exposées à des vulnérabilités antérieures. En cela, la crise a renforcé des inégalités déjà présentes et qui existaient depuis 20 ou 30 ans. La situation des jeunes sur le marché du travail s'est assez fortement dégradée dans les années 90. Le surpeuplement et le mal-logement augmentent. » Fin de citation. Un million de personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté, et les jeunes viennent, jour après jour, grossir les rangs de ces nouveaux pauvres. La chaîne des banques alimentaires destinées aux jeunes et aux étudiants n'a de cesse de s'allonger. 20 % des

étudiants vivent sous le seuil de pauvreté et 46 % travaillent à côté de leurs études. La crise aura des effets au long cours sur les jeunes. Au cœur de la précarité, il y a, vous le savez, le mal-logement, et en plus ils sont pénalisés, je le rappelle, par la modification du calcul des APL. Améliorer leur condition passe par le développement d'une offre de logements adaptés, j'y reviendrai. Vous allez me répondre que l'on n'est pas dans le débat du budget, mais bien sûr que si... L'État, bien sûr, a une responsabilité particulière, mais le gouvernement, le Président sont plus préoccupés par le passage d'une loi sécuritaire, la réforme de la retraite que par la situation des chômeurs, malgré les plus 7,5 % de ceux-ci en 2020. Et Champigny n'y échappe pas. Mais face à une crise sans précédent dont les effets seront, je l'ai dit, immenses à court, moyen et long termes, les collectivités doivent agir. Les maux d'aujourd'hui, les maux M A U X, rebattent, si je puis dire, les cartes. On ne peut plus faire comme avant. Beaucoup de nos concitoyens souffrent, et heureusement beaucoup, avec les associations, leur viennent en aide. Et je veux saluer leur action. D'ailleurs je fais une petite parenthèse : Monsieur le Maire, que pensez-vous des 200 000 emplois aidés qui ont été supprimés depuis le mandat de Monsieur MACRON ? Ces emplois manquants mettent en grande difficulté toutes les associations, y compris les associations champinoises. Mais cette souffrance appelle, exige d'autres réponses, et de revoir nos priorités. Cela ne peut pas être par quelques mesurées. Je veux prendre une des grandes problématiques du moment : le logement, qui a d'ailleurs été particulièrement au centre des dernières élections municipales. Près de 700 000 demandeurs en Île-de-France. Il faut construire, et pour tout le monde. Or, une de vos premières mesures est de modifier le PLU en supprimant toute notion de logement social. Mais dans quel monde vivez-vous, Monsieur le Maire ? Plus de 4 500 demandeurs, sans rajouter celles et ceux dont la situation va changer inévitablement dans les mois à venir, et d'ailleurs même aujourd'hui. Ces demandeurs qui sont-ils ? Très majoritairement des salariés, mais pour beaucoup, avec des salaires qui ne leur permettent pas d'aller dans le privé, ou alors, comme on l'a vérifié, ils se saignent. Donc plus de logements sociaux, donc plus de participation de la ville. On est donc bien toujours dans le budget. Aujourd'hui, nombreux sont celles et ceux qui réagissent sur les drames vécus par de trop nombreux jeunes. Là aussi, les solutions des uns et des autres divergent. Vous parlez, vous évoquez une police municipale, comme d'autres, et ils sont nombreuses et nombreux. Moi, je préfère dire école, culture, sport, vivre ensemble, droit au logement pour tous. Il faut donc démarrer les travaux de la médiathèque du haut de notre ville. Tout est prêt. Il faut poursuivre le travail déjà bien engagé pour une ouverture rapide du nouveau groupe scolaire Jacques Solomon. Là aussi, c'est possible puisque les choses ont été préparées dans ce sens, et c'est bien évidemment bon pour la jeunesse. C'est durable et efficace. On est bien, là encore, dans le budget. Mes collègues évoqueront d'autres sujets, je ne veux pas être trop long, mais je peux être inquiet sur un certain nombre de baisses, en particulier celle du CCAS. Et je m'interroge aussi quand Mme AMAR dit qu'il y a maintien du montant du budget du personnel en euros constants. Oui, mais il y est intégré bien évidemment le GVT, glissement vieillesse technicité, et cela, ça coûte, et c'est un coût social utile et nécessaire. Donc cela veut dire quand même que, si l'on intègre ce GVT, on ne maintient pas le nombre d'agents. Donc qu'en est-il ? S'agissant du budget investissement, vous maintenez toujours et vous venez de le répéter, Mme AMAR, les 6 millions pour la médiathèque. Je ne comprends pas puisque vous avez reporté sa construction dans un lieu non connu, et certainement pas disponible avant plusieurs années. Le nouveau CTM très attendu, sauf si vous m'apportez les éléments contraires, par les agents et qui serait là une bonne manière par ailleurs d'optimiser le budget. Qu'en est-il ? Quelle est l'échéance de sa construction ? Pour conclure, pour l'instant, je ne vois pas dans ce budget de choix à la hauteur de cette crise sanitaire, et surtout en regard des besoins urgents de nos concitoyennes et concitoyens. Je voterai donc contre ce budget.

Enfin, Monsieur le Maire, nous aurons à débattre en fin de séance, mais c'est aussi dans le budget, lors d'un vœu présenté, comme vous dites, par la minorité : quelle est votre position quant à une des mesures de la loi de transformation de la fonction publique territoriale qui

est d'appliquer le principe des 1 607 heures contre lequel, je le précise, les agents ont manifesté la semaine dernière. Allez-vous remettre en cause les acquis obtenus par les salariés et qui ne sont pas des avantages indus ? Le service public de proximité - et les agents qui le portent chaque jour - ont fait preuve, fait preuve de son utilité publique dans cette période bien difficile. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Alors je vais redonner la parole à Sophie AMAR puisqu'il y a des questions qui avaient été posées en commission. »

**Madame AMAR**

« Je vous prie de m'excuser, j'ai omis de donner à la fin de mon intervention les avis des commissions.

Les avis des commissions

Avis favorable à une majorité des membres présents de la première commission avec une abstention de Monsieur LURIER

Avis favorable à une majorité des membres présents de la deuxième avec un report de vote pour Monsieur FAUTRE et Madame CAPORAL

Un avis favorable à l'unanimité des membres présents à la troisième commission. Idem pour la quatrième et la cinquième

Et pour la sixième commission, Monsieur MAILLER et Monsieur SOLARO ne prennent pas part au vote

Par ailleurs, je ne vais pas répondre immédiatement à ce qui vient d'être dit, mais quand même je voulais préciser, de toutes les commissions, il y a une seule commission où il nous a été posé des questions : c'est dans la première. Monsieur LURIER a posé beaucoup de questions et s'est intéressé au budget. Et moi, vu de ma petite lucarne, j'ai eu l'impression, que dans votre groupe, enfin parmi les membres de la minorité, Monsieur LURIER s'intéresse aux 160 pages du budget, ne considère pas que c'est du travail bâclé et a étudié la question. Mais je ne vois pas qui, parmi vous, s'est vraiment questionné sur les 160 pages.

Je ne vais pas détailler les questions de Monsieur LURIER. Monsieur LURIER, je pense que vous avez reçu les réponses par mail. »

**Monsieur LURIER**

« Oui, oui. »

**Monsieur le Maire**

« Oui parce que je trouve que c'est tout de même un peu cavalier de parler de bâclage, ce n'est pas très respectueux compte tenu de ce qui a été dit du travail qui a été fait, particulièrement intense au niveau des services. Mais bon... Les mots vous appartiennent, Monsieur FAUTRE. Simplement, pour vous apporter quelques éléments de réponse, après je donnerai la parole à Mme CAPORAL, mais ce qui est amusant dans votre intervention, c'est que vous faites les questions et les réponses vous-même. C'est original comme méthode, mais enfin on vous connaît, et donc on sait ce qu'il en est.

Vous dites : il y a des chiffres dans un budget. Alors, effectivement, il y a des chiffres dans un budget. Ça, je vous le confirme, parce que faire un budget sans chiffres, c'est quand même un exercice que nous, on ne pratique pas. En plus, vous êtes fâché avec les chiffres parce que vous sortez des chiffres sur les demandeurs de logements en parlant de 700 000, quand c'est 70 000 ; en parlant de 4 500 demandes à Champigny, ce n'est pas 4 500, c'est 4 812. Vous en avez oublié 312. Et, pour autant, quand on reprend cet élément-là, il faut savoir de quoi on parle : 26 % des logements sociaux du territoire sont à Champigny. Combien de fois je vous ai entendu, dans notre assemblée, dire : il faut que les villes autour construisent plus de

logement social, et je souscris à 100 %, et c'est la position que je défends en territoire. Et comme je suis en charge de ces sujets, je pousse mes collègues à en faire plus dans les villes où ils sont en carence. D'autres sont aux alentours des 25 %, mais il y en a qui sont en carence, il y en a qui sont prêtes aujourd'hui à avancer sur ces sujets. Certaines villes sont passées de 6 à 11 % et sont prêtes à travailler aussi sur la territorialisation. Ça devrait vous réjouir, parce que pendant des années vous avez dénoncé les villes qui n'en faisaient pas assez. Elles vont en faire plus, mais Champigny en fera moins, c'est-à-dire que nous, on a déjà suffisamment à assumer parce que, financièrement, ça pèse. C'est vrai que les budgets, ça n'a jamais été votre truc. Vous avez toujours eu un mal avec les chiffres, les chiffres approximatifs.

Et puis c'est bien beau les grandes déclarations : pour nous, le plus important, c'est la culture, le sport, les écoles, mais dans quel état on a retrouvé les écoles ! Pendant quinze ans, vous n'avez pas arrêté de promettre des choses que vous n'avez jamais réalisées : Henri Bassis, Solomon. Vous parlez de Solomon... On ne peut pas non plus dire : il faut refaire cette école et ne pas respecter les critères pour être financé le mieux possible. Sinon vous ferez comme à Henri Bassis et Eugénie Cotton où, pendant quinze ans, vous êtes allé voir les parents d'une école en leur disant : eh bien on ne peut pas le faire parce qu'il faut qu'on fasse l'autre, et vous traversiez la rue, et vous disiez à l'autre école : on ne peut pas faire celle-là, parce qu'il faut qu'on fasse l'autre. Nous, on ne fonctionne pas comme cela : les deux écoles, on va les engager, et Solomon aussi. Voilà.

Votre bilan est catastrophique : la débâcle, c'est la vôtre. Alors il va falloir l'assumer. La débâcle budgétaire, c'est votre boulet. Il faut regarder ce qu'on a trouvé. Vous nous dites : le GVT, formidable le GVT. On comprend que cela va réduire des postes, mais quels postes dont on parle ? Lesquels ? Les deux directeurs généraux qu'on payait ? Un directeur général payé pendant cinq ans sans mettre le pied à la mairie. 14 000€ nets pour deux directeurs généraux, c'est ceux-là dont vous voulez parler ? Oui, bien sûr, on va faire des économies. Oui, ça, je vous le confirme. On en reparlera, dans le cadre du vœu que vous présentez, de votre façon de gérer, de vos grands principes. Mais votre politique, c'était : faites ce que je dis, mais surtout pas ce que je fais. On peut en parler parce qu'il faut quand même que vous soyez en face de vos responsabilités. Je crois que, quand on a eu la gestion qui était la vôtre, le minimum des choses, c'est l'humilité, que vous n'avez pas eue du tout dans votre intervention. Quant au CTM, vous parlez du CTM, mais il n'y a rien dans le dossier. Il y a juste une personne qui est identifiée, qui n'a pas encore acheté, avec le Conseil départemental qui, hier, vient d'annoncer, sans respect d'ailleurs d'un dialogue avec le Maire, qu'il allait faire un projet parce qu'il faut bien trouver un accord avec les Verts à la veille des élections départementales, qui nous empêcherait de faire le CTM tel que vous l'avez prévu quand vous disiez : eh bien il faudrait que ce soit cette parcelle. Vous voyez, votre projet, il n'existe plus à cause de Monsieur Favier.

### **Monsieur FAUTRE**

« Eh bien ce n'est pas de ma faute. »

### **Monsieur le Maire**

« Il y a quand même des problématiques, mais quand le projet est vide, c'est souvent comme cela.

Alors il y avait une question de Monsieur TITOV à laquelle on va répondre. C'est une question d'économies par rapport aux investissements. Oui, on est bien obligés d'emprunter, car on a fait des économies, cela ne nous empêche pas d'emprunter. Je viens de l'expliquer : compte tenu de la situation qu'on reprend, idéalement, il faudrait faire 150 millions d'investissement (vous voyez le budget de l'investissement aujourd'hui) pour refaire les cinq écoles, pour refaire les équipements sportifs, pour refaire la mise à niveau d'un certain nombre d'établissements publics, à commencer par exemple par la mairie. Mais notre priorité, ce n'est pas la mairie. Notre priorité, c'est que les gamins dans les écoles, ils

aient une école digne. Ce n'est plus possible d'avoir des écoles où l'on a 15 degrés l'hiver, et 35 degrés l'été. Ça, c'est votre bilan, Monsieur FAUTRE. C'est votre bilan, ces écoles-là. Il y a des années que vous n'avez pas engagé les choses. Madame CAPORAL. »

### **Madame CAPORAL**

« Merci. Moi, c'est une question, une remarque, et des commentaires.

Concernant les travaux de voiries pour 6,9 millions d'euros, je souhaite connaître le montant alloué aux circulations douces, relatif aux piétons et aux aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Ensuite j'ai observé qu'il y a 320 000 € pour l'entretien et la plantation, ce qui me semble largement insuffisant quand on connaît la problématique des îlots de chaleur urbaine, et je rapprocherai cette question des salles de rafraîchissement dans les écoles avec force climatisation. Plantons des arbres, retirons le béton des cours d'école. C'est une solution efficace et de bon sens.

Après j'enchaîne donc, dans le cadre du budget 2021, l'opposition n'a pas eu communication du plan pluriannuel d'investissement. C'est un document particulièrement important pour que nous puissions nous faire une idée du bien-fondé de l'augmentation du taux d'endettement de plus 22 %. Cette augmentation nous surprend particulièrement, en tout cas ceux qui étaient présents aux Conseils Municipaux de la précédente mandature, où vous n'avez pas cessé de rabâcher que la ville était trop endettée. Donc + 22 %, ce n'est pas rien, et nous voulons savoir vraiment à quoi cet argent va servir. Donc le plan pluriannuel, cela s'impose aussi.

Par ailleurs, je me félicite du transfert de compensation de 16 871 980 € dû depuis 2016 par la Métropole du Grand Paris, qui est enfin versé, et ce n'est pas faute de l'avoir demandé. Mais je m'étonne que, dans le même temps, on ne soit pas capables de maintenir la subvention au CCAS au même niveau qu'en 2020, et que celle-ci soit amputée de 50 000 €. Ce n'est pas comme si la situation de beaucoup de Campinois s'était soudain améliorée ; c'est plutôt le contraire. Le rapport nous dit qu'il y a une baisse du réalisé par rapport aux années antérieures : la crise actuelle impose une autre réponse.

Pour finir, je signale quand même que si vous êtes en capacité de lever un emprunt aussi important, c'est bien que les années précédentes, donc au cours de la précédente mandature, l'ancienne équipe avait suffisamment bien géré pour vous permettre aujourd'hui de dégager une capacité d'endettement aussi importante. Attention cependant de ne pas vous retrouver surendetté comme la ville de Saint-Maur, qui sert de cas d'école chaque fois qu'il s'agit de se pencher sur la gestion peu rigoureuse de la dette. En conclusion, emprunter oui, on peut l'entendre, mais pour quoi faire ? Il nous faut donc le PPI. Merci. »

### **Monsieur LURIER**

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une intervention qui va être brève. Je voudrais quand même saluer, même si cela a été fait avant moi, le travail des personnels qui montent ce budget parce que pour avoir essayé, depuis que je l'ai reçu, de me pencher sur les 160 pages je crois du budget, cela me paraît une affaire quand même pour le moins délicate. Les suées que j'ai attrapées à essayer de comprendre et de comparer les chiffres, ce n'est pas simple.

J'ai noté qu'une grosse partie des dépenses d'investissement - c'était dans le programme - concerne le centre-ville : 7 millions d'acquisitions foncières et 2,2 millions pour la revitalisation du commerce et de l'artisanat. Donc il y a en plus des investissements consacrés à la médiathèque du haut de Champigny et pour l'équipement des Mordacs et, compte tenu également des « investissements » de renouvellement de voirie et de l'entretien des bâtiments qui sont quasi incontournables, on imagine mal que cela ne soit pas fait, cela veut dire que quand même une grosse partie des investissements nouveaux et

pluriannuels vont être consacrés à, essentiellement, deux quartiers de la ville. Donc la question que je pose, en fonction de l'état de la voirie, il y aura bien aussi dans les autres quartiers des investissements, mais les investissements principaux seront essentiellement centrés, je dis bien, sur deux quartiers de la ville, et notamment le centre-ville. Donc il me semble quand même que Champigny n'est pas que deux quartiers et, si je peux prendre un exemple de proposition aussi, c'est que, par exemple, en ce qui concerne la rubrique de revitalisation du commerce et de l'artisanat, une partie de la somme, des 2,2 millions, je crois, qui sont affectés dans le budget cette année à cet investissement-là, aurait pu être quand même en partie consacrée à d'autres quartiers. Et là, je vais prêcher pour ma paroisse, comme je l'ai fait en commission, mais pour ce chapitre particulier je pense au quartier de CœUILLY, qui est quand même relativement défavorisé sinon déshérité dans ce domaine. Il me semble que cela aurait pu être un axe que d'autres quartiers que le centre-ville de Champigny et les hauts de Champigny soient concernés par cet investissement.

Je reviendrai également brièvement sur la dotation au CCAS, comme l'ont souligné mes collègues de l'opposition juste avant moi. Il me semble quand même également que, compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, en espérant que la sortie soit prochaine et qui va certainement laisser des traces, et on le voit déjà quand on voit comment sont amenées à intervenir les associations dans l'aide au quotidien d'un certain nombre de nos concitoyens, il me semble que le montant aurait pu être plus élevé ou sinon une sorte de provision prévue. Alors, en commission, il m'a été répondu que si d'aventure les besoins se faisaient sentir, on pallierait, on n'hésiterait pas à le doter, mais le budget est ce qu'il est, étant un acte qui pose des chiffres quand même, qui est essentiellement basé sur des chiffres même s'il traduit une volonté politique, il aurait été à mon sens nécessaire d'envisager, de prévoir cette augmentation, en quelque sorte de provisionner. Je sais que les provisions sont difficiles à réaliser en matière de comptabilité administrative, c'est ce que l'on m'a dit, nonobstant les choses vont mieux en l'écrivant qu'en le disant en matière budgétaire. Voilà. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

**Monsieur MAILLER**

« Peut-être pour répondre à Mme AMAR, qui pense que les conseillers municipaux lorsqu'ils sont en commission ne sont absolument pas intéressés, je vais vous parler de la sixième commission, comme ça, vous comprendrez pourquoi il n'y a pas eu de questions. C'est que malheureusement un certain nombre de membres de la commission, dont des membres de la majorité, comme moi-même, nous n'avons pas vu le document qui nous avait été transmis sur le BP 2021. Donc nous n'avons pas pu échanger... »

**Monsieur le Maire**

« Ben bien sûr. »

**Monsieur MAILLER**

« Oui. J'ai dit qu'on ne l'avait pas vu, je n'ai pas dit qu'on ne l'avait pas eu. Quand vous dites que l'on est un peu fainéant, ce n'est pas tout à fait le cas. »

**Monsieur le Maire**

« Mme AMAR n'a pas dit, je corrige, Mme AMAR n'a pas dit... Parce que comme vous êtes assez grossier souvent dans cette assemblée, comme aussi dans vos courriers... Quand vous m'envoyez des courriers avec des insultes, c'est assez désagréable pour y répondre. Donc je vous prierai de ne pas transformer les propos. »

**Monsieur MAILLER**

« Je n'ai pas envoyé de courrier... »

**Monsieur le Maire**

« Si, si je l'ai, là. Vous voulez que je le cite ? »

**Monsieur MAILLER**

« Non, non, mais je ne sais pas de quoi vous parlez. Ce n'est pas l'objet, Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire**

« Ah si, je suis désolé, je reprends le propos que vous venez de tenir, Madame AMAR n'a jamais dit qu'il y avait des élus fainéants. Elle a noté que Monsieur LURIER avait fait un effort particulier pour comprendre ce qui n'est pas simple. Voilà. »

**Monsieur MAILLER**

« Vous permettez ? »

**Monsieur le Maire**

« Bon, je vous laisse terminer. »

**Monsieur MAILLER**

« Sur le fait que les questions en commission trouvent des réponses, je vous rappellerai, comme à Mme AMAR, que lors de la décision modificative, on vous avait posé une question en commission sur les fameux 700 000 €, je crois, de mémoire que l'on a dû repayer à l'EPT sur lesquels on n'a eu aucune explication. On n'en a pas plus eu en Conseil municipal. Donc je crois qu'il faut savoir raison garder. Peut-être que vous pensez que l'on n'est pas assez attentifs, mais les questions que viennent de poser mes collègues tendent à démontrer le contraire. Donc je vais, si vous le permettez, vous poser les questions qui nous sont apparues à la lecture du projet de budget primitif.

À l'instar du rapport d'orientations budgétaires présenté le 3 février, force est de constater que rien dans les documents transmis ne nous permet d'apprécier la traduction budgétaire de la politique que la majorité souhaite mettre en place. En effet, à la lecture du rapport d'orientations budgétaires, nous avons écrit que de nombreuses annonces étaient faites, mais sans que transparaissent ni l'évolution par rapport au précédent budget ni les impacts financiers futurs, ni à quoi correspondaient les sommes évoquées. L'absence dans la plupart des informations données de comparatif avec les années précédentes contribue à rendre illisible votre politique. Ainsi vous évoquez la réduction de 800 000 € de dépenses d'activité, sans préciser où ces économies allaient être faites ; la réduction des remboursements des intérêts de la dette sans préciser la proportion de cette diminution ; un montant d'investissement pour commencer la mise en place de votre projet, sans aucun détail sur l'utilisation des sommes ni leur financement, ni leur impact sur le budget ; un montant de 16 millions d'euros pour l'entretien des bâtiments sans préciser de quels travaux il s'agit ; un montant de 12,2 millions pour le remboursement de la dette sans préciser l'évolution de ce montant ; un volume d'emprunt de 30 à 32 millions sans préciser si ce montant augmente par rapport à 2020 et quels sont les impacts financiers de ces emprunts sur le budget de la commune. D'ailleurs, à mon sens, on peut le considérer comme particulièrement élevé pour une ville qui, d'après vous, a été mal gérée jusqu'à présent ; une recherche active de recettes sans préciser comment vous allez vous y prendre et pour quel projet ces recherches allaient être lancées ?

Dans le BP 2021 vous annoncez une baisse de 7 % des dépenses de fonctionnement qui sont dues, d'après ce que Mme AMAR a dit, essentiellement à la baisse des charges courantes, puisque j'ai bien vu l'opération blanche recettes et dépenses qui disparaissent du budget, des charges courantes liées aux nouveaux marchés renouvelés, 21 %, sans que nous puissions établir si cela aura un impact sur les services publics et, dans le même temps, vous

précisez une augmentation des frais divers de 17 % sans indiquer à quelle section précisément seront affectées ces sommes. Pourrions-nous avoir des précisions sur ces deux points ?

Dans le DOB, vous annoncez une baisse de 800 000 € sur les dépenses courantes ; or, dans le budget, si on fait le calcul, on arrive à 1 894 000 €. À quoi est due cette différence ?

Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur la baisse de 58 000 € de la subvention au CCAS, car la justification donnée, ajustement de crédit, est peu claire. Cette réduction aura-t-elle un impact sur les actions menées par le CCAS ? Pouvez-vous nous expliquer dans le détail de la contribution au financement de l'EPT qui augmente de 35 %, notamment en précisant à quoi correspondent les 153 000 € de frais de structure supplémentaires et les 1 065 000 € liés au transfert de charges, et précisément sur quoi portent ces 35 % d'augmentation ? On peut en effet s'interroger sur ces augmentations au regard de la qualité de certains services rendus par l'EPT et de l'opacité de certaines sommes réclamées par celui-ci, notamment pour le traitement et la collecte des déchets, les fameux 700 000 € dont on parlait. À quoi est due la baisse de 9 % des charges financières ? Concernant les dépenses d'investissement, à quoi est due l'augmentation de 6 % des dépenses réelles d'investissement et où ont lieu ces augmentations et pour financer quels projets ?

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'utilisation des sommes suivantes : 6,9 millions pour le centre-ville, 1,2 million pour la médiathèque, 3 millions pour des participations à des rénovations de logements issues du boni. Je ne sais pas ce que c'est... 400 000 € pour les études de faisabilité de programmation dans les bâtiments : quels bâtiments sont concernés ? Quelles études on envisage ? 2,9 millions pour la rénovation des écoles, notamment les 2,13 millions de travaux et aménagements : pour quelles écoles ? pour quels projets ? 650 000 € dans les équipements sportifs, idem... Pour quels équipements ? Et d'ailleurs, à ce sujet-là, les associations seront-elles concertées pour finaliser la liste des priorités ? 180 000 € pour la médiathèque du centre-ville alors que, plus haut, on annonce 1,2 million. 30,9 millions d'emprunt : pouvez-vous nous préciser l'impact à moyen et à long termes sur les capacités financières de la Ville et sur l'endettement de celle-ci ? Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme ADOMO, ensuite Mme LE LAGADEC.

### **Madame ADOMO**

« Monsieur le Maire, chers collègues, avant de commencer mon propos, j'aimerais quand même qu'il y ait un peu de respect dans cette assemblée parce que, Monsieur le Maire, je n'ai pas trop apprécié les propos que vous avez tenus à l'encontre d'un ancien maire, en lui indiquant qu'il ne s'y connaissait pas, etc. Je pense que c'est irrespectueux pour un homme qui a occupé un mandat de Maire et qui a été premier adjoint de cette ville. Je pense que l'on peut tous se respecter. On vous a respecté, en tout cas en ce qui me concerne, quand vous étiez dans l'opposition, et aujourd'hui je pense que c'est vraiment important j'ai un petit message aussi pour Mme AMAR. Sincèrement, je n'ai pas vraiment apprécié vos propos tout à l'heure sur le budget, parce que d'abord, c'est une leçon de morale que vous donnez aux gens, et je trouve qu'elle est vraiment déplacée dans le sens où, si l'on interroge un ou une de vos collègues de la majorité, comme vous vous appelez, je ne suis pas certaine que tous aient lu jusqu'à la fin, jusqu'à la dernière page ce budget. Donc soyons quand même un peu respectueux des uns et des autres. Nous avons tous chacun une vie personnelle et professionnelle, et je pense que l'engagement que l'on a, quand on est élu de la majorité comme de la minorité - dans la majorité, vous allez pouvoir voir le temps qu'il faut consacrer à ce mandat - et comme vous dites de la minorité, ça moi, ça ne me gêne pas, je m'en fiche totalement. En tout cas, ceux qui sont dans l'opposition doivent aussi se consacrer à leur mandat, donc je pense que déjà, commençons par nous respecter.

Cela étant dit, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur votre premier budget primitif et, par conséquent, à confronter nos accords et désaccords sur la gestion et les priorités pour la ville.

Il est bien évident que ce budget va donc être impacté par la crise sanitaire et aussi par la suppression de la taxe d'habitation, mon collègue l'a dit tout à l'heure, une taxe d'habitation qui est effectivement insuffisamment compensée, c'est écrit dans le rapport, et qui limite donc les marges de manœuvre. Face à l'inquiétude de nombreux élus locaux vis-à-vis de ces contraintes budgétaires et dans l'incertitude institutionnelle qui subsiste, des textes législatifs sont en préparation. Ils sont censés y répondre : est-ce qu'ils y parviendront ? Telle est la question.

Je précise toutefois que je ne suis pas là pour adopter une posture, et nous défausser sur l'État. On a pu voir qu'il y a des dotations qui ont été un peu augmentées, mais en même temps, on a toujours, nous élus socialistes, rappelé qu'à l'occasion notamment des débats au niveau de l'adoption du budget de la commune, que nous étions en tout cas attachés aux règles, d'une part au contrôle de la dette et à une gestion effectivement saine. Or là, je ne pense pas que sur le document qui nous a été présenté (et je remercie d'ailleurs les services de la commune, je pense qu'on le fait chaque année à chaque budget pour le travail qu'ils fournissent à ce propos) force est de constater que le recours à l'emprunt ici est en hausse, et de plus de 22 %. Moi, je me rappelle, j'ai le souvenir en tout cas que, durant le mandat précédent, à plusieurs reprises vous nous aviez reproché l'importance de la dette. Alors je suis un peu surprise qu'ici il y ait une telle augmentation. Alors j'ai entendu Monsieur le Maire s'exprimer par rapport à certains projets que votre majorité portait, mais enfin vous avez quand même... Vous n'avez pas cessé de crier au loup à la mandature précédente, et là, en fait, je me dis que vous êtes confrontés aujourd'hui à la réalité de la gestion publique. Et ce n'est que le début.

Pour moi, l'incohérence aussi elle subsiste, lorsque vous n'avez pas cessé de montrer du doigt le niveau élevé des impôts à Champigny, et vous proposez de maintenir le même taux. Sincèrement, je m'attendais à ce que vous proposiez une baisse par rapport à tout ce que l'on a pu entendre depuis des années sur le niveau élevé des impôts à Champigny. Et là, on le maintien. Bon, d'accord. »

### **Monsieur le Maire**

« C'est ce qui était fait avant. »

### **Madame ADOMO**

« Oui, oui, mais donc cela veut dire que, dans l'ensemble, notre programme était valable juste avant les élections, vous êtes revenus à la raison mais bon... Enfin Champigny va devoir faire face à de nouveaux défis avec cette crise sanitaire qui a été citée tout à l'heure par mes collègues et ses conséquences sur nos concitoyens, questions sociales, économiques, environnementales, et aussi en matière de santé. Je me réjouis d'ailleurs que les centres de santé de Champigny existent parce que beaucoup de communes n'en ont pas. On fait partie des rares communes à en disposer, et j'espère qu'ils seront maintenus puisqu'ils trouvent leur utilité, et notamment aussi durant cette crise sanitaire. En tout cas il nous faudra répondre à l'augmentation des demandes des services publics des habitants, aux besoins qui sont exprimés.

Ce budget que vous proposez aujourd'hui, peut-être que c'est une approche individuelle, mais je n'ai pas l'impression, en tout cas, moi, il ne me permet pas de dire qu'il répondra à ces défis qui nous attendent et aux besoins qui vont se faire sentir dans les domaines que j'ai indiqués. Ce budget ne sera pas un rempart, un bouclier face aux conséquences de la crise sanitaire, parce que c'est vrai que c'est un budget politique mais, comprenez bien, Monsieur le Maire ainsi que vos collègues, qu'au regard de l'absence... d'abord d'une part, c'est incohérent, je ne vais pas tout citer parce que l'on est plusieurs à intervenir, mais entre la volonté affichée, la volonté politique affichée et ce que vous nous mettez sur votre budget,

vous comprendrez bien que, nous socialistes, nous ne le voterons pas parce que l'on n'a pas été convaincus par ce budget, et donc nous voterons contre. Merci. »

### **Madame LE LAGADEC**

« Merci, Monsieur le Maire. Je veux revenir juste sur deux trois points. Je crois qu'effectivement, on n'est pas là ni pour se donner des bons points, ni distribuer des images à ceux qui font bien ci ou qui font mal ça. L'acte d'un budget, c'est un acte important d'orientations politiques, on le voit bien ici. Ensuite, il y a des services dont c'est la profession, et qui donc là agissent sur ordre des politiques et sur ce qui leur est demandé de faire.

Je voulais simplement peut-être donner quelques informations à mes collègues puisqu'il me semble qu'il y a certains chiffres, en tout cas certaines lignes, qui sont instruites à charge. Comme Mme AMAR conclut son propos en disant qu'il y a telle subvention qui est en baisse, évidemment celle du département, vous comprendrez bien que je vais y revenir. Il n'a pas échappé à Monsieur JEANNE qu'il y a eu une subvention exceptionnelle pour les activités d'été pour la plupart des villes du Val-de-Marne qui en ont fait la demande, puisque c'est lui qui a signé la convention. Et donc la ville de Champigny a, de manière exceptionnelle, touché 30 000 € pour que les jeunes Campinois et leur famille puissent passer un été plus agréable. Alors, évidemment, c'était une subvention exceptionnelle. Donc si je déduis 94 200 moins 30 000, cela fait donc 64 200 €. Et donc, comme il y a une subvention de 82 000 €, elle est donc en augmentation de 18 000 €. Vous voyez, on peut aussi s'amuser avec les chiffres.

Après Monsieur JEANNE s'étonne que certains écoutent ce qui est dit dans ce territoire sur les projets lors de concertations. C'est le cas du Président du Conseil départemental qui a pris acte de certaines observations de l'enquête publique sur le projet Altival, qui a aussi pris acte de ce à quoi on va devoir faire face sur cette planète, c'est-à-dire l'urgence climatique, et notamment dans les métropoles où il est essentiel que l'on pense, nous responsables politiques, que l'on pense l'avenir en fonction donc de cette crise climatique qui, malheureusement, s'annonce de plus en plus importante. Donc il a été décidé, en prenant aussi acte de l'ensemble des acteurs du territoire qui s'inscrivent dans tous ces éléments de concertation, qui ont eu lieu effectivement quand vous n'étiez pas encore Maire, mais aussi des acteurs qui ont essayé donc différentes, je dirais, balades urbaines, sur le trajet d'Altival pour voir ce qu'il permet aujourd'hui, et donc ils ont décidé finalement d'avoir une coulée verte plutôt que d'avoir une voirie sur le site d'Altival. C'est bien entendu un projet qui doit être travaillé, c'est un projet qui se dessine comme devant être préservé dans sa biodiversité.

Donc le département a une politique très importante en ce qui concerne les espaces naturels sensibles, c'est le cas de Champigny, mais ce n'est pas que le cas de Champigny, c'est le cas aussi dans d'autres lieux, par exemple cela va être le cas aussi à Villejuif. Voilà. Donc je pense que c'est une bonne chose que l'on ait un département qui s'inquiète de l'avenir de cette métropole et du fait que ses habitants puissent continuer à y vivre et à respirer. »

### **Monsieur le Maire**

« On notera quand même le changement de pied par rapport à quatre ans de propos sur la VDO et, au dernier moment, avant les élections. Donc on laisse l'incohérence à chacun. Monsieur FAUTRE, vous voulez reprendre la parole ? »

### **Monsieur FAUTRE**

« Oui, cela n'a rien à voir avec le budget. Je voudrais juste préciser que nous sommes évidemment, comme on dit, en live, sauf que je viens d'être informé par un Campinois que cela n'a pas bien fonctionné... »

**Monsieur le Maire**

« Non. Il y a eu une coupure. »

**Monsieur FAUTRE**

« Eh oui, je n'accuse pas, je ne suis pas parano, mais c'était juste au moment où je parlais. »

**Monsieur le Maire**

« Je regrette. »

**Monsieur FAUTRE**

« Non, mais c'est ce qui m'est signifié, c'est tout. Donc comment est-ce que l'on corrige cela ? »

**Monsieur le Maire**

« Comment on corrige cela ? Eh bien, écoutez, on en reparlera. Voilà encore des sujets sur l'informatique. »

**Monsieur FAUTRE**

« Je n'accuse personne, je n'accuse personne. Je crois qu'il ne vaut mieux pas d'ailleurs. C'est l'informatique. Il vaut mieux accuser personne. Ne prenez pas tout à la dérision, Monsieur le Maire, ne prenez pas tout à la dérision sur ce sujet. »

**Monsieur le Maire**

« Donc avant que Mme AMAR réponde, on va prendre les interventions. Une dernière intervention, Michel DUVAUDIER. »

**Monsieur DUVAUDIER**

« Bonsoir à tous. Je suis avant tout, entre parenthèses, frappé par l'amnésie de certains sur leur budget précédent. Quant à nous, notre premier budget 2021 traduit tout à la fois nos engagements auprès des Campinoises et Campinois, et l'impulsion nouvelle que nous souhaitons donner.

Ce budget est, malheureusement, aussi celui du rattrapage et de la compensation des erreurs passées. Depuis l'arrivée de notre équipe en juillet 2020, nous avons fait plusieurs constats. D'abord nous avons trouvé, certes, des équipes de valeur et attachées à rendre un service public de qualité, mais nous avons aussi pris en main une collectivité avec des fonctionnements et des méthodes de travail obsolètes, et avec certains manquements. Je n'en dirai pas plus.

Le virage de la modernité n'avait pas été pris à Champigny. Concernant les finances de la ville, le rapport entre l'état des bâtiments communaux et le niveau d'endettement est catastrophique. L'héritage qui nous a été laissé est lourd de conséquences. L'approche financière était uniquement centrée sur la dépense, et très peu sur les recettes. Nous avons constaté un vrai manque d'ouverture dans cette approche. Les partenariats avec les collectivités partenaires, avec l'État, avec les entreprises étaient au point mort. Le niveau de financement des projets était particulièrement faible. Nous, nous revendiquons d'accroître nos recettes sans augmenter le taux de base foncière, et de maîtriser nos dépenses. C'est pourquoi nous avons décidé de systématiser la recherche de recettes. Ainsi le budget qui vous est présenté sera, selon toute vraisemblance, complété dans l'année par d'autres recettes dans différents secteurs, et cela bénéficiera à tous les Campinois.

Nous avons été surpris de voir que si certaines idées pouvaient être intéressantes, elles sont souvent arrêtées au milieu du gué, laissant ainsi de nombreux projets et dispositifs non achevés et donc non efficaces si, en cours, un vrai manque de transversalité et un fonctionnement en silo étaient à déplorer. Il ne s'agissait le plus souvent que d'une somme

d'intentions plus que d'orientations avec peu de perspectives globales. Lorsqu'il y en avait, c'étaient des approches dogmatiques manquant de pragmatisme, de réalisme.

Certains impératifs, pourtant d'essence légale, qui s'imposent de fait à toutes les collectivités n'ont pas été initiés. Ni le plan de travail, ni la réforme du régime indemnitaire n'ont été sérieusement abordés avant notre arrivée. Sans doute la crainte de dire la vérité avant les élections... Nous avons donc ouvert ces chantiers et proposerons dans l'année de nous mettre en conformité avec la loi.

Aucune optimisation des dépenses n'était travaillée. Nous avons dû éponger l'ardoise des ordures ménagères, pour rappel pour 1,7 million d'euros. Permettez-moi, mais même l'héritage était dans les poubelles. Depuis notre arrivée, nous avons réinterrogé et repensé les marchés et les dépenses, ce qui nous a permis de maîtriser celles de fonctionnement (je parle des dépenses) pour le budget prévisionnel 2021, et donc de générer un autofinancement dépassant les 15 millions d'euros, soit une progression de plus de 3 millions d'euros, ne vous en déplaie. Disons-le : la ville était mal gérée au détriment des Campinois et des agents de la ville. En moins de 8 mois, nous avons affirmé de nouveaux principes de gestion qui commencent à porter leurs fruits. Nous avons entamé la recherche d'économies liées à votre mauvaise gestion, systématisé la consultation de plusieurs devis avant d'engager la dépense publique, commencé avec les services à rationaliser les organisations et à interroger la pertinence des actions actuelles. Nous souhaitons d'ailleurs remercier l'ensemble des directions municipales qui ont pleinement décliné les orientations qui étaient les nôtres. C'est ensemble que nous voulons aujourd'hui être fiers de ce premier budget. Nos priorités, pour ce budget 2021, sont de redonner aux Campinois des équipements de qualité, d'améliorer le bien vivre à Champigny et de lancer les grands projets que sont le centre-ville, la rénovation du Bois l'Abbé, la VDO, le changement d'urbanisme et le lancement de la police municipale. Les emplois, et plus généralement le développement économique, avaient été sacrifiés au service d'une volonté dogmatique de créer uniquement des logements sociaux. Nous travaillerons pour notre part sur la diversification pour que la mixité fonctionnelle soit enfin une réalité : celle de l'habitat, mais aussi des commerces, des services et surtout de l'emploi. Aujourd'hui, malgré un contexte difficile, là-dessus nous sommes tous d'accord, de nombreux commerces et entreprises ont des projets d'installation à Champigny, et on s'en félicite.

L'affichage d'économies de façade de la précédente mandature a laissé place à de réelles programmations pour la continuité écologique qui impacteront désormais le plus grand nombre des projets lancés. Nous entamons par exemple un travail sur les trames vertes et bleues avec un véritable maillage entre les secteurs, en concertation avec les villes voisines. Les entrées de ville et les espaces sans fonction sont également au cœur de nos réflexions pour compléter une approche globale de notre territoire.

### Illustration de notre détermination

Nous avons déjà réalisé plusieurs de nos engagements :

- l'accueil du matin à 7h30, attendu par les familles, est entré en place ;
- la commémoration de 1870 et la remise en valeur de notre patrimoine historique ;
- une priorité est donnée aux écoles avec un besoin énorme à combler du fait de l'inaction des équipes précédentes. De nombreuses écoles sont en très mauvais état. Au-delà des travaux réguliers prévus dans l'ensemble des groupes scolaires, nous engagerons des reconstructions des écoles, comme on l'a dit tout à l'heure, Henri Bassis et Eugénie Cotton ;
- nous maintenons notre niveau d'accompagnement des associations au travers des aides financières et logistiques, comme nous nous y étions engagés ;
- nos ambitions culturelles et sportives débiteront dès cette année, même si la crise sanitaire que nous traversons ralentit le développement de nos projets ;

- l'égalité femmes hommes est enfin prise au sérieux à Champigny. Le plan d'action en faveur de l'égalité est une véritable feuille de route en interne et en externe ;
- nous avons posé les bases de notre politique en matière de sécurité, engagement fort de notre campagne. Cette approche passe par une réorganisation du pôle des ASVP en lien avec la création de la police municipale. Nous sommes en train de recruter le chef de la police municipale. Il aura la charge de constituer cette future police.
- d'ores et déjà l'implantation de caméras et de vidéoprotection est sur les rails. Un projet global, équilibré et financé, sera proposé en cours d'année ;
- des actions de prévention inédites vont être mises en place par ailleurs devant les établissements scolaires pour lutter contre les rixes entre quartiers que nous devons toutes et tous déplorer. Les associations et les partenaires de l'éducation nationale participeront bien évidemment à ces initiatives. Il n'y a pas de fatalité en la matière mais bien des niveaux de détermination.

Fidèles à nos pratiques et valeurs, malgré le contexte sanitaire, nous associons les habitants. Nous nous rendons régulièrement au plus près des Campinois pour continuer à développer des actions de proximité connectées aux attentes de la population. Notre initiative « Vos élus à votre écoute » rencontre d'ailleurs un vif succès. Cette année 2021 sera encore très particulière du fait du contexte sanitaire. C'est vrai qu'on le dit souvent mais c'est une réalité : le virus continue de se répandre, et nous devons collectivement maintenir nos efforts. La ville est plus que jamais mobilisée aux côtés des Campinois. De plus, nos actions de solidarité au fil de l'eau sont nombreuses et précieuses pour les citoyens les plus en difficulté. Nous avons en outre mis en place des colis alimentaires complétés par un bon d'achat à destination des étudiants isolés dans notre commune. Nous avons fourni aux associations d'aide alimentaire des colis pour leurs bénéficiaires, pour les soutenir et compléter leur action. Nous avons mis en place un centre de dépistage et de vaccination. Si les contraintes sont encore fortes, et la situation encore grave, nous mettons toute notre énergie à rendre le quotidien des Campinois moins difficile. Nous devons rester vigilants. La situation que nous avons trouvée contraint nos marges de manœuvre. Pour impulser une dynamique forte, nous présentons un budget ambitieux misant sur un niveau d'investissement élevé, en réparation du passé notamment, mais aussi des dépenses de fonctionnement maîtrisées. L'héritage est lourd, mais notre ambition pour Champigny est grande. Elle offre enfin un horizon qui s'éclaircit. En conclusion, nous restons mobilisés pour offrir aux Campinois le Champigny qu'ils méritent. Merci. »

### **Monsieur le Maire**

« Sophie AMAR prend la parole pour répondre à un certain nombre de questions. »

### **Madame AMAR**

« Vous nous avez interrogés plusieurs fois sur le montant de la subvention du CCAS. Comme je l'avais expliqué en commission, pour rappel, nous avons versé une subvention de 50 000 € supplémentaires au mois d'octobre. C'est une réalité. On prépare le budget. Donc si vous comparez le réalisé à la même époque sur la même période par rapport à l'année dernière, aujourd'hui le CCAS a reçu plus que le R montant. Donc cela, c'est quelque chose qu'il faut préciser. Ensuite le CCAS va voter son budget la semaine prochaine. Bien évidemment, il reçoit une subvention qui lui permet d'avoir un budget équilibré, donc dans le budget que nous votons au sein du Conseil municipal, la subvention que nous votons pour le CCAS est suffisante. Donc, s'il le faut, je le répète, s'il est nécessaire de compléter le montant de la subvention au CCAS, ce sera fait lors d'une décision modificative. Aujourd'hui, le montant de la subvention versée permet l'équilibre, et donc il n'est pas condamné. Compléter la subvention de 2020 ne sera pas refusé.

En ce qui concerne les remarques concernant l'endettement, il fut un temps où nous disions que la ville de Champigny était trop endettée. Nous n'avons pas changé d'avis. Vous nous

avez laissé des dettes extrêmement importantes. C'est comme cela. Il faut travailler pour arranger l'endettement, et on a besoin de s'endetter parce que vous nous avez laissé une situation patrimoniale - oui, oui, ça vous fait sourire, mais moi, ça ne me fait pas rire - vous nous avez laissé des écoles dans un état lamentable : trois écoles sont à rénover ou à reconstruire, un centre-ville qui n'est pas fait. Oui nous devons nous endetter, oui, nous avons mené des négociations ardues avec les banques pour obtenir des emprunts à des taux plus qu'acceptables, et cela ne va pas être facile parce qu'en plus le taux d'emprunt va s'élever. Je ne voudrais pas ouvrir le chapitre « garantie d'emprunt » qui noircit drôlement le compte administratif... Il faut qu'on arrive dans nos petits souliers quand on croise un banquier, parce que le compte administratif, il n'est pas beau à voir, mais on le fait quand même parce que nous sommes ambitieux et nous cherchons à faire ce qui n'a pas été fait depuis des années. Je vais rappeler quelque chose qui semblerait n'avoir pas été bien compris : une façon aussi de pouvoir faire des travaux, c'est d'améliorer l'autofinancement. Je vous ai dit en conclusion que nous avons nettement amélioré l'autofinancement : 14,7 millions contre 12, 2 millions. Cela sert à investir.

Ensuite je suis désolée : il y a eu une liste de questions diverses et variées sur tel poste dans le budget, tel poste dans le budget, je ferai une réponse très brève. En ce qui concerne les investissements, vu que c'est un budget, c'est donc du prévisionnel. Vous aurez les délibérations qui concernent les investissements prévus. Vous aurez tout loisir de poser des questions, de débattre sur le sujet.

Il me semble que quelqu'un a demandé le détail du poste « autres frais divers » pour 2 millions. La réponse se trouve en page 3 du rapport. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Le débat est désormais clos. On a parlé pendant une heure et demie de ce budget... »

**Monsieur MAILLER**

« Vous pouvez répondre aux questions. »

**Monsieur le Maire**

« Non. »

**Madame MAILLER**

« Quand je pose la question. »

**Monsieur le Maire**

« Je vais vous répondre, je vais vous répondre... »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, mais... »

**Monsieur le Maire**

« Je vais vous répondre.

Donc quelques éléments complémentaires sur la dette. Oui, on est obligés d'endetter plus. Oui, je le revendique, et cela a été dit par Sophie AMAR, je revendique le fait qu'on choisisse, et en fin de compte on choisit de façon un peu contrainte, de s'endetter encore plus. Pourquoi ? Parce que, au-delà de l'état des bâtiments que nous avons repris, triste héritage que vous nous avez laissé, vous nous avez aussi laissé une situation d'endettement particulièrement mauvaise. En économie, il y a de la bonne dette et il y a de la mauvaise dette. La mauvaise dette, c'est celle qui consiste à emprunter pour, par exemple, faire des coûts d'entretien, ce qui était le cas dans la structure budgétaire que l'on avait jusqu'à présent. Là, nous, ce que nous faisons pour répondre à vos questions, vous nous demandiez

pourquoi on s'endette, pour quelle raison, eh bien pour refaire les écoles, par exemple, pour refaire aussi des installations sportives. Et tout cela, on l'assume vraiment. Mais si vous aviez fait le travail au cours des quinze dernières années, on n'aurait pas eu besoin d'endetter pour refaire les écoles en question, type Eugénie-Cotton où Henri Bassis. On n'aurait pas eu à s'endetter pour refaire un stade que vous nous avez promis depuis déjà dix ans et sur lequel rien n'a été fait.

#### **Monsieur le Maire**

« Voilà. Ça, ce sont juste des réalités. Aujourd'hui, on est obligés de corriger ce que vous n'avez pas fait. Alors on va emprunter, on va rationaliser aussi nos coûts de fonctionnement de telle manière à pouvoir gérer mieux, on l'a expliqué. Sur un simple contrat, cela s'est fait sous votre regard, puisque Monsieur LURIER a assisté à la commission, on a économisé 1 000 000 €. Même chose sur la question de la masse salariale : j'ai donné un exemple tout à l'heure en parlant de deux postes de DGS, je peux en donner beaucoup d'autres. J'ai une liste, vous n'imaginez pas à quel point, et ça, c'est votre gestion, et donc bien évidemment que l'on va rationaliser avec une volonté, et on en reparlera lors du vœu, de faire progresser la situation pour nos agents parce que c'est important : on ne peut pas être exigeant si l'on ne donne rien.

Un autre aspect qui est important aussi : ce n'est pas la peine de noyer avec tout un tas de séries de questions qui n'ont pas de sens. Quand on nous dit : mais c'est quoi le détail des 1,2 million de dépenses d'entretien sur tel poste, vous voulez qu'on vous donne quoi ? La facture de la future serrure qu'on va mettre à telle porte ? »

#### **Monsieur MAILLER (*hors micro*)**

« Ce que vous prévoyez de faire, c'est tout. »

#### **Monsieur le Maire**

« Moi, les dernières factures que j'ai eues à analyser, c'étaient celles de téléphone et de dépenses informatiques. Ça nous a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros, dont certains auront à répondre.

Nous souhaitons au fond avoir une gestion saine, et c'est bien là tout l'enjeu de l'engagement que l'on prend dans le cadre de ce budget, une gestion saine et un budget d'investissement. Et donc je propose à l'ensemble des élus du Conseil municipal de voter ce budget. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? C'est bien noté.

Je précise que l'on a fait un vote global. Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe du vote global ou est-ce que vous voulez que l'on refasse un vote par chapitre ? On ne l'a jamais fait ici, mais si vous voulez le faire, je me dois quand même de préciser que c'est un droit. Certains étant tatillons, je préfère poser la question. »

#### **Monsieur MAILLER**

« Excusez-moi, puisque vous attendez une réponse de notre part, vous avez bien compris qu'on ne s'offusquera pas de ne pas voter au détail le budget et de bien le prendre, comme vous l'avez fait aujourd'hui, avec un vote global. »

#### **Monsieur le Maire**

« Un vote global, donc on est bien d'accord. Parfait. Donc le budget 2021 de la ville de Champigny est adopté, je vous en remercie. Point numéro 3 : la fixation des taux des taxes directes locales. David SLIMOVICI. »

à la majorité des suffrages exprimés,

38 votes pour dont 6 procurations, 11 votes contre dont 1 procuration :

Mme CAPORAL Chrysis, M. SOLARO Sylvain, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, M. LURIER Yvon, Mme LE LAGADEC Jeannick, Mme ADOMO Caroline, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François.

**D'ADOPTER** (à l'unanimité) le budget par un vote unique, et non par chapitre.

**D'ADOPTER et D'ARRETER** le budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune en équilibre à la somme de 190 824 089,04 euros tant en recettes qu'en dépenses.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à négocier et à contracter un emprunt d'un montant maximum de 31 000 000 euros destiné au financement des opérations correspondantes et à signer tout document nécessaire à cet effet.

**DE DECIDER** d'apurer le compte 1069, compte non budgétaire présent en nomenclature M14 pour 4 343 040,07 € et non repris dans le plan de compte en M57. Cet apurement sera étalé sur 3 années via un débit du compte 1068.

### 3) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2021 :

#### **Monsieur SLIMOVICI**

« Bonjour. Donc, dans la suite du débat sur le budget, une précision sur les taux des taxes directes locales pour 2021. Vous avez le rapport ; en fait, cela vous donne une vision assez complète de tous les impôts locaux qui serviront aux recettes sur la ville de Champigny, notamment un rappel sur la taxe d'habitation qui n'existe plus en 2021, mais qui est compensée entièrement par l'État, d'une part par un transfert du produit de la taxe foncière départementale, et d'autre part par un montant compensateur supplémentaire qui fait qu'au total, on aura toujours 31 075 653 € de produits de la taxe d'habitation, même si elle a disparu. Il y aura en plus la taxe d'habitation sur les maisons secondaires qui reste reçue par la ville.

Sur la taxe foncière, les bases sont revalorisées d'un montant de plus 0,2 %, ce qui correspond au taux d'inflation constaté en novembre 2020. Du coup, ces bases 2021 augmentent de 191 935 € à 96 159 432 €. Si j'introduis les allocations de compensation prévues pour la commune, globalement, elles restent stables. Vous avez le détail « compensation de la taxe d'habitation pour les personnes exonérées » et aussi pour la taxe foncière, parce qu'il y a aussi des exonérations, et globalement, tout cela reste stable.

Dans l'autre sens, le prélèvement sur les recettes fiscales. Le prélèvement au profit du FNGIR (Fonds national de garantie industrielle des ressources) reste aussi le même qu'en 2020 : 1 998 000 €, et on est toujours exemptés du fonds de péréquation intercommunal et communal, mais ce n'est pas une exonération qui est forcément pérenne pour plusieurs raisons. Cela dépend du classement de la ville au rang du classement DSU, et comme on est 241<sup>e</sup> et qu'il n'y a que 250 villes qui en profitent, cela marche pour cette année, mais pas forcément tout le temps.

Alors si on en vient à l'ajustement des taux des taxes directes locales, c'est l'objet du vote : le taux de référence communal sur les propriétés bâties, donc en fait la somme des taux communal et départemental. Donc le taux communal 2020 est de 22,16 % et le taux départemental 2020 de 13,75 %. Alors ce que l'on vous propose pour 2021, c'est de rester avec ce taux de 22,16 % pour la part communale et toujours 13,75 % pour la part départementale qui rentre maintenant dans le calcul.

Par conséquent, le produit prévu pour les taxes de la fiscalité directe locale en 2021 s'établit à 34 660 877 € dont 34 530 852 pour le bâti et une part assez faible pour le non-bâti de 130 999 €. Et l'objet du vote est bien le suivant : c'est de fixer les taux de la taxe foncière bâti et non bâti. Donc cela reste inchangé : pour les propriétés bâties 35,91 %, et pour les propriétés non bâties 31,42 %.

### L'avis de la commission

Un avis favorable à l'unanimité de la première commission. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRE. »

### **Monsieur FAUTRE**

« Oui, nous prenons acte de la non-hausse des taxes sur cette délibération. Je crois comprendre, si vous me le confirmez, que l'évolution sera à montant constant, mais dans ce montant constant, se posent deux questions. La première : est-ce que la réforme telle qu'elle est prévue sur la taxe d'habitation prévoit que soit pris en compte le nombre de logements supplémentaires qu'il peut y avoir dans les années à venir ? Ça, je ne le sais pas, donc je vous demanderais cette précision. Et puis, sur le fond, cette allocation compensatrice, elle comporte un risque par rapport à la capacité qu'avaient les collectivités territoriales de pouvoir lever, si je puis dire, l'impôt. Ces compensations, elles dépendent des décisions gouvernementales. Qu'en sera-t-il dans les années à venir ? Je suis méfiant. Le passé nous a souvent montré quand même que les engagements des uns n'étaient pas forcément respectés par la suite. Et donc il y a un risque. Il peut y avoir un risque à terme de ressources financières extrêmement basses. C'est la raison pour laquelle je fais partie de ces élus qui continuent à penser que, s'agissant de la fiscalité locale, une fiscalité locale dont les maires ont besoin, je pense qu'il faut réformer cette fiscalité locale en profondeur, et en s'appuyant particulièrement, ce qui ne se fait pas aujourd'hui, sur les actifs financiers. »

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Alors juste pour vous répondre sur la crainte que vous avez, je la partage. Par contre, je n'ai pas la même réponse que vous, cela ne vous étonnera pas, mais je la partage puisqu'on sait que les compensations d'État n'ont pas toujours été réalisées à l'euro près. Pour l'heure, on est dans ce cadre-là, ce qui justifie pleinement d'ailleurs le choix que nous faisons de dire que nous arrêtons de construire trop de logements sociaux - on est déjà à 42 % - puisque c'est aussi une baisse de recettes. Donc on a besoin d'avoir des recettes, si l'on veut financer nos investissements et, là aussi, cela a un impact direct.

J'ajoute un complément : cela me permettra de compléter la réponse suite à l'intervention de Mme ADOMO. Oui, c'est vrai, pendant la campagne électorale nous avons écrit que nous maintiendrions les impôts, que nous ne les augmenterions pas, donc nous faisons ce que nous avons dit. On aurait pu être démagogiques, on aurait pu dire comme beaucoup de candidats l'ont fait : on baissera les impôts, mais on avait conscience de la situation financière de la ville. Le budget, on avait eu l'occasion de l'étudier avec Sophie AMAR depuis douze ans. On savait ce qu'il y avait. J'avoue que l'on a eu quand même quelques surprises particulières, que ce soit sur les ressources humaines ou dans d'autres domaines, mais on avait quand même conscience de la situation. Donc au départ, on n'a pas fait de démagogie, on n'a pas dit qu'on baisserait. Si demain on peut le faire, on ne s'en privera pas, mais il faut savoir ce que l'on veut. Parce que continuer à dire, on va augmenter les recettes, on augmente les dépenses et on ne fait pas d'investissement, c'est ce qui a été fait pendant des années... C'est ce que l'on ne veut plus. Ce que l'on souhaite, c'est de faire des investissements pour tous les Campinois. Je le dis en réponse aussi à Monsieur LURIER. Les investissements, ils ne sont pas que sur deux quartiers, ils ne sont pas que sur le centre-ville où le Bois l'Abbé, ils sont dans tous les quartiers. Il n'y a pas un quartier où il n'y a pas des investissements qui se feront en matière de voirie, en matière d'école. On a parlé d'Eugénie Cotton et Henri Bassis : ils ne sont pas dans un des deux quartiers en question. Sur le quartier de Cœuilly, on a des projets en ce moment pour faire des investissements nouveaux. Même chose sur le quartier du Plant ou le quartier du Tremblay. Aucun quartier ne sera oublié. En revanche, et je pense que vous ne pouvez qu'y souscrire, c'est vrai qu'on

l'a dit pendant des années, qu'il n'y a pas un sentiment de centre-ville à Champigny. Il y a une nécessité de faire un centre-ville. Vous n'aviez pas le même projet, c'est vrai, mais tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait faire quelque chose au centre-ville. Donc on va le faire. Et puis sur le Bois l'Abbé, il y a une situation particulière qui est celle du schéma d'ANRU où l'on se bat aujourd'hui, et la semaine dernière, j'étais encore en Conseil d'administration ANRU en présence des ministres concernés pour parler d'une façon générale de la situation de la rénovation urbaine en France. C'était le Conseil d'administration au plan national, mais aussi pour parler de la situation de Champigny. Donc on met une attention encore plus forte sur ce quartier, qui est quand même le deuxième plus peuplé d'Île-de-France et pour que l'on obtienne un maximum de financement. Mais on ne peut pas dire que l'on ne veut pas respecter les critères de l'ANRU, et en même temps demander le maximum de financement. C'est là où il y a une incohérence. On veut faire bouger les lignes pour demander le maximum de financement à l'ANRU, de telle manière à ce que le reste à charge de la ville soit le plus faible possible, justement cela répondra à votre souhait, Monsieur LURIER, justement pour ne pas être concentré sur un quartier, mais pour faire en sorte que les autres quartiers puissent obtenir des améliorations qui sont totalement inédites. Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au vote sur les taux. Donc qui est pour cette non-augmentation des taux ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc c'est un refus de vote ? »

**Madame CAPORAL**

« Abstention. »

**Monsieur le Maire**

« Donc une abstention. »

**Madame CAPORAL**

« Cinq abstentions. »

**Monsieur le Maire**

« Cinq abstentions. Je vous remercie. On va passer au point numéro 4 sur une remise gracieuse aux comptables de la commune. Wilfrid BASTIN. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour dont 6 procurations, 5 abstentions dont 1 procuration :

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François.

**DE FIXER** comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021:

	Taux votés en 2021 en %
Taxe sur Foncier bâti	35.91 %
Taxe sur Foncier non bâti	31,42%

#### 4) Remise gracieuse aux comptables de la Commune, exercices 2014 et 2015 :

**Monsieur BASTIN**

Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous, alors l'objet de cette délibération est la remise gracieuse aux comptables de la Commune exercice 2014-2015. La Chambre régionale des comptes a prononcé le jugement des comptes de Mr REYNIER comptable de la Commune du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 janvier 2015 et de Madame GIRAUD, comptable de la commune du 1<sup>er</sup>

septembre 2015 au 31 décembre 2015. Mr REYNIER est constitué débiteur de la Commune pour un montant de 48 592.68€, Mme Giraud est constituée débitrice de la commune pour un montant de 6 560.43€. Lors de l'instruction, la commune a exposé le litige le 3 janvier 2019 pour lequel elle considérait avoir subi un préjudice financier. Il est donc proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la remise gracieuse des sommes mises en BP pour Monsieur REYNIER et Madame GIRAUD au titre de toutes les charges retenues par le jugement de la Chambre régionale des comptes.

#### L'avis de la commission

Nous avons un avis unanime des membres de la première commission pour cette délibération numéro 4. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je propose de mettre cela au vote. Qui est pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Point numéro 5, Léon NGANDÉ pour une remise gracieuse au régisseur de la piscine Auguste Delaune. »

**DE DONNER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) un avis favorable à la remise gracieuse des sommes mises au débit de Mr REYNIER au titre des charges n°1, n°2 et n°4 du jugement 2020-0006J de la Chambre régionale des comptes.

**DE DONNER** un avis favorable à la remise gracieuse des sommes mises au débit de Mme Giraud au titre de de la charge n° 3 du jugement 2020-0006J de la Chambre régionale des comptes.

#### **5) Remise gracieuse régisseur piscine Auguste Delaune :**

#### **Monsieur NGANDÉ**

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues bonsoir. Il s'agit donc d'une remise gracieuse envers le régisseur de la piscine Auguste Delaune. Le régisseur de la piscine Delaune a été victime entre le 23 octobre 2007 et le 23 novembre 2007 d'un vol sans effraction d'un montant de 22 777,05 €. Un dépôt de plainte a été effectué le 27 novembre 2007. Par délibération en date du 27 avril 2011, un avis défavorable à la demande de remise gracieuse a été émis à l'encontre du régisseur titulaire pour la somme de 22 777,05 €. De ce fait, le Trésor public a procédé au recouvrement des sommes dues depuis cette date. Suite à ces recouvrements, le régisseur a versé au total la somme de 11 770,99 €. Suite à l'enquête de police, une ordonnance de non-lieu est intervenue en date du 15 novembre 2011. L'auteur ou les auteurs du vol n'ont pas été identifiés, aucune personne ne pouvant être poursuivie du fait de ce vol. Le régisseur mis en débit est désormais en retraite et dans une situation familiale et sociale précaire qui rend le recouvrement très lent à opérer. Au vu des revenus disponibles, Madame GIRAUD, trésorière principale, a sollicité un réexamen par la ville de la décision du refus de remise gracieuse d'avril 2011. Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'abroger l'avis défavorable à la demande de remise gracieuse du régisseur titulaire émis par délibération en date du 27 avril 2011, d'accorder une remise gracieuse au régisseur pour le solde restant dû, soit 11 006,06 €. »

#### L'avis de la commission

Un avis favorable à l'unanimité des membres présents à la première commission. »

**D'ABROGER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) l'avis défavorable à la demande de remise gracieuse du régisseur émis par la délibération en date du 27 avril 2011

**D'ADOPTER** une remise gracieuse, pour la somme de 11 006,06 € (onze mille six euros et six centimes) correspondant au solde restant dû par Mme MAITRE Claudine domiciliée 3 rue Trouan 51320 LE MEIX TIERCELIN.

#### 6) Reprise d'une provision pour litiges et contentieux de 2011 pour 51 500€ :

**Monsieur BARON**

« Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil municipal, par délibération du 27 avril 2011, avait autorisé la constitution d'une provision pour risques et contentieux pour un montant de 51 500 €. Les différents litiges couverts par la constitution de cette provision sont aujourd'hui clos. Il est donc proposé de reprendre l'intégralité de cette provision constituée par la ville pour 51 500 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice. »

L'avis de la commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non. On passe au vote. Qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Numéro 7 Wilfrid BASTIN pour la constitution d'une provision pour contentieux. »

**DE REPRENDRE** (à l'unanimité des suffrages exprimés) la provision de 51 500 € constituée en 2011, apparaissant dans la comptabilité du budget principal de la Ville au compte 15112 par opération d'ordre budgétaire (émission d'un mandat au compte 15112 et d'un titre au compte 7815).

**D'INDIQUER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### 7) Constitution d'une provision pour litiges et contentieux pour 61 000 € :

**Monsieur BASTIN**

« Oui, bonjour. L'objet de cette délibération est la Constitution d'une provision pour litiges et contentieux pour 61 000 €. Les dossiers de contentieux en cours peuvent générer un coût financier pour la ville et, en l'application d'un principe de prudence, il convient de constituer une provision. Il est donc proposé de constituer une provision pour litiges et contentieux d'un montant de 61 000 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

L'avis de la commission

Pour la première commission, avis favorable à l'unanimité des membres présents. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur LURIER. »

**Monsieur LURIER**

« Une question : combien est-ce que l'on a de litiges en cours ? »

**Monsieur le Maire**

« Vous parlez pour cette délibération ou en règle générale ? »

**Monsieur LURIER**

« En règle générale. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, comme sur d'autres sujets, on est en train d'atterrir un peu, puisque vous voyez que ce sont des sujets qui remontent parfois depuis longtemps. Ce que je peux vous dire, c'est que sur celle-ci, on est déjà à douze contentieux qui sont en cours, et pour lesquels on a fait une provision. Et puis les choses évoluent au fil du temps. On regarde aussi bien évidemment en fonction de la situation de certains litiges. Pour certains, on peut être plus confiants que pour d'autres, en fonction de la façon dont une procédure a été menée, c'est plus ou moins compliqué. Voilà ce que je peux vous dire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Donc on passe au vote. Qui est pour ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 8 : pour une remise de dette, Aurore THIROUX. »

**DE CONSTITUER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) une provision de 61 000 € pour litiges et contentieux, apparaissant dans la comptabilité du budget principal de la Ville au compte 15112 par opération d'ordre budgétaire (émission d'un mandat au compte 6815 et d'un titre au compte 15112).

**D'INDIQUER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 8) Remises de dettes contractées envers la ville de Champigny-sur-Marne :

**Madame THIROUX**

Bonjour chers collègues, cette délibération concerne une remise de dettes contractées envers la ville de Champigny-sur-Marne. En effet, l'examen des dossiers présentés par les familles concernées a permis de constater qu'elles se trouvent dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations envers la commune. Je rappelle quand même que, selon la situation de la famille, les démarches effectuées avec le soutien d'une assistante sociale, le rythme de paiement des factures courantes, la mise en place d'un échéancier de paiement avec le Trésor public a été fait, et c'est pour cela que l'on vous propose une remise partielle ou totale de la dette. Cela concerne quatre familles : pour la première, un montant de 1 500 €, un deuxième montant de 1 430,77 € un troisième de 1 875,44 € et un dernier de 182,71 € pour un total de 4 974,92 €.

### Les avis des commissions

Avis favorables à l'unanimité des membres présents des première et cinquième commissions.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Il n'y en a pas, on passe au vote. Qui est pour ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Donc le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 9, Léon GNANDÉ sur une garantie communale au profit de COALLIA.

**D'ADOPTER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) une remise de dette partielle de X, et immatriculée dans les services municipaux sous le n°1040210, pour un montant de 750€.

**D'ADOPTER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) une remise de dette partielle de X, immatriculée dans les services municipaux sous le n°2044653 pour un montant de 700€.

**D'ADOPTER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) une remise de dette totale de X, immatriculée dans les services municipaux sous le n°1032923, pour un montant de 1 861,44€.

**D'ADOPTER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) une remise de dette totale de par X, immatriculée dans les services municipaux sous le n°1057116, pour un montant de 182,71€.

**D'INDIQUER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

**9) Garantie communale accordée, par délibération du 5 février 2020, à COALLIA HABITAT pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Confirmation de la garantie communale :**

**Monsieur NGANDÉ**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc de la garantie communale accordée par la délibération du 5 février 2020 à COALLIA Habitat pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Confirmation de la garantie communale. Le processus d'adossement de l'ESH COALLIA HABITAT, filiale à 100 % du groupe associatif COALLIA BATIGÈRE est désormais totalement finalisé. Au cours de ce processus, COALLIA HABITAT avait sollicité la commune de Champigny-sur-Marne afin qu'elle y transfère les garanties communales pour les dettes occasionnées par cette session. Cet accord a été donné par délibération en date du 20 novembre 2019. Suite à cet adossement, le financement et la position des biens réalisés par la reprise des prêts, subvention en cours, ainsi que par un prêt de la Caisse des dépôts et consignations affecté à la soulte versée à COALLIA et éclatée par l'établissement. L'ensemble immobilier sis 16/18 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne est concerné par cette opération pour un montant de 414 188 €. COALLIA HABITAT a sollicité ainsi la garantie communale pour le prêt dont les caractéristiques financières ont été reprises par les délibérations du 5 février 2020. Par courrier électronique en date du 10 novembre 2020, COALLIA HABITAT nous informait que la Caisse des dépôts et consignations juge la délibération de garantie communale du 5 février 2020 non conforme parce que celle-ci ne faisait pas référence à la caractéristique du préfinancement. Ladite délibération avait été préparée en reprenant les caractéristiques figurant dans l'offre globale sans mention du préfinancement, le contrat n°115177/402805, le prêt étant soumis a posteriori entre l'emprunteur et le prêteur. Il est donc proposé au Conseil municipal de confirmer sa garantie d'emprunt à COALLIA HABITAT pour un montant de 414 188 € dont les caractéristiques figurent au contrat de prêt n°115177/402805 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui devrait intervenir entre la commune de Champigny-sur-Marne, COALLIA HABITAT et la Caisse des dépôts et consignations.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents à la première commission

Avis favorable à l'unanimité aussi des membres présents à la deuxième commission. »

## Monsieur le Maire

« J'apporterai une précision : compte tenu de la compétence aujourd'hui sur les questions de logement du territoire, et pour faire suite à ce qu'expliquait Sophie AMAR tout à l'heure sur les questions de garanties d'emprunts, la majeure partie des garanties d'emprunt seront réalisées auprès du territoire, en sachant que pour celle-ci, on est sur un projet qui est déjà très engagé. On est déjà en phase de livraison du programme, et donc on a maintenu bien évidemment ce qui était engagé. On va passer au vote. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 10 pour la convention constitutive d'un groupement de commandes, Tatiana SAUSSEREAU. »

**DE CONFIRMER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) la garantie d'emprunt, adoptée par délibération du 5 février 2020 au profit de COALLIA HABITAT, à hauteur de 100% pour le prêt d'un montant de 414 188€.

**DE PRECISER** les caractéristiques financières, mentionnées au contrat n°115177/402805 joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, sont les suivantes :

Montant	414 188 €
Commission d'instruction	240€
Durée de la période	annuelle
Taux de période	0,3 %
TEG	0,3 %
Durée du préfinancement	12 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	-0,2 %
Taux de préfinancement	0,3 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation
Durée	35 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2%
Taux d'intérêt	0,3%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR (double révisabilité)
Taux de progressivité de l'échéance	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

**DE S'ENGAGER** au cas où COALLIA HABITAT, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations, envoyée par lettre simple, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, tant en capital qu'en intérêts.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document qui devra intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne, COALLIA HABITAT et la

Caisse des Dépôts et Consignations et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

## **10) Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'étude « préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade » :**

### **Madame SAUSSEREAU**

« Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération numéro 10 concerne la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'étude « préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade ».

Avec la dynamique des Jeux Olympiques qui auront lieu en 2024 à Paris, est née la volonté partagée d'ouvrir des sites de baignade en Seine et en Marne, et qui pourront perdurer au-delà de ces jeux. En octobre 2018, la ville de Champigny-sur-Marne a confirmé à Monsieur le Préfet de région lié et au syndicat Marne Vive sa candidature pour accueillir un site de baignade sur la commune. Depuis le syndicat Marne libre accompagne les villes candidates situées sur son territoire dans leurs démarches administratives, qui intègrent, entre autres, une étude de risques de pollutions et de contamination ainsi que les solutions pour les réduire et les maîtriser, les analyses des qualités de l'eau de baignade et le plan de communication auprès de la population. Depuis 2019, le syndicat Marne Vive a fait réaliser des analyses bactériologiques en Marne sur les différents sites des candidates : le site de Champigny-sur-Marne, situé au droit de la rue de la Plage, est potentiellement apte à accueillir une baignade. Depuis 2020, la ville a donné son accord de principe pour le lancement conjoint des études des sites avec une maîtrise d'ouvrage portée par le syndicat Marne Vive. Suite à cela, s'en est suivi le lancement d'une étude AMO qui a eu pour mission de rédiger le cahier des charges pour l'établissement des profils de baignade de cinq communes. Le coût global estimatif de cette étude est de l'ordre de 500 000 € TTC. Avec la participation du syndicat Marne Vive et les aides de l'agence de l'eau, le coût restant à la charge de la commune est de 25 000 € pour l'année 2021. Il est donc demandé au Conseil municipal d'adhérer à la convention constitutive du groupement des commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. »

### L'avis des commissions

Cette délibération a recueilli un avis favorable à l'unanimité des membres présents à la troisième commission et à l'unanimité des membres présents à la première commission. »

### **Monsieur le Maire**

« Alors il y avait une question qui avait été posée en commission de la part de Monsieur LURIER sur les projets d'aménagement des baignades. En l'occurrence, pour l'instant, je pense que cela a été répondu en commission, que l'on est dans les phases de réflexion au niveau des différentes communes pour voir quelle cohérence on peut donner justement sur le secteur de la Marne. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Monsieur TITOV, Madame LE LAGADEC. »

### **Monsieur TITOV**

« Oui, chers collègues, donc bien sûr, on se réjouit. Alors il serait peut-être intéressant de ne pas attendre 2024 pour faire certaines choses qui se font. Je vais prendre l'exemple de Saint-Maur. Cela fait plusieurs années que l'ensemble des élus se baignent sur une opération.

Donc je propose que nous aussi, l'ensemble des élus, fassions le grand plouf dans la Marne pour montrer aux derniers résistants que la qualité de l'eau ne présente pas de risques à la baignade. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Très, très bien. Il y avait Madame LE LAGADEC. »

**Madame LE LAGADEC**

« Merci. Cette information ne figure pas dans le rapport, et il me semble important de la porter à la connaissance de l'ensemble de nos collègues. Pour que cette baignade puisse avoir lieu, le Département du Val-de-Marne investit fortement dans la construction d'une station de dépollution des eaux, donc pour une somme de 40 millions d'euros, ce qui permettra effectivement aux Campinois, et je pense à l'ensemble d'ailleurs des Val-de-Marnais, qui prendront plaisir à venir se rebaaigner sur les bords de Marne. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Ensuite, il y avait Madame CAPORAL, Monsieur SOLARO. »

**Madame CAPORAL**

« Je voulais dire que nous sommes absolument ravis de voir que les efforts entrepris par le syndicat Marne Vive, dont nous faisons partie depuis 2016, aboutissent ici. Dès 2018, les mesures que nous avons demandées ont montré qu'au niveau de la plage de Champigny, l'eau de la Marne par temps sec est de bonne qualité et permet la baignade. Il faut ajouter donc, comme l'a dit Madame LE LAGADEC, les lourds investissements entrepris par le Département, dont le but est de réaliser un bassin de rétention et de dépollution qui est sur la ZAC du bord de Marne, et qui permettra le traitement des eaux de pluie, ce qui va encore améliorer la situation. Mais je pense que cela va l'améliorer non seulement pour nous à Champigny, mais aussi pour les villes avoisinantes. Merci. »

**Monsieur SOLARO**

« Juste pour donner un grand merci au Département. Pour le coup, je suis concerné. Il y a un gros travail sur l'assainissement avec des travaux qui sont faits et quasiment pris en charge à 100 % par le Département. C'est en train de se faire chez moi, et je suis très reconnaissant. »

**Madame ADOMO**

« Pour ajouter un peu à ce qui a été dit, effectivement, cette initiative a été mise en œuvre pendant la mandature de la précédente municipalité. Pour répondre au collègue, Monsieur TITOV, on avait effectivement envisagé de pouvoir organiser aussi une baignade sur Champigny. Saint-Maur l'organise, ils l'organisent très bien d'ailleurs. Les élus, quelle que soit leur appartenance politique, s'y retrouvent pour le Big jump qui a lieu au mois de juillet. On peut remercier le Maire, on peut aussi remercier le Territoire. Il faut le dire parce qu'il y a un gros travail qui a été fait sur l'assainissement. Il y a eu une réelle volonté politique pour que l'on puisse justement y parvenir avec les problèmes de branchement, qui ne sont pas encore au point, avec des incitations, cela ça n'a pas été rappelé dans le document, mais avec des incitations fortes pour les habitants pour qu'ils puissent faire les raccordements nécessaires pour éviter que les eaux sales ne se déversent dans la Marne. Et là, il faut saluer le travail du territoire. Il y a d'ailleurs eu justement une reconnaissance de ce travail fourni. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

### **Monsieur MAILLER**

« Oui, comme mes collègues, on se félicite bien sûr de la constitution d'un tel groupement pour l'objectif qu'il poursuit. Est-ce que l'on pourrait avoir juste quelques éléments concrètement, comment cela va se traduire cette étude ? Parce qu'on parle de profil de baignade. Cela veut-il dire que, dans le cadre de cette étude pour accompagner les communes, on parle d'aménagement après ou est-ce que c'est juste sur la qualité de l'eau, sur les conditions nécessaires pour pouvoir autoriser la baignade, en tout cas la rendre possible ? »

### **Madame SAUSSEREAU**

« Je crois que c'est le groupement des commandes pour l'étude des risques de pollution, donc c'est le groupement des commandes pour l'étude de la qualité de l'eau pour prévenir ce risque et aussi accompagner les personnes qui sont responsables de cette baignade, pour faire une éducation à la population, donc prévoir tous les bains pour préserver la santé des gens qui vont se baigner et donc, pour le moment, on ne parle pas d'aménagements. Par contre, il sera fait une étude spécifique par rapport à chaque site. »

### **Monsieur le Maire**

« Juste peut-être pour préciser quand même quelques éléments. Effectivement, une des villes qui a été le plus engagée sur le sujet, c'est Saint-Maur qui a beaucoup œuvré naturellement dans cette direction, parce qu'il y avait un choix parfaitement poussé par le maire de Saint-Maur. Bien évidemment, on s'inscrit dans cette dynamique déjà depuis plusieurs années, ce qui est une très bonne chose. Je ne sais pas si, comme le dit Monsieur TITOV, quand on passera de l'autre côté de la Marne, ce sera le grand plouf. En tout cas, on n'a rien contre le fait de se mettre tous en maillot de bain pour aller se baigner. Je le dis avec d'autant plus de plaisir que je suis né rue de la Plage. Donc, vous voyez, ce sera un retour aux sources.

Ceci étant, bien évidemment que l'on peut se féliciter du travail qui a été opéré depuis des années sur ce sujet avec, en particulier, le travail qui est fait et par le Département et par le Territoire, mais c'est normal, cela fait partie de leurs compétences. Ceci étant, moi je serai assez vigilant aussi sur le respect des calendriers de travaux parce que, pour l'instant, on a déjà pris deux mois de retard, ce qui n'est pas sans poser des difficultés pour le centre-ville sur les travaux de la SDEP. Donc on sera aussi vigilant sur ce point-là parce qu'il ne faut pas que cela gêne un certain nombre d'opérations. On est dans des secteurs, aujourd'hui, compliqués. Compliqués parce que l'on a à la fois les travaux du Grand Paris, les travaux du Département, les travaux qui ont été engagés par certains promoteurs. Tout ce secteur est quand même dans une difficulté de travaux pour les gens qui y vivent. Donc il faut que l'on soit aussi attentif à ce phasage des travaux qu'on a vivre au quotidien nos concitoyens. »

**D'ADHERER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) à la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'étude «préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade » ci annexée.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'étude « Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade » ainsi que tous les documents y afférent.

**D'INDIQUER** que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget de l'exercice en cours.

**11) Adhésion au groupement de commandes coordonné par le SIGEIF pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.**

**Monsieur GAUDIÈRE**

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues. Donc il s'agit d'une délibération qui concerne la fourniture de gaz auprès d'un groupement d'achat, la SIGEIF. Alors en matière des directives européennes, transposées en France, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont intégralement ouverts à la concurrence. La loi PACTE a entraîné la suppression pour les professionnelles depuis ce printemps, et au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour les particuliers, de la suppression de tous les tarifs réglementés à la vente. Pour répondre à ce défi, le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, le SIGEIF, a mis en place une structure ouverte aux acheteurs franciliens de gaz naturel. Le SIGEIF est une autorité organisatrice sous la direction de l'électricité et du gaz pour le compte de 185 communes. Ce SIGEIF est né en 1903, il est le plus important syndicat d'énergie en France, dont le périmètre des concessions recouvre une population de 5,4 millions d'habitants et près de 500 acheteurs pour un volume de plus de 3 milliards de kilowatts-heure. Les services proposés, la stratégie d'achat, les évolutions des documents techniques et administratifs sont pilotés donc par le SIGEIF, et les membres sont consultés : enquêtes, groupes de travail, réunions, etc. La ville de Champigny gère en direct, pour une partie du patrimoine communal, 40 points de livraison de gaz d'une puissance de 916 Mégawatts. Au vu du nombre de points de livraison et de la puissance à souscrire, cela ne permet pas d'avoir des prix intéressants. Au regard de ces éléments, il conviendrait de s'inscrire dans cette démarche.

Ce que je peux préciser, c'est que cette délibération pour adhérer à ce groupement concerne une quarantaine de points qui sont des logements de fonction et qu'ils représentent une dépense de 69 000 € environ pour l'année 2019.

L'avis de la commission

Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable de la cinquième commission à l'unanimité. »

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) l'acte constitutif, approuvé par le comité d'administration du SIGEIF, du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

**D'ADHERER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIGEIF.

**D'INDIQUER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) que la participation financière de la ville de Champigny-sur-Marne en tant que commune est établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**Monsieur LHOSTE**

« Merci Monsieur le Maire, bonjour chers collègues, bienvenue au public et également à ceux qui nous écoutent. Donc sur cette délibération on essaiera d'avoir le même consensus que pour les baignades, même s'il s'agit des balades urbaines. C'est un peu plus simple à faire entre guillemets que les jumps. Dans cette délibération, on va instaurer une tarification municipale puisque, comme vous le savez, dans le cadre du développement de notre ville, l'objectif est de valoriser l'image qui est forte de la ville et, dans ce cadre-là donc, il est organisé des balades urbaines avec une programmation, sous réserve évidemment des conditions sanitaires sur cette année 2021. Jusqu'en 2020, vous le savez aussi, ces balades étaient gratuites ; or il a été constaté que cette gratuité posait des problèmes de fonctionnement, car elle génère des désistements de dernière minute difficiles à encadrer, voire des visiteurs qui n'avertissent pas de leur absence, qui empêchent évidemment d'autres personnes de s'inscrire sur ces listes souvent pleines, à juste titre au vu de la qualité du service. Par conséquent, la majorité compte mettre en place un tarif symbolique de 3 €, qui nous semble permettre de répondre à cette problématique-là, pour contourner cette difficulté, tout en restant abordable évidemment pour les plus modestes. Et, pour la collecte de ces 3 €, on travaille avec un outil du comité départemental du tourisme qui s'appelle Explore Paris, lequel prélève une commission exceptionnelle de 0,50 € par place. Donc il est proposé au Conseil municipal d'instaurer un tarif de 3 € par participant pour les balades urbaines commentées de notre ville, de confier la gestion des inscriptions encaissements remboursements nécessaire à cette activité au Comité Départemental du tourisme du Val-de-Marne, via la plateforme Explore Paris, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Les avis des commissions

Pour la deuxième commission, un avis favorable à la majorité des membres présents. Deux votes contre : Monsieur FAUTRE et Madame CAPORAL.

Pour la première commission, un avis favorable à l'unanimité. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV, Madame ADOMO. »

**Monsieur TITOV**

« Merci chers collègues, merci Monsieur le Maire. Je peux en parler de ces balades car j'en avais testé beaucoup. Je me souviens de celle des cités-jardins, le monument, le four à chaux, le centre-ville et son château, les bords de Marne et les maisons Louis-Loucheur, l'histoire d'Etienne Brûlé, et j'ai le souvenir d'avoir toujours vu pas mal de monde quand même en fait. Et je n'ai pas eu l'impression que les désistements étaient nombreux, sauf si vraiment on avait un jour avec des conditions météo très mauvaises. Donc il y avait quand même un système avec une liste d'attente et des contacts téléphoniques pour éviter les désistements. Pour éviter ces désistements, il faut peut-être renforcer plutôt cette méthode ou trouver une autre idée parallèle, mais je préfère quand même la gratuité, car même si 3 €, cela peut paraître symbolique, d'ailleurs ce n'est pas, au passage, symbolique pour forcément tout le monde, mais la gratuité pousse quand même à la découverte de nouveaux sites, alors que le fait de mettre la main à la poche et de payer, même une petite somme, cela freine toujours, même si on a les moyens pour certains. Je pense qu'il faut quand même réfléchir à cela. Merci à tous. »

**Madame ADOMO**

« Je rejoins mon collègue, d'une part pour souligner le travail formidable du comité départemental du tourisme ; la plateforme qui vient d'être citée effectivement sur Paris, à laquelle je suis adhérente, propose pas mal de balades, même si elles sont souvent payantes. Moi ce qui me gêne dans cette délibération, c'est de penser que 3 € c'est anodin pour les familles, je n'en suis pas certaine : 3 € multipliés par le nombre d'enfants et les parents... Voilà. Cela va freiner, je pense, pas mal de Campinois, et c'est vrai qu'il y a souvent du monde dans ces balades. Donc cela aurait pu être à la rigueur un autre système de réservation, ou alors peut-être quelque chose de symbolique, mais à 3 €, ce n'est pas anodin pour les familles. Donc s'il n'y a pas d'autres propositions sur cette délibération, on votera contre. »

**Monsieur MAILLER**

« Merci, Monsieur le Maire. Dans la note, il est indiqué que la proposition de tarification est motivée par le nombre important de désistements sans en préciser plus. Pouvons-nous avoir quelques indications sur ce nombre, puisque ce n'est pas le tout d'avancer des choses, ce serait bien que l'on ait quelques éléments, des éléments factuels qui nous permettent de nous faire notre opinion. D'autre part, à un moment où les espaces de liberté et de respiration sont plus que limités pour nous tous, nous considérons qu'il n'est pas opportun de procéder à la mise en place, pour ce type de prestations, d'une tarification, car elle limiterait sans doute le nombre de désistements mais aussi de participants, et serait un frein au développement de cette appropriation par les Campinoises et les Campinois de leur territoire. De plus, nous notons effectivement que sur les 3 € perçus, même si vous dites que nous aurions un tarif exceptionnel, le tarif habituel étant de 1 €, je pense que l'exceptionnel pourrait très bien revenir à 1 €. Pour nous, c'est quand même un petit peu embêtant de se dire que l'on finance une plate-forme de réservation pour ce type d'activité. Donc nous voterons contre cette proposition. »

**Monsieur LURIER**

« Au cas où l'on adopte cette délibération, j'aurais une proposition alternative à faire. Est-ce qu'il pourrait être envisagé, pour les membres des associations sportives, culturelles de Champigny, qui versent déjà des cotisations aux dites associations, la gratuité pour cette activité de promenade ? »

**Monsieur le Maire**

« Très bien, c'est noté. Je vous fais remarquer quand même que, quand on passe par la prestation du département, ce n'est pas gratuit. Faire gratuit quelque chose qui est payant, c'est un peu compliqué. Je laisse la parole à Henrique RIBEIRO. »

**Monsieur RIBEIRO**

« Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je m'étonne qu'une somme aussi symbolique suscite un tel débat. Je vais essayer d'être plus clair, plus précis et synthétique dans mes explications. En 2019, année de référence, puisqu'on ne peut pas compter sur 2020, nous avons eu 603 visiteurs et, contrairement à ce que vous pensez, Monsieur MAILLER, sur ces 603 visiteurs, il n'y avait que 293 Campinois, ce qui représente 51,4 % de non Campinois. La gratuité est un réel écueil ; elle génère des désistements. Je n'ai pas le chiffre exact, mais je pourrais vous le fournir. Je suis en relation directe avec la guide conférencière. D'ailleurs je tiens à la remercier pour la qualité de ses balades, et puis parce qu'elles sont très intéressantes et par rapport au prix, je ne sais pas, si l'on compare avec un film d'une heure trente qui coûte 10 € au cinéma, on est plutôt sur un prix de 3 € par personne pour une balade qui va durer entre 2 heures 30 et 3 heures, avec un enrichissement personnel et culturel.

Le deuxième point, c'est que les préconisations pour les gestes barrière ont nécessité un investissement fort, très lourd, l'année dernière, avec des audiophones à hauteur de 2 600 €. L'association Au fil de l'eau, qui n'est pas une association campinoise, nous facture les balades pédestres à hauteur de 2 000 €, le temps « homme », qui est en fait investi par la guide-conférencière, est valorisé. Aujourd'hui, on parle de gratuité, mais cela coûte de l'argent, cela coûte de l'argent à la ville, à la commune et puisque, en effet, rien n'est gratuit dans ce monde, même le CDT 94 perçoit une contribution de 50 centimes pour être une plate-forme de paiement. Donc je m'étonne encore une fois que cette somme symbolique puisse générer autant de débat. Il faut faire juste un petit calcul très simple : on a eu 603 visiteurs multipliés par 2,50 €, cela nous donne un total de 1 507,50 €. À peine le prix d'un smartphone nouvelle génération, si cela peut vous parler. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci sur ce point. Tout a un coût et rien n'est gratuit dans un service, y compris dans un service public car, au fond, ce sont aussi les Campinois qui le paient à travers leurs impôts, et cela a été très bien dit à l'instant : près de la moitié des visiteurs ne sont pas des Campinois. Donc c'est bien aussi qu'ils puissent participer. En revanche, je crois que la remarque que vous avez faite Caroline ADOMO, est assez juste. Cela fait une somme pour les familles. Il n'est pas prévu de tarification pour les enfants ; donc là, effectivement, quand on a trois ou quatre enfants, 3 €, cela peut représenter une somme. Donc c'est essentiellement pour les adultes qu'il faut que cette tarification soit opérée. Je crois qu'il faut le dire pour répondre à votre interrogation. »

### **Monsieur MAILLER**

« Certainement, pour réagir à l'intervention de notre collègue, je l'invite, pour voir ce que c'est 3 € pour une famille qui n'a pas grand-chose, à aller juste à côté à l'épicerie solidaire. Vous verrez avec 3 € ce qu'ils peuvent se payer quand ils ne peuvent pas faire autrement. Donc cet argument-là, je ne peux absolument pas l'entendre ; par contre, là ou peut-être vous auriez pu nous proposer quelque chose d'intéressant, c'est de dire que, comme on constate aujourd'hui qu'il y a énormément de gens, plus de 51 % qui ne sont pas des Campinois, proposons les 3 € sur les non-Campinois, et les Campinois ça reste gratuit. Comme j'ai bien entendu que vous aviez aussi derrière votre problématique d'équilibrer les comptes, parce que c'est un peu ce que vous venez de nous dire, contrairement à ce qui est dans la note, où l'on ne nous parle que de la problématique des désistements, mais c'est plus un problème purement technique. On va dire que là, ce sont des problèmes financiers, donc faisons un tarif pour les non-Campinois, et gardons la gratuité pour le moment pour les Campinois parce qu'elle me paraît tout à fait justifiée. Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, ce sont aussi nos impôts qui permettent de financer ce type d'activité, et je pense que, compte tenu du contexte et du besoin que les gens ont d'aller vers l'extérieur, il serait bien peut-être aussi de faire plus connaître cette démarche, parce qu'il y a peut-être aussi des gens qui ne la connaissent pas... peut-être aussi de partir des quartiers directement et pas simplement les emmener vers la Marne. Peut-être il faut créer des moyens pour qu'il y ait plus de Campinois qui le fassent et justement, si l'on fait des statistiques, on se rendra compte que ce n'est pas forcément les Campinois qui sont les plus mauvais élèves et qui se désistent sans le préciser. »

### **Monsieur BARON**

« J'aurai juste une petite question : je voudrais savoir si ce dispositif était accessible sur les événements type Journées du patrimoine. Juste savoir s'il y a des options pour les Campinois pour un événement type à ce moment de l'année... »

**Monsieur RIBEIRO**

« C'est-à-dire qu'il y a les deux options : on peut participer aux Journées du patrimoine et on peut également, lorsqu'il y a des balades, commenter avec la guide conférencière durant ces événements. C'est également le cas pour les Journées Nationales de l'architecture. »

**Monsieur le Maire**

« Bien, alors écoutez... Sur la notion de la gratuité, vous avez bien compris qu'on ne peut pas rendre un service gratuit puisqu'on est obligés de payer le Département. Le payer de notre poche, cela n'a pas de sens. En revanche, pour une fois que vous ne m'insultez pas, Monsieur MAILLER, et pour une fois que vous faites une proposition constructive, je vais aller dans votre sens, et donc ce que je propose, à condition que l'on n'ait pas de difficultés sur la rédaction et que la proposition soit acceptée, c'est de faire grosso-modo moitié-moitié : 2 € pour les Campinois et 4 € pour les non-Campinois, ce qui revient au même au final, mais effectivement, cela apporte une contribution plus forte pour les non-Campinois. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ? »

**TOUS**

« Non. »

**Monsieur le Maire**

« Vous avez des questions, des remarques ? »

**Madame ADOMO**

« Ça aurait pu être un euro symbolique quand même... Vous dites que les enfants ne paient pas ? »

**Monsieur le Maire**

« Les enfants ne paient pas. »

**Madame ADOMO**

« Les non-Campinois paieraient plus ? »

**Monsieur le Maire**

« Ils paieraient 4 € et les Campinois 2 €. »

**Madame ADOMO**

« D'accord. »

**Monsieur le Maire**

« Ça va dans votre sens. »

**Madame ADOMO**

« Il y avait une proposition qui était intéressante ; c'était de dire que, finalement, les non-Campinois pouvaient payer pour les Campinois. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien là, ça va être le cas puisqu'ils vont payer deux fois plus. En tout cas, c'est la proposition que je vous formule, et c'est donc le texte modifié que je soumetts à vos votes. Est-ce que vous votez pour cette délibération avec les modifications que je viens de proposer. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? C'est noté. Vous noterez quand même que, pour une fois que je vais dans votre sens sur une proposition, pour une fois que vous faites une proposition constructive, vous la refusez, ce qui est quand même assez intéressant sur l'approche qui est la vôtre au sein de cette

assemblée. Mais chacun gère ses contradictions. Point suivant : numéro 13, Philippe DUBUS pour un avenant au protocole du NPRU. »

à la majorité des suffrages exprimés,

44 votes pour dont 6 procurations, 5 votes contre dont 1 procuration :

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François, 6 abstentions : M. SOLARO Sylvain, M. LURIER Yvon, Mme LE LAGADEC Jeannick, Mme ADOMO Caroline, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

**D'APPROUVER** l'instauration d'un tarif à hauteur 2€ par participant campinois(e), et de 4€ par participant non campinois(e), pour les balades urbaines commentées de la Ville.

**D'INDIQUER** que l'accès aux balades urbaines commentées est gratuit pour tout mineur, campinois ou pas.

**DE CONFIER** la gestion des inscriptions, encaissements et remboursements nécessaires à cette activité au Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne (CDT94) via la plateforme « Explore Paris ».

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution, tant administrative que financière, de cette délibération.

### 13) Avenant au Protocole de Préfiguration - NPNRU Bois l'Abbé :

#### Monsieur DUBUS

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, alors je vais essayer d'être un peu didactique parce qu'on a beaucoup de sigles dans cette délibération. Donc cette délibération concerne le NPRU, c'est-à-dire le nouveau projet de renouvellement urbain du QPV de Bois l'Abbé, c'est-à-dire du quartier prioritaire de Politique de la ville de Bois l'Abbé, et nous sommes dans une phase de préfiguration qui vise à définir le programme des études nécessaires pour, après, réaliser une convention avec l'ANRU qui va financer l'ensemble des projets, ce que l'on appelle l'ANRU 2.

Ce protocole de préfiguration, qui définit l'ensemble des études, est opposable aux quatre collectivités aujourd'hui qui sont dans cet ANRU, dans ce PNRU. C'est la ville de Champigny et la ville de Chennevières, mais également nos deux territoires ; et Paris est Marne et Bois (PEMB) est le coordonnateur de l'ensemble de ce travail, et GPSEA Grand Paris Sud Est Avenir est co-financeur. Donc aujourd'hui, on a ces quatre collectivités, et on a également tous les maîtres d'ouvrage qui sont sur site, et qui participent à ce financement. Dans ce protocole, on a un tableau, une maquette financière qui explique ce que chacun doit payer, combien coûte l'étude, qui paie quoi, qui finance et qui subventionne ces études, et donc on reprend l'ensemble de ce qui est prévu à ce niveau-là. La première fois que ce tableau a été fait, il a été fait dans le cadre de la première version du protocole de préfiguration qui a eu lieu, et qui a été l'objet d'une délibération au Conseil municipal le 19 décembre 2018. Depuis le 19 décembre 2018, on applique l'ensemble de ces études. Aujourd'hui, en 2021, on est dans le cadre où les études ont évolué, les montants ont évolué, et on est obligés de faire un avenant qui, simplement, redonne les bons chiffres pour préparer la convention de l'ANRU qui est prévue cet été. Donc on est bien dans ce cadre-là, de réajuster les chiffres des études prévues dans le cadre de ce programme 2018.

Pour avoir un peu quelques idées d'ordre financier, la totalité de ce programme d'études est de 2,439 millions et l'enjeu ; pour les finances de la commune, il est de 171 091 €. Donc aujourd'hui, cela permet de voir qui paie quoi. Donc pour ces 171 091 €, ce que je vous propose, c'est que l'on regarde quel impact il y a eu d'évolution entre le protocole de 2019

et cet avenant. Donc aujourd'hui, on a simplement huit postes qui concernent la commune de Champigny avec des plus et des moins. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'on a un thème sur la programmation des équipements. Donc on parle de Solomon, du complexe sportif Guimier, du site gymnase de Léo Lagrange, et là on passe en fait d'un montant de 70 000 € à 87 253 €. Ça, ce sont les montants d'études. Maintenant, ce qu'il faut savoir c'est que sur ce montant-là, 50 % est pris en charge par l'ANRU. Donc c'est la moitié qui est concernée par l'ANRU. On a une étude d'implantation d'un pôle médical, le budget n'a pas changé ; une étude de sol, simplement le prix réel du marché qui a été négocié est de 12 413 €, donc on passe de 25 000 € à 12 413 €. On n'avait pas prévu une étude de préprogrammation de piscine ; donc on ajoute 5 494 € pour cette augmentation non prévue au départ. Sur la partie assistance maîtrise d'ouvrage, global et coordination, aujourd'hui la ville contribue, comme les autres partenaires, à cette assistance maîtrise d'ouvrage, et le montant a été relevé parce qu'il y avait plus de réunions qui étaient prévues. Donc on passe de 26 250 à 29 250. Sur le plan communication et concertation avec la Maison du projet, le budget initial était de 20 000 €. Aujourd'hui on a souhaité le monter à 51 256, donc plus que le doubler, c'est en particulier dû à la difficulté de concertation en raison de la Covid, de trouver et d'adapter des nouveaux moyens de communication jusqu'à la convention. Donc ça, c'est un élément fort aussi de participation avec le Bois l'Abbé. L'étude Habitat-Champigny était à 20 000 € ; aujourd'hui, on ajoute en réel, donc on inscrit en temps réel 18 000 €, et le chef de projet aujourd'hui prévu pour Champigny, on garde le même budget de 72 500 € qui était prévu initialement.

Globalement, on passe donc d'un budget d'études de 441 250 € à 383 805 € et, dans ce budget d'études, 171 091 € sont pris en charge par l'ANRU. Donc nous, c'est uniquement la différence que nous avons aujourd'hui à régler dans le cadre de ce protocole. »

#### L'avis des commissions

La commission numéro 1 : un avis favorable à l'unanimité des membres

La commission numéro 2 : un avis favorable à la majorité des membres et le report de vote pour Monsieur FAUTRE et Madame CAPORAL. »

#### **Monsieur FAUTRE**

« Notre groupe s'abstiendra non pas, bien évidemment, vous le comprendrez, Monsieur le Maire, que les études ne soient pas nécessaires, bien au contraire... Mais un travail déjà bien important avait été effectué, s'effectuait depuis ces deux dernières années en vue d'un projet qui mené avec les habitants, les associations, les parents d'élèves, les commerçants, travail qui s'est appuyé aussi sur l'expérience de la première phase de l'ANRU. Or il semble, et c'est votre droit bien évidemment, Monsieur le Maire, d'avoir un autre avis, une autre vision, mais laquelle, puisque nous ne sommes pas associés.

Maintenant d'ailleurs, en commission, il n'est pas compliqué d'organiser éventuellement sur un sujet aussi structurant, qui va impacter le budget de la ville sur dix ans au moins, il me semble normal, légitime que les élus de la minorité, comme vous dites, puissent être associés. Or ils ne le sont pas, et s'il y a un problème vis-à-vis du contexte sanitaire, la visio peut éventuellement être mise à disposition.

Donc on a des éléments, des bouts d'éléments, selon qui on croit, quelle vision on a... On ne peut pas travailler comme cela. Vous savez que l'on est à l'approche d'une date importante puisque, je crois savoir que – en tous les cas, c'étaient les objectifs prévus auparavant, je ne pense pas qu'ils ont changé - le projet doit être présenté sous forme d'un plan guide fin juillet, ou début juillet, ou pendant la première quinzaine de juillet. Donc il ne reste que trois mois. Le projet travaillé et le nouveau, comment en trois mois, les élus que nous sommes, et surtout les habitants vont-ils y être associés ? Je suis d'accord, il y a la crise sanitaire, mais quand même... mais quand même... On a mis des années pour construire le premier projet ANRU, on va mettre quelques semaines pour valider sans les habitants ce projet, je le répète, très structurant. Donc voilà, c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir. Je

le répète, évidemment pas pour que les études ne soient pas lancées, on en a besoin, les élus ont besoin d'être accompagnés pour prendre les bonnes décisions, mais quelles décisions ? Celles des habitants ou seulement de votre vision à vous, Monsieur le Maire ? Non, je pense qu'il faut écouter les habitants, et puis surtout les respecter aussi parce qu'ils se sont déjà exprimés, et ils ont dit deux urgences : celle de la réhabilitation de leurs logements qui n'ont pas été faits, rien n'a été fait à part des bricoles, une cage d'escalier quelquefois, et tant mieux, mais dans les appartements, rien n'a été fait depuis les années 70, on est en 2021.

Donc il y a un besoin urgent non, mais vous voulez que je vous dise ce que disent les habitants, je ne vous accuse pas, Monsieur le Maire, je vous dis ce qu'ils disent, d'ailleurs je ne vois pas pourquoi on rigole, parce qu'il n'y a rien de rigolo là-dedans : la réhabilitation, cela fait partie des priorités des habitants. C'est eux qui l'expriment. C'est eux qui l'expriment. Et, de ce point de vue-là, je vous demande, chers collègues, de respecter ce qu'ils disent, parce que c'est eux qui y habitent.

Et la deuxième priorité, c'est la reconstruction du groupe scolaire Solomon, pour lequel, quoi que vous disiez, Monsieur le Maire, nous étions engagés. On était tellement engagés que, de toute façon, il y avait un terrain qui avait été réservé. Tout avait été travaillé avec l'ANRU pour cela. Or, aujourd'hui, je crois comprendre, mais toujours je crois, puisque nous n'avons aucun élément, je crois comprendre que vous avez décidé de ne pas le reconstruire à l'endroit prévu, sauf qu'on a demandé à plusieurs dizaines de familles de partir de cet endroit. Donc quel respect vis-à-vis de ces personnes ? Et quel respect vis-à-vis des parents que j'ai rencontrés ces derniers jours qui sont évidemment en colère ? Parce que vous nous dites d'ailleurs : la bibliothèque sera construite, le groupe scolaire sera reconstruit. Mais quand ? Et où ? Et vous savez très bien, Monsieur le Maire, même si vous étiez dans l'opposition, que le temps d'un projet, c'est long, très long, et il peut se passer un mandat sans qu'un projet avance ou avance trop lentement. Or les parents d'élèves avaient la possibilité, avec l'engagement pris par l'ancienne municipalité, que l'école puisse rouvrir en 2023-2024. Est-ce que vous pouvez nous dire aujourd'hui si le groupe scolaire et les élèves concernés pourront rentrer dans une nouvelle école digne de cette époque à cette date ? Je n'en suis pas sûr. C'est la raison pour laquelle, en nous abstenant, c'est aussi pour porter la colère des parents mais aussi des habitants qui, évidemment, ne comprennent pas. La médiathèque, à plus tard... On ne sait pas quand... Et le groupe scolaire, ça a été, pour certains habitants que je rencontre, le coup de colère le plus important, et ceux-là, ils le manifesteront d'une manière ou d'une autre. »

#### **Madame CAPORAL**

« Oui, ce document fait état du lancement d'études dont nous ne connaissons pas, pour l'instant, la visée. Je rappelle que certaines ont déjà été réalisées et que les refaire a un coût pour la collectivité. D'autre part, comme j'ai pu le relever en commission, il n'y a pas d'étude consacrée aux espaces de pleine terre végétalisés. Quand on connaît le problème des gonflements et rétractations des argiles à Champigny, et les fissures qu'ils occasionnent dans les bâtiments, on voit qu'il est absolument crucial de planter des arbres pour permettre à l'eau de s'infiltrer. Il est essentiel aussi de prévoir des zones de fraîcheur pour les habitants qui seront de plus en plus soumis à des phénomènes de chaleur urbaine dans cette zone très urbanisée. Donc voilà. Je plaide pour qu'il y ait une étude consacrée à cette question des espaces pleine terre et de végétalisation. Merci. »

#### **Monsieur SY**

« Bonjour chers collègues, bonjour Monsieur JEANNE, je voudrais commencer par une remarque. Lors du dernier Conseil municipal, Monsieur JEANNE, nous vous avons fait parvenir avec mon collègue, Monsieur Jean-Jacques MAILLER, un certain nombre de questions écrites car le couvre-feu, qui était à l'époque à 18 heures nous l'imposait. Lors de

cette séance, nous vous avons proposé de répondre à ces questions écrites ; à ce jour, nous n'avons toujours pas eu de réponse.

En 2019, un protocole d'accord a été signé dans le cadre du NPRU. Il prévoyait notamment le financement d'un certain nombre de programmes. Sans aucune consultation du Conseil municipal et, pire encore, sans consultation des habitants et des acteurs locaux, vous avez renégoциé ce protocole et apporté des modifications. Nous avons bien pris en compte que votre façon d'être libre, c'est d'imposer sans concerter votre vision d'un autre temps en refusant de soumettre aux principaux intéressés les projets que vous portez. Afin d'avoir une vision éclairée, avant de nous déterminer sur cet argument, nous voudrions connaître plus précisément quelques éléments : le premier sont les modalités apportées au protocole initial. Le deuxième : les détails des études et leurs objectifs. Troisième point : l'impact de ces modifications, les coûts et les délais de réalisation, notamment sur les projets suivants : l'étude du devenir de la médiathèque, quid de la nouvelle implantation de l'école sur la proximité, le fonctionnement et la maîtrise des délais de livraison. Sur quels terrains ? À qui appartiennent-ils ? Ensuite, que vont devenir les terrains acquis pour la reconstruction de l'école et les 70 logements privés de leurs habitants ? Enfin les études figurant dans l'avenant portent-elles plus sur la modification architecturale qu'autre chose ? Quand comptez-vous réellement consulter les habitants, les acteurs locaux avant décision et pas simplement en les consultant pour leur demander s'ils veulent plus de banques, des terrains de foot ou plus de sécurité ? Quand comptez-vous les interroger sur les choix et le fonctionnement des équipements ? Monsieur JEANNE, par ailleurs, vous disposez du dossier du candidat. Est-il disponible en séance ce soir ? Bien entendu, vous m'aurez compris, nous voterons contre cette délibération. »

#### **Madame BENHAMED**

« Je vois que Monsieur FAUTRE s'inquiète beaucoup du fait que l'on ne prenne pas en compte l'avis des habitants, mais je voudrais savoir où vous étiez, Monsieur FAUTRE, quand tout un quartier vous a dit non pour les constructions sur le stade ou au rond-point Allende. Nous étions nombreux dans le préau de l'école Romain Rolland. Cela a été traduit par un tout petit article mensonger dans *Champigny notre ville* quelque temps après. Là, on n'a pas entendu parler de vous, et je le déplore vraiment. »

#### **Monsieur le Maire**

« Y aurait-il une démocratie d'un côté ou de l'autre de la rue ? »

#### **Madame DUVAUDIER**

« Je voudrais juste répondre à Monsieur SY qui parle des acteurs locaux. Monsieur SY, vous vous rendez beaucoup au Bois l'Abbé, même si vous n'y habitez pas, mais est-ce que vous savez toutes les concertations que l'on a eues par exemple avec les commerçants ? Est-ce que vous savez le temps que je passe à discuter en visio avec tous les commerçants tous les jours et à leur poser des questions ? »

#### **Monsieur DUVAUDIER**

« Oui, c'est de notre responsabilité, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de concertation. Il ne faut pas mentir, c'est de notre responsabilité, on la mène, il y a des concertations. Alors je suis désolé, mais je ne peux pas vous permettre de dire tout et n'importe quoi. »

#### **Monsieur le Maire**

« Monsieur SY, vous n'avez pas la parole, c'est Madame ADOMO. »

#### **Madame ADOMO**

« Si je puis me permettre de répondre, chers collègues, Monsieur DUVAUDIER, je pense que la question de la concertation est posée parce que, d'abord elle ne se perçoit pas, donc si

vous le faites en visio et que vous ne communiquez pas dessus et que les habitants ne sont pas au courant, effectivement, on ne peut pas le voir. Je veux répondre à la collègue qui a parlé du stade Léon .... C'est ça ? »

**Madame BENHAMED**

« Oui. »

**Madame ADOMO**

« Vous posez la question si Monsieur le Maire y était ou pas. Moi j'y étais et j'ai rencontré les différents propriétaires sur place. »

**Monsieur FAUTRE**

« J'y étais. »

**Madame ADOMO**

« J'y étais en tout cas. J'ai aussi rencontré les responsables des associations, notamment l'association de football, qui m'a fait visiter les installations, mais surtout les vestiaires où je crois que, par la suite, il y a eu des travaux qui ont été faits. Donc si le Maire n'y était pas, il ne pouvait peut-être pas, d'ailleurs il dit qu'il y était, il y avait d'autres élus qui pouvaient y être. Donc je pense que l'on a aussi été présents sur cette commune.

Moi, la question que je pose effectivement, pour revenir à la question principale, je ne fais pas un retour positif de ce qui a été proposé et de ce qui est en train de se faire par rapport au PNRU. Et je me pose la question parce que, que ce soit du côté de Champigny ou de Chennevières, il y a un peu le même constat, et je le dis sans politique politicienne : d'abord on a très mal fait, on a très mal fait parce qu'il y a des choses qui circulent, notamment sur le plan médical, sur je ne sais pas quoi, et les gens se demandent finalement ce qu'il va leur rester. On a eu donc à la fois le fait qu'il y a déjà le distributeur qui va peut-être disparaître, il nous a été précisé que des choses étaient mises en place notamment mais, à un moment donné, la question qui se pose est : quelle réponse apporter aux habitants ? Parce que cela n'apparaît nulle part. Vous faites des consultations, on ne les voit pas... »

**Monsieur DUVAUDIER**

« Vous voulez que je m'étende sur les réseaux sociaux ? Je suis désolé, j'ai pris une autre façon de faire, et ma façon de faire, c'est de travailler et d'avancer. Mais si vous voulez qu'on discute, c'est avec grand plaisir... mais je n'ai pas à m'étendre sur tout ça... »

**Madame ADOMO**

« Laissez-moi terminer, s'il vous plaît, parce que j'étais en train... »

**Monsieur DUVAUDIER**

« Je voulais juste vous répondre. »

**Madame ADOMO**

« Je n'ai pas terminé. »

**Monsieur DUVAUDIER**

« Eh bien, allez-y, je vous répondrai. »

**Monsieur le Maire**

« Allez-y, Madame ADOMO, prenez la parole. »

### **Madame ADOMO**

« Je le dis parce qu'il n'y a pas d'informations qui transpirent de ce que vous pouvez faire. Je ne le mets pas en doute, mais il y a une vraie inquiétude. Cette inquiétude, il faut pouvoir y répondre. Que vous fassiez des choix, je n'ai pas de souci avec cela, mais permettez-nous de nous interroger sur ce qui est fait parce que, nous aussi, nous avons des remontées des habitants. Nous connaissons les personnes qui y habitent aussi. Voilà, c'est juste ça. Je pense qu'il est encore temps aujourd'hui de dire aux habitants de ces deux quartiers - et ça, je l'avais dit au maire de Chennevières - ce qui va se passer, quelle est la position des deux maires sur ces questions. C'est tout ce qu'on demande. Donc, effectivement, sur la délibération telle qu'elle est présentée aujourd'hui, on ne la votera pas, évidemment. »

### **Monsieur SY**

« Je voudrais juste répondre à Monsieur DUVAUDIER parce que, évidemment, pour lui c'est un secret que j'ai vécu au Bois l'Abbé. Non Monsieur DUVAUDIER, ce n'est pas un secret : tout le monde le sait que j'ai vécu au Bois l'Abbé depuis deux ans et, par contre, la différence entre vous et moi, c'est que moi, je suis beaucoup plus que vous au Bois l'Abbé. J'y suis quasiment presque tous les jours.

Concernant la concertation par visio, si c'est comme vous l'avez fait la dernière fois, si c'est pour nous faire une visioconférence comme vous l'avez faite la dernière fois, et nous couper une demi-heure après... »

### **Monsieur le Maire**

« Bien, alors je vais essayer d'apporter quelques éléments. D'abord vous nous dites : où on en est sur le projet ? Le projet, cela aurait été la même chose si, Monsieur FAUTRE, vous aviez été encore en responsabilité. Il y aurait eu un comité de pilotage avec tous les partenaires financiers. Vous savez comment le processus fonctionne. On ne peut pas faire ici de la mauvaise information. C'est comme cela que ça aurait fonctionné, comme cela fonctionne sur tous les projets de L'ANRU, et je peux vous en parler, j'ai passé en revue les cent autres projets ANRU d'Île-de-France et, en l'occurrence, au cours de ce comité de pilotage, tous les partenaires financiers ont été amenés à s'exprimer. La conclusion qui a été faite par rapport au schéma directeur qui a été défini, qui n'est pas encore le projet définitif, qui est ce qu'on appelle le projet SDI, celui-ci a été validé par tout le monde : l'État, l'ANRU, le représentant régional, le Territoire, quand je dis le Territoire, ce sont les deux territoires, les deux Maires et le président du Département. J'ai bien fait répéter au président du Département s'il était favorable au projet tel qu'il était présenté, il n'a émis aucune critique, aucune remarque. Il y a eu un débat, des échanges sur tel ou tel aspect, mais tout a été validé. Est-ce pour autant que, parce qu'il y a eu cette validation de tous les partenaires, le projet est considéré comme acté et définitif ? Absolument pas. C'est un projet, et donc les lignes sont encore appelées à bouger dans les discussions avec l'ANRU. Mais Christian FAUTRE vous dites : un projet c'est long. C'est vrai qu'un projet c'est long en matière de rénovation, c'est surtout long avec vous, parce que vous n'avez pas su impulser une véritable dynamique. Mme CAPORAL parlait des études. On en a trouvé très peu. Il y a des choses qui, un peu comme l'étude d'Eugénie Cotton, on la cherche toujours... On ne l'a toujours pas trouvée. Donc vous, vous aviez peut-être des éléments, mais si tel est le cas, il faudrait peut-être les mettre à disposition. En tout cas, on n'a pas trouvé énormément de choses, et les premiers échanges que j'ai eus avec le cabinet qui est en charge de l'ingénierie, c'était assez léger, et je peux vous dire que des projets ANRU, j'en ai vu plus d'un. Je faisais encore une visio ce matin sur le projet de Saint-Denis. C'était extrêmement court.

Alors, effectivement, on a une ambition qui est plus forte. Et on est tout à fait prêts, si vous le souhaitez, à vous communiquer des éléments complémentaires pour que vous soyez associés à un certain nombre d'informations, en sachant que les lignes vont encore bouger d'ici le Comité national d'engagement, et même après, car rien ne sera totalement figé après. Mais moi, je suis tout à fait favorable à la concertation. On a multiplié par 2,5, je tiens

juste à le rappeler, le budget de la concertation, parce que c'est compliqué en ce moment de faire de la concertation. C'est compliqué en ce moment de faire de la démocratie participative et locale. Tout le monde a ces difficultés-là. Tout le monde... Le Président du département par exemple. Je prends cet exemple au hasard bien évidemment, comme vous n'avez pas arrêté de parler du département, je vous en parle un peu aussi, c'est normal. Il a changé une carte scolaire pour les habitants de Champigny qui, maintenant, doivent aller à Chennevières. Pas un mot, pas une concertation, même pas avec les représentants des parents d'élèves. Rien. Juste une lettre remise dans le cahier à partir du 1<sup>er</sup> septembre : les enfants seront là. Alors qu'on a un collège dans le quartier du Bois l'Abbé qui est à 70 % à peine de ses capacités. Voilà. Donc pas de concertation du tout. Nous, qu'est-ce que nous avons fait ? Des ateliers avec des parents, des ateliers avec les associations, des ateliers avec les commerçants. Ils se poursuivent d'ailleurs, des questionnaires... Parce que c'est compliqué. Moi je rêve d'une réunion publique parce que, quand on a eu la possibilité juridique de le faire pour le projet du centre-ville, on l'a fait, en septembre. Aujourd'hui, on n'a plus le droit. D'ailleurs je m'interroge sur certaines réunions que l'on voit parfois en toute illégalité. Mais on n'a plus le droit. Alors je fais comment pour faire une réunion publique si je n'ai plus le droit ? Je ne respecte pas la loi ? C'est ça que vous voulez me demander ? Dans le contexte sanitaire où l'on est, on a 300 morts par jour, non.

Donc on essaie d'innover, donc on a fait des questionnaires ; régulièrement, on est sur les marchés, on échange. Les gens viennent nous faire des remarques à nous aussi. Vous connaissez du monde, je n'ai pas de doute, je sais quels sont vos contacts, et nous aussi, nous avons des contacts. Nous avons tous des contacts, nous sommes élus, c'est le rôle des élus. Mais on entend des choses aussi... On reçoit aussi beaucoup de fausses informations. Je ne vais même pas dire des rumeurs, je dis des fausses informations. Le maire de Chennevières, comme moi, on entend de fausses informations : on va raser la poste.

On a eu quelqu'un au dernier marché, c'est formidable, on vous repassera la vidéo si vous voulez, puisque Monsieur SY est un adepte des vidéos, qui nous a dit : « Monsieur le Maire, moi j'ai signé la pétition contre l'ANRU. J'ai écouté ce que m'ont dit les camarades, j'ai signé la pétition. » « Ah bon mais pourquoi vous avez signé la pétition ? » « Ah ben parce qu'ils m'ont expliqué que vous alliez raser tous les immeubles du Bois l'Abbé... »

Et quand je lui ai expliqué les hypothèses sur lesquelles on travaille, il m'a dit : « Mais ce n'est pas du tout ça, alors ce qu'on m'a dit, on m'a menti, alors je vais retourner les voir. Je vais enlever mon nom parce que ce n'est pas ce que l'on m'a dit ». Le maire de Chennevières m'a expliqué la petite Kabbale qui est organisée pour expliquer que la Poste va disparaître. La Poste, elle ne va pas disparaître, on fait un nouveau bâtiment où l'on intègre la Poste, et l'ancien bâtiment, qui n'est plus adapté, il est maintenu. Voilà la réalité. Le cabinet médical ? Il y a une ambition de renforcer sur le sujet de la santé. On la connaît la situation dans tous les quartiers de Champigny, en particulier celui du Bois l'Abbé. J'ai des éléments concernant le Covid, quartier par quartier. Bien évidemment, là où il y a plus de densité de population, il y a plus de Covid. Quand vous êtes au fin fond de la Creuse, il y en a beaucoup moins. Quand vous êtes à New York, ça explose. Eh bien, au Bois l'Abbé, c'est très important. Bien évidemment que le sujet de la santé est un sujet très important dans ce quartier. Aujourd'hui, dans ce quartier-là, on a refusé cinq médecins qui voulaient s'installer parce qu'on n'avait pas de locaux. Vous aviez anticipé sur l'ANRU ! On peut en parler... Là, on travaille justement pour avoir les locaux adaptés et pouvoir faire un centre de santé digne de ce nom, permettant de garder à la fois le laboratoire et l'analyse, l'ensemble des kinés, les infirmiers et faire venir de nouveaux médecins. On a déjà un nouveau médecin qui s'installe sur le quartier. Il vient de s'installer actuellement, on y travaille. J'entends en permanence. Ils nous ont dit que vous alliez liquider la santé dans le quartier. On vous dit le contraire. Demandez à votre camarade Christian FAUTRE, il vous le confirmera, il était là, il l'a constaté, il a vu les éléments. Donc moi je veux bien qu'on raconte n'importe quoi, et après on vient de me dire : « Ah ben, vous voyez, il y a des inquiétudes dans le quartier ». Mais qui raconte les éléments qui génèrent l'inquiétude sur des fausses informations ?

Alors il y a une ambition sur ce quartier, et pour répondre à vos questions, le bâtiment de 3F, effectivement, c'est là où vous aviez fléché l'école. Sauf que, si on la fait là, l'école, on n'a que 25 % de financement par l'ANRU, alors que si on la met un peu plus du côté de Salvador Allende, on a 40 %, voire peut-être plus, parce que la bonne nouvelle, et j'ai été des maires qui ont signé pour demander un renforcement financier, le fameux un milliard que l'on a demandé, on n'a pas obtenu un milliard, quand je dis « nous », c'est nous tous collectivement, plusieurs maires en France qui se sont mobilisés pour les quartiers, on a obtenu 2 milliards. 2 milliards de budget en plus, pas 2 milliards pour faire de nouveaux projets. 2 milliards pour venir abonder les projets qui n'étaient pas suffisamment financés. Et je peux vous dire que je me bats à l'ANRU pour obtenir le maximum pour Champigny, Champigny et Chennevières, pour l'ensemble des quartiers. Pourquoi ? Parce que c'est nécessaire pour le quartier, et puis parce que, financièrement, la ville, je l'ai dit tout à l'heure, ne peut pas avoir un reste à charge trop lourd au regard des investissements qui sont lourds sur l'ensemble de ce périmètre. On est sur un projet à 400 millions d'euros. Il n'y a que Grigny qui nous dépasse sur les projets de l'ANRU. Donc l'ambition elle est là. La volonté aussi. On fera tout pour accélérer.

Alors qu'est-ce qui est envisagé à la place de ces logements, si l'école est effectivement mise un petit peu plus haut, au niveau de Salvador Allende ? C'est d'avoir un gymnase d'excellence. On a un gymnase qui est Léo Lagrange, mais il n'est pas au niveau nécessaire pour pouvoir avoir une pratique sportive de qualité, mais si vous êtes sensibles à la question du sport, je pense que l'on pourra tous trouver un point d'accord pour dire que c'est utile dans ce quartier d'avoir un équipement sportif. Et quand je dis, dans ce quartier, je dis pour tous les quartiers. C'est comme la médiathèque. Les aménagements, ils doivent être pensés non plus par quartier, mais en inter quartiers. On voit ce que cela génère aujourd'hui la défiance entre quartiers. Donc les équipements sportifs doivent être conçus comme cela, avec une véritable ouverture, ce qui n'a jamais été pensé par les équipes qui nous ont précédés, y compris d'ailleurs au plan départemental où l'on fait encore des systèmes enfermés sur eux-mêmes. Voilà l'ambition que l'on porte, c'est celle-là. Pour l'instant, on n'en est pas au descriptif de tout cela. On en est simplement à un avenant au protocole d'études qui permet d'affiner (vous avez vu que ce sont des ajustements financiers) qui permettent de renforcer aussi la démocratie participative avec les contraintes qui sont celles du Covid. Et croyez-le bien, moi je ne rêve que d'une chose : c'est de faire un maximum de réunions publiques. J'en serais très heureux de pouvoir échanger, comme je le fais sur les marchés, avec des gens qui viennent me voir pour me dire : « Ah, j'aimerais bien ça » ou « ça, ça ne me plaît pas dans le projet tel que vous le décrivez. Comment on peut faire ? » Je ne demande que ça, moi. Il n'y a aucun problème. Par contre, pas sur la base de fausses informations qui sont diffusées, pas sur la base de mensonges. Ça, ce n'est pas de la démocratie, c'est du populisme. Bien, je vous propose de passer au vote. Je crois qu'on a fait le tour sur cette discussion, on ne va peut-être pas passer non plus toute l'après-midi sur ce... »

**Monsieur MAILLER**

« J'ai demandé la parole, c'est important. »

**Monsieur le Maire**

« Avec vous, tout est important, mais je vous écoute... »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, alors je suis désolé d'intervenir comme ça, mais, visiblement, depuis tout à l'heure, vous nous parlez de grandes ambitions pour les quartiers. On a l'impression qu'effectivement vous êtes opérationnels entre vous, mais un projet, il faut déjà, pour qu'il soit porté et qu'il puisse rendre vraiment ce pourquoi il a été fait, c'est qu'il soit partagé avec les gens. Je ne vais pas vous rappeler, comment dirais-je, que le protocole que vous êtes en

train d'avenanter aujourd'hui et qui a été signé en 2019, ce protocole va préfigurer au final les travaux qui vont être réalisés, puisque c'est ça le principe des études. Il y aura peut-être des avenants qui viendront compléter les études qu'on a faites, mais vous remettez en cause ce qui avait été fait avant. Alors vous argumentez en disant qu'on va toucher 40 % plutôt que 25, c'est très bien mais, à un moment donné, où l'on discute avec les habitants ? Vous êtes capables soi-disant de faire des visios à droite à gauche, les uns les autres, nous, en tant qu'opposition, on n'a aucune information là-dessus, et peut-être que l'on pourrait effectivement vous suivre sur certains dossiers. Aujourd'hui, vous nous excluez, et après vous vous étonnez que des gens puissent supputer, fantasmer sur des choses. Eh bien, soyez transparents, vous ne l'êtes pas. Aujourd'hui, en Conseil municipal, on découvre les projets dans *Champigny notre ville*, quand vous parlez de votre police municipale, on en entend parler pour 5 000 000 € sur BFM TV. Il y a un moment donné, ce n'est pas comme cela qu'on gère une ville, une ville en tout cas de manière démocratique. Nous, on ne demande que ça. On vous pose des questions, vous ne répondez pas aux questions qu'on vous a posées. Là, on vous a posé des questions, répondez-y déjà pour que les gens se fassent leur opinion sur quelle est votre ambition aujourd'hui, et comment vous allez les associer pour l'avenir. Je pense qu'il existe des moyens, et ce n'est pas en faisant en sous-marin que vous arriverez à avoir des gens qui pensent... qui disent que... Et en même temps, moi, je ne suis pas étonné de ce que vous faites parce que si l'on regarde un peu le PLUI qui est en train d'être bougé, le PLU de Champigny, où est-ce que la densification elle est prévue sur le PLU, sur les modifications ? Sur le haut de Champigny. C'est là que l'on va voir les grandes tours avec plus du tout de logements sociaux puisque vous entendez supprimer les 30 % obligatoires de logement social, mais rien sur les quartiers du bas. C'est-à-dire que tout le discours que vous montrez sur la mixité et compagnie, en fait, pas réellement, c'est-à-dire que l'on va avoir d'un côté le Bois l'Abbé tout seul dans son coin, on y mettra les grandes tours comme on l'a déjà fait, et c'est tout. Et de l'autre côté on protège le bas. Eh bien non. Une ville, elle se pense à l'échelle globale. Un vrai projet de ville, comme vous dites, probablement à juste titre. Après, je ne sais pas si c'est réellement sincère ou pas, mais en tout cas, le quartier du Bois l'Abbé, il doit fonctionner avec tous les autres quartiers de la ville, sauf qu'en fait, vous-même, vous faites de la segmentation en faisant le projet du centre-ville sans vous poser la question de comment les habitants du Bois l'Abbé vont pouvoir continuer à venir au centre-ville. Parce que le marché pour le fréquenter comme Michel DUVAUDIER, qui est très présent sur le marché, le dimanche matin, ce ne sont pas que des gens du quartier qui viennent, il y a des gens qui viennent effectivement de la Varenne, parce que c'est un petit peu moins cher, mais il y en a aussi énormément qui prennent le 208 pour venir sur ce marché. Donc ce qui va être décidé pour le centre-ville aura un impact sur les habitants du quartier du Bois l'Abbé, des Mordacs et des Boullereaux. Donc voilà. Vous nous faites la leçon en nous disant que les autres, avant vous, ils ont segmenté, ils ont sectorisé, si l'on peut dire ça comme ça, et aujourd'hui c'est exactement ce que vous faites. Donc associez votre opposition, associez la population, associez les associations. Tout à l'heure vous parliez d'un équipement sportif, mais bien sûr que je veux un équipement sportif de plus sur la commune, mais avec qui on en a discuté ? C'est un concept, une avant-garde éthérée qui nous dirait : « On pense pour vous, on sait ce dont vous avez besoin. Laissez-nous faire et nous, on fera tout. » Eh bien, non, pour moi, ce n'est pas cela la démocratie. »

### **Monsieur le Maire**

« Alors je vais vous apporter un complément de réponse, parce que là vous êtes encore, comme d'habitude d'ailleurs, dans les raisonnements tant binaires que mensongers. Binaires, parce qu'il n'y a pas le haut et le bas, il n'y a pas une volonté d'aller construire des tours. Nous n'avons pas l'intention de construire des tours puisque, justement, on limite la hauteur et on dit : il n'y aura pas plus de R + 5 sur les grandes avenues, là où vous faisiez du R + 7, voire sur certaines, vous étiez prêts à faire du R + 12. Je le rappelle quand même ; donc ne soyez pas caricatural parce que vous en devenez ridicule.

En l'occurrence, ce que nous souhaitons faire, c'est effectivement un équipement sportif, oui, mais il n'y a pas une question de concertation à faire. L'équipement sportif, tout le monde le dit dans l'enquête que nous avons menée, tout le monde dit : on a besoin d'un équipement sportif de qualité sur le haut de Champigny ; on n'a pas un équipement sportif de qualité qui réponde véritablement aux besoins. Toutes les associations sportives ont émis ce souhait, tous ceux qui pratiquent ont émis ce souhait... »

*(Monsieur MAILLER tente de prendre la parole.)*

### **Monsieur le Maire**

« Je termine. Je sais que vous avez du mal avec la correction, mais je parle. Quand vous parlez, je ne vous interromps pas. Donc je vous disais que l'on est en train de regarder. L'objectif au niveau de l'ANRU, c'est d'avoir un accord pour faire un équipement sportif, sauf si vous considérez que Léo Lagrange est formidable, en super état, et qu'il correspond parfaitement aux besoins de nos sportifs. Ce n'est pas notre cas, et ce n'est pas ce qui ressort des éléments que nous avons de la part de tous les pratiquants qui préféreraient avoir un équipement de meilleure qualité et avec une plus grande capacité d'accueil. Il se trouve que l'on a des disciplines qui relèvent du haut niveau sur le secteur, et donc on ambitionne de demander un gymnase d'excellence, puisque cela permet d'obtenir aussi des financements, et parce que l'on correspond aux critères. Je vois mal qui pourrait être contre un tel projet. Ça, c'est l'objectif.

Après qu'est-ce qu'on va y mettre dedans en termes d'activités ? Bien évidemment qu'il faudra faire des concertations beaucoup plus poussées que cela, bien évidemment que cela va se faire... Mais, pour l'instant, on n'en est pas là. Là, on est sur des études, on est sur des préfigurations. Tant que l'on n'aura pas l'accord de l'ANRU qui nous dit : ok, nous on est prêts à flécher un financement pour un équipement sportif, on ne pourra pas dire on a un équipement sportif, on va parler de ce que l'on va faire dedans... Si, à la fin, l'ANRU nous dit : eh bien écoutez, nous on ne finance qu'à hauteur de 10 %, la ville n'a pas les moyens de financer. C'est tout le problème sur l'école. Aujourd'hui, on a des investissements qui sont lourds pour faire une nouvelle école... Si l'on n'avait que celle-là, ça irait, mais il y en a quatre à faire et donc, forcément, on regarde les sources de financement pour faire en sorte que l'on ait un reste à charge le plus faible possible pour la ville. Si vous êtes soucieux des finances de la ville, puisque vous faites des leçons sur la gestion, vous qui avez du mal à gérer 6 000 €, je rappelle quand même que l'on doit être attentifs à la gestion de nos deniers publics. C'est l'argent de tout le monde. »

### **à la majorité des suffrages exprimés,**

38 votes pour dont 6 procurations, 2 votes contre :

M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, 9 abstentions dont 3 procurations :

M. SOLARO Sylvain, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, M. LURIER Yvon mandataire de Mme LE LAGADEC Jeannick, Mme ADOMO Caroline, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François mandataire de Mme CAPORAL Chrysis.

**D'APPROUVER** le contenu de l'avenant au protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain du QPV Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne (94).

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain du QPV Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne (94).

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et modifier tout document nécessaire à l'exécution, tant administrative que financière, de cette délibération.

**14) Avenant n°5 à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés aux comestibles prolongeant de 4 mois sa durée :**

**Monsieur DUVAUDIER**

« Bien, après ces bonnes paroles, on va passer à cet avenant numéro 5 à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés aux comestibles prolongeant de 4 mois cette durée. Alors quand on parle de l'exploitation des marchés aux comestibles, c'est avec un « s », cela veut dire que ça concerne aussi bien le centre-ville que le site du Bois l'Abbé que le site de Stalingrad, ou autre... L'impact du covid-19 et le report des élections municipales ont évidemment fortement retardé les travaux et le respect des règles et des délais pour le renouvellement de cette DSP, qui devait avoir lieu fin juin 2020. Donc il y a une commission, qui s'appelle la commission consultative des services publics locaux, elle n'a pu se tenir. Elle s'est tenue finalement le 10 mars 2021, et elle a donc rendu un avis favorable à la prolongation de cette DSP pour une durée de 4 mois pour permettre, bien évidemment, de se mettre en conformité et de travailler sur la future DSP, pour laquelle j'espère effectivement que la concertation se tiendra. Certains d'entre vous y participent, on en discute, même si ce n'est pas toujours de façon officielle, mais enfin on avance. Donc je vous demande de valider cette délibération pour cette prolongation. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme ADOMO. »

**Madame ADOMO**

« Comme chaque année, je suis toujours interrogative concernant cette prolongation. Ce n'est pas la première... pour enlever quand même... Je sais que vous êtes présent sur les marchés, Monsieur DUVAUDIER, mais quand même, notamment le marché du Bois l'Abbé, à la fin du marché, c'est un peu catastrophique. Je ne sais pas si vous l'avez constaté... Il faut le voir peut-être avec les responsables pour qu'un effort soit fait parce qu'avec le vent, les déchets peuvent aller jusqu'aux entrées des bâtiments. Là, c'est assez prononcé, on retrouve des dépôts, des comportements un peu particuliers et je pense vraiment qu'il faut faire quelque chose. Moi, je m'abstiendrai parce que c'est toujours le même questionnement, et je trouve qu'une déclaration, notamment dans la prise en charge des déchets après le marché, je parle de celui du Bois l'Abbé, est nécessaire. »

**Monsieur DUVAUDIER**

« Je vais vous répondre, si vous le permettez. Pourquoi est-ce que l'on prolonge justement cette DSP ? Ça m'étonne d'ailleurs que vous ne votiez pas pour, parce que, si on la prolonge, c'est justement pour pouvoir étudier toutes ces nouvelles mises en place, tout ce que l'on va exiger du candidat qui sera choisi, parce que je vous rappelle quand même que c'est un appel d'offres, et qu'il n'y a pas qu'un candidat, il y en a d'autres. On les étudiera et on en choisira un. Mais je peux vous assurer que tout ce qui est traitement des déchets, par exemple, sera un moment fort de cette DSP. Je peux vous rassurer : on réfléchit déjà par exemple à la suppression totale et définitive des sacs en plastique. On y travaille vraiment. Et pourquoi est-ce que l'on prolonge ? C'est pour pouvoir travailler efficacement sur ce projet, et qu'il soit le plus réel et le plus favorable à une transition écologique la plus adaptée possible. Évidemment, cela va changer les comportements, mais il nous faut vraiment du temps, vous le savez bien. On s'y croise, et c'est vrai que je déplore totalement ce qui s'y passe aujourd'hui en termes de fin de marché. Mais il faut laisser, comme on dit, le temps au temps, et c'est pour cela que cette prolongation est là. »

**Madame ADOMO**

« Je voterai en faveur de cette délibération. »

### **Monsieur le Maire**

« On vous en remercie. Il faut peut-être préciser aussi que l'on a pris un peu le travail, on a repris le travail à la suite – cela a été évoqué tout à l'heure - de la nécessité d'apurer les comptes sur le sujet des ordures ménagères. On avait un delta de 1,7 million à la suite d'une grosse commande qui avait été formulée, pas toujours justifiée, mais il fallait apurer les comptes.

Maintenant, on est aussi dans le respect de la réglementation pour faire en sorte que chacun assume pleinement ses responsabilités entre le territoire et la ville puisque, sur les marchés, la collecte des déchets relève - c'est un peu compliqué, parfois nos concitoyens ont du mal à comprendre ces subtilités administratives - mais la collecte des déchets relève du territoire, et le nettoyage du marché après le marché relève de la ville. Alors c'était jusqu'à présent pris en charge par le territoire qui refacturait, et donc on ne se souciait plus trop de savoir ce que cela coûtait au final puisque l'on disait c'est le territoire... sauf que le territoire nous le refacturait à nous. Donc nous, on a regardé ça de plus près. Il y a des discussions particulièrement musclées avec le territoire, parce que l'on défend les intérêts de la ville pour qu'un certain nombre d'engagements soient pleinement respectés, et donc remettre cela à niveau, et avec une exigence forte à la fois sur la qualité mais aussi sur le coût qui doit être lié à cette qualité. Donc là, on est en train de faire justement les avenants nécessaires. Pour reprendre un peu plus l'avenant sur cette question que, à mon sens, on n'aurait pas dû lâcher, parce que cela explique une partie de la vérité coût, et en même temps de l'absence de qualité de traitement de ce sujet.

Alors Monsieur DUVAUDIER n'a pas donné l'avis des commissions, donc je le donne.

### L'avis des commissions

Il y avait un avis favorable des deuxième et première commissions.

Avant de passer au point numéro 15, je me suis aperçu que je n'ai pas répondu à une question de Monsieur SY, et je ne voudrais pas qu'il se dise que je veux éviter la question. Vous nous avez dit que vous aviez envoyé un écrit, mais vous êtes arrivé un peu en retard, donc vous n'avez pas eu forcément la réponse. Je pense que Monsieur MAILLER vous la donnera. Sur les questions écrites que vous avez formulées, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, je ne réponds pas aux questions écrites quand elles sont coupées d'insultes, et donc vous reprendrez vos questions, je vous apporterai des réponses, mais quand il n'y aura pas d'insultes. Voilà. À partir du moment où l'on dit que l'on a fait des économies sur le dos des seniors alors que ça ne correspond à rien, c'est particulièrement insultant à notre égard, et quand je dis à notre égard, ce n'est pas au mien, c'est à celui de l'ensemble de l'équipe qui a travaillé sur ce thème. Donc quand on recevra une lettre sans insultes, on y répondra. »

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) l'avenant n°5, portant prolongation de 4 mois, et s'exécutera par voie de conséquence jusqu'au 31 octobre 2021.

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution, tant administrative que financière, de cette délibération.

### **15) Régularisation de classement de parcelles « villes » dans le domaine public à usage direct (voie publique) et entrée dans le domaine public non cadastré (DNC) :**

#### **Madame BENHAMED**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous, cette délibération porte sur la régularisation de classement de parcelles « villes » dans le domaine public à usage direct et de leur entrée

dans le domaine public non cadastré. Lors d'aménagements ou de créations de voies, certaines parcelles appartenant à la ville n'ont jamais été versées dans le domaine public et sont restées parcellisées. Or celles-ci forment des voies publiques. De plus, du fait de globalisations, certains chemins ruraux dans le périmètre d'aménagement de ces zones ont le caractère de voies publiques supportant un flux routier, et doivent donc être également versés dans le domaine public. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation de fait. En premier lieu, il convient de classer dans le domaine public les parcelles et chemins ruraux concernés. Cette première étape est dispensée d'enquête publique. En second lieu, il faut acter l'entrée des parcelles dans le domaine non cadastré afin de déparcelliser les voies publiques. Cela permettra de rendre les plans cadastraux lisibles et facilitera la gestion des espaces publics. Cette première campagne de déparcellisation sera suivie d'un mémoire sur la régularisation foncière à apporter sur les voiries. Effectivement, certaines parcelles privées sont situées sur des voies publiques, et les procédures foncières initiales n'ont pas été achevées au cours des années, souvent en raison des changements de propriétaires. Les voies concernées par cette délibération sont organisées par plans et sont les suivantes : quartier de plateau Nord, quartier de plateau Demi-Lune, rue du Marché Rollay et ZAC Marcel-Paul et professeur Paul-MILLIEZ. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette procédure : versement dans le domaine public communal des chemins ruraux et des parcelles selon les plans joints et entrée dans le domaine non cadastré et réunion de parcelles selon les plans joints. »

#### L'avis de la commission

Cette délibération a recueilli l'avis favorable de la troisième commission. »

**DE CLASSER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) dans le domaine public communal à usage direct du public et l'entrée dans le domaine non cadastré et/ou la réunion des parcelles listées en annexe et matérialisées par les plans joints et le classement dans le domaine public des chemins ruraux matérialisés par les plans joints.

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution, tant administrative que financière, de la présente délibération.

#### **16) Création d'un poste de Directeur(trice) à la Direction des assemblées, affaires générales et juridiques :**

##### **Monsieur le Maire**

« Pour les points 16 à 20, compte tenu de l'horaire, je vous propose que le rapporteur donne bien évidemment tous les éléments de la délibération, mais uniquement au niveau des intitulés. On ne va pas rentrer dans le détail des postes, de telle manière à pouvoir garder un peu de temps pour le débat sur des sujets qui en généreront à mon sens certainement plus que ces intitulés de postes. »

##### **Monsieur BASTIN**

« Oui, merci. Cette délibération a pour objet la création d'un poste de Directeur-Directrice des assemblées, affaires générales et juridiques. Alors, pour faire court, je vais aller à la fin. Pour le détail du poste, vous n'avez qu'à lire le document. Ainsi pour tenir compte du haut niveau de compétence attendue d'une part et des difficultés de recrutement dans le secteur lié au faible nombre de candidats qu'il génère, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer ce poste de directeur directrice pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et si besoin - c'est bien si besoin - recruter un agent contractuel par contrat de trois ans comme l'y autorise l'article 303 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 84

modifié, et rémunéré en référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

#### L'avis de la commission

Avis favorable unanime des membres présents de la première commission »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? »

#### **Monsieur MAILLER**

« Monsieur le Maire, pour nous faire gagner du temps à tous, comme vous le savez, on a pris avec mon collègue une position concernant les recrutements. Donc je vais vous lire simplement ce que l'on vous dit à chaque fois : comme pour les précédentes délibérations du même type, nous voterons contre, non sur la question de la création ou du maintien du poste, mais sur la question d'ouvrir par principe le recrutement théorique aux contractuels, car nous restons attachés au statut, et donc au recrutement de fonctionnaires, seule garantie permettant pour la collectivité d'assurer la continuité du service et la stabilité de ceux qui le mettent en œuvre. Je sais que jusqu'à présent, vous avez essentiellement recruté des fonctionnaires, ce dont je ne peux que me féliciter. »

#### **Monsieur le Maire**

« J'ai même avec moi, vous avez derrière moi Monsieur YENGUÉ, qui nous a rejoints d'une autre collectivité, et qui remplace Madame MILLARD que vous avez tous connue. Et donc on continue en ce sens-là, et je vais même vous dire, puisque vous aviez eu des propos là aussi parfois particulièrement limités à l'égard du cabinet, on va même avoir quelqu'un, parce que, pour l'instant, il n'y a qu'un seul poste qui est pourvu sur le cabinet sur trois, on va même avoir quelqu'un qui va venir de la fonction publique dans le cabinet. Donc vous voyez, on n'est pas dogmatiques, on n'est pas sur des positions de principe. Je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? Qui vote contre ? Il est adopté. Point 17, Sophie AMAR. »

à la majorité des suffrages exprimés,

42 votes pour dont 8 procurations, 2 votes contre : M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou,  
5 abstentions dont 2 procurations : M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala,  
M. TITOV François mandataire de Mme CAPORAL Chrysis.

**DE CREER** et d'inscrire au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

1 emploi de Directeur(trice) à temps complet

**DE PRECISER** que la création de ce poste, à temps complet, est nécessaire pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

➤ Pilotage stratégique :

- Participation à la définition des orientations stratégiques dans le domaine des affaires générales et juridiques en lien avec les orientations du projet et des priorités politiques et le projet de service public communal.
- Organisation de la mise en œuvre des politiques publiques dans son domaine.
- Force de proposition en direction des élus.
- Evaluation des politiques publiques dans son domaine.

➤ Pilotage opérationnel :

- Pilotage, coordination et animation des activités de sa direction :

- Service Population : 23 agents.
  - Service Accueil et Logistique : 24 agents.
  - Archives Documentation / Archives : 6 agents.
  - Service Travaux des assemblées / courrier : 8 agents.
  - Equipe Direction : 5 agents.
- Accompagnement de l'encadrement dans la mise en œuvre de leur projet de service et l'encadrement de leur personnel, dans une logique de gestion partagée des ressources.
- Pilotage des projets de la direction :
    - Construire une démarche participative de projet de direction en organisant sa mise en œuvre par les 4 services de la direction et en favorisant la prise de responsabilité des responsables de service ainsi que des responsables de structures (Mairies annexes, Cimetières...).
    - Superviser la préparation, l'organisation et la tenue des assemblées de la collectivité (BM, CM, ...) et des élections.
    - Suivi des relations avec l'ensemble des partenaires (Préfecture, Sous-Préfecture, SIFUREP, SIIM94 etc.).
    - Pilotage des projets sectoriels et organisationnels de la direction (dématérialisation, simplification des démarches des citoyens).
  - Gestion des ressources de sa direction :
    - Gestion budgétaire et administrative.
    - Gestion du système d'information.
  - Veille prospective, sectorielle et territoriale.
  - Communication interne/externe sur l'activité de la direction et relations à la population (en partenariat avec le service communication).

**DE PRECISER** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, afin de tenir compte du haut niveau de compétence attendu d'une part et du marché de l'emploi numérique en tension d'autre part.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

**DE PRECISER** que l'agent devra donc être titulaire du cadre d'emplois d'attaché territorial ou d'un diplôme de niveau 6 (BAC+3) permettant l'accès au concours externe des attachés. Il devra impérativement justifier d'une expérience équivalente. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**DE PRECISER** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

### 17) Création d'un poste de Directeur(trice) des affaires culturelles :

#### **Madame AMAR**

« Alors nous proposons la création d'un poste de Directeur ou de Directrice des affaires culturelles. Ainsi pour tenir compte du haut niveau de compétences attendu d'une part et des difficultés de recrutement dans le secteur et du manque de candidats d'autre part, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer ce poste de directeur des affaires culturelles pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, recruter un agent contractuel si besoin par contrat de trois ans comme l'y autorise l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, rémunérer en référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emploi des attachés ou des conservateurs ou des administrateurs territoriaux.

#### L'avis de la commission

Avis favorable de la première commission à l'unanimité des membres présents. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur TITOV. »

#### **Monsieur TITOV**

« Oui, chers collègues, je ne comprends pas pourquoi créer ce poste. Il y avait un service culture qui permettait de gérer les événements dans la ville, donc pourquoi créer un poste de Directeur ? Alors vous dites que vous optimisez les dépenses, donc je ne comprends pas, et d'ailleurs, s'il est possible, pour se faire une idée, d'avoir le montant du salaire de ce Directeur, ce serait intéressant aussi de le savoir. Mais je ne comprends pas pourquoi créer un poste. »

#### **Monsieur le Maire**

« Juste une précision toute simple : c'est ce que l'on a déjà évoqué à de multiples reprises. On ne crée pas un poste, il existe déjà. Il y a déjà eu quelqu'un qui avait cette fonction de Directeur en charge des affaires culturelles. Simplement, à partir du moment où l'on passe un recrutement, on est tenus de faire une déclaration pour dire que le poste est créé, et donc comme la loi aujourd'hui nous permet effectivement d'avoir recours à un contractuel et pas simplement à un fonctionnaire de la fonction territoriale, nous ouvrons cette possibilité qui est dans le cadre légal. Donc il y a besoin de passer la délibération. Donc il y avait bien quelqu'un qui remplissait cette fonction jusqu'à présent. Cela ne change rien à l'organisation du service culture. Il n'y a simplement plus de Directeur aujourd'hui, et il y a urgence que l'on relance un recrutement et, pour pouvoir le faire, on a besoin d'avoir cette délibération votée en Conseil municipal. »

#### **Monsieur TITOV**

« C'est ce mot création... »

#### **Monsieur le Maire**

« Je sais. Il était dans la formulation, mais ce n'est pas de notre fait, c'est du fait de la loi.»

à la majorité des suffrages exprimés,

42 votes pour dont 8 procurations, 2 votes contre :

M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, 5 abstentions dont 2 procurations :

**DE CREER** et d'inscrire au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

1 emploi de Directeur(trice) des affaires culturelles à temps complet

**DE PRECISER** que la création de ce poste, à temps complet, est nécessaire pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

**Sur un plan opérationnel**, formaliser et conduire le projet culturel de la Municipalité en intégrant :

La création de deux nouvelles médiathèques, une politique de médiation culturelle et une stratégie de développement du numérique au sein de ces équipements culturels ;

Le développement des temps forts culturels en faveur de tous les publics ;

De nouvelles actions dites « hors les murs » permettant d'investir et de faire vivre l'espace public ;

Une offre culturelle et artistique s'inscrivant dans la dynamique du nouveau projet de centre-ville ;

Un programme d'éducation artistique proposant au jeune public, une offre plus large et diversifiée de parcours artistiques.

**Sur un pilotage de projet :**

Impulser une démarche dynamique, ouverte, et participative qui vise à un développement des publics ;

Coordonner et superviser un programme de résidences d'artistes dans l'ensemble des univers artistiques (arts plastiques, lecture publique, spectacle vivant...);

Concevoir un programme d'actions autour de « l'art et la culture à l'école », ainsi qu'une programmation culturelle dans les équipements petite enfance ;

Renouveler le projet d'établissement des écoles d'arts ;

Conforter le partenariat avec les acteurs associatifs, les différentes directions de la Ville (jeunesse, éducation, ...) et les acteurs institutionnels (DRAC, Département, Région..);

Porter une stratégie de communication adaptée à l'échelle de la Direction ;

Manager 6 responsables de services et 123 agents en favorisant la montée en compétences et la cohésion d'équipes dans une dynamique de projets.

**DE PRECISER** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, afin de tenir compte du haut niveau de compétence attendu d'une part et du marché de l'emploi des Politiques Culturelles en tension d'autre part.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

**DE PRECISER** que l'agent devra donc être titulaire du cadre d'emplois des attachés ou des Conservateurs ou des Administrateurs territoriaux. Il devra impérativement justifier d'une expérience significative de pilotage d'une direction équivalente. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Attachés ou des Conservateurs ou des Administrateurs Territoriaux.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**D'INDIQUER** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

### 18) Création de deux postes de Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) :

#### **Monsieur BARON**

« Dans la même veine, il est proposé la création de deux postes de Directeurs adjoints dont les principales missions sont listées comme assurer la sécurisation, juridique, foncière et technique des actes de la commune, et j'en passe... »

#### Les avis de la commission

Il y a un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Toujours sur le même sujet, est-ce qu'il y a une intervention ? Mme ADOMO. »

#### **Madame ADOMO**

« Oui je voulais savoir ce qu'il en était, puisque vous savez qu'il y avait plusieurs directeurs généraux adjoints, alors quelle est leur situation aujourd'hui ? »

#### **Monsieur le Maire**

« Eh bien il y en a toujours plusieurs, mais il y en a qui avaient été embauchés en renfort pour des raisons que je ne vais pas expliquer. Je pense que vous devez les connaître, et donc maintenant, on régularise la situation, d'où la nécessité de créer ces deux postes. Je peux passer au vote ? Qui est pour ? Abstentions ? Vote contre ? Point numéro 19, Aurore THIROUX.

à la majorité des suffrages exprimés,

42 votes pour dont 8 procurations, 2 votes contre :

M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, 5 abstentions dont 2 procurations :

M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François mandataire de Mme CAPORAL Chrysis.

**DE CREER** et d'inscrire au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne, deux emplois de Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services.

**DE PRECISER** que la création, à compter du 24 mars 2021, de deux emplois de Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services relevant du cadre d'emplois des Administrateurs et Attachés territoriaux, à temps complet, est nécessaire pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Conseiller les élus, aide à la décision ;
- Assurer la sécurisation juridique, financière et technique des actes de la commune ;
- Préparer et exécuter les décisions du Conseil municipal et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions sociales ;
- Manager les directeurs-trices dans les différents domaines d'attribution ;
- Définir des orientations budgétaires : élaboration, suivi et exécution des budgets ;
- Élaborer la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources, rechercher des financements ;
- Impulser des projets structurants et reprendre les projets en cours ;
- Représenter l'institution et négocier avec les acteurs du territoire.

**DE PRECISER** que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire par voie de détachement. Toutefois, à titre dérogatoire, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ces agents contractuels seront recrutés pour une durée de 3 ans.

Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sans qu'ils puissent aboutir à un contrat à durée indéterminée ou à la titularisation des agents.

**DE PRECISER** que les agents devront donc être titulaires du cadre d'emplois des administrateurs ou attachés territoriaux et s'il s'agit de contractuel, soit être titulaire d'un diplôme national sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent, soit avoir effectivement exercé pendant cinq ans des fonctions du niveau de la catégorie A dans un établissement ou une administration publics ou avoir eu pendant la même durée la qualité de cadre au sens de la convention collective de travail dont elles relevaient.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'administrateur ou d'attaché territorial.

**D'INDIQUER** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

### 19) Création d'un poste de chargé(e) de l'optimisation des recettes / conseiller(e) de gestion :

#### **Madame THIROUX**

« Alors cette délibération concerne la création d'un poste d'un ou d'une chargé(e) de l'optimisation des recettes et conseillers de gestion. Alors pour que monsieur TITOV s'y retrouve, là, il s'agit d'une vraie création de poste. Vous vous doutez bien que l'optimisation des recettes dans l'ancienne mandature, ce n'était pas une priorité, mais maintenant, ça le devient. Donc c'est un poste - je me permets de développer un petit peu plus, mais très rapidement - qui va contribuer au développement des démarches de recensement, d'optimisation et de diversification des recettes de toute nature au sein des services municipaux, de garantir la perception des recettes prévues au budget en lien étroit avec la

correspondante financière en charge des recettes au sein d'une division budgétaire du service financier, de participer, voire d'initier, d'évaluer les politiques publiques et les dossiers spécifiques éventuellement en auto-saisine et de promouvoir une culture de gestion.

#### L'avis de la commission

Avis favorable à l'unanimité de la première commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Cette création de poste se fait bien évidemment en cohérence avec les orientations budgétaires que nous avons fixées. Est-ce qu'il y a des interventions Monsieur TITOV. »

#### **Monsieur TITOV**

« Oui, suite à ces trois idées de création de postes, sur les trois, dont on vient de parler, en fait, est-ce que les trois Directeurs ou futurs Directeurs auront le même salaire ? Et j'aimerais, par curiosité, savoir de combien il est, en net par mois, pour me faire une idée. »

#### **Monsieur le Maire**

« Écoutez, je ne peux pas vous dire précisément puisque les gens ne sont pas recrutés et que l'on peut avoir des gens qui sont contractuels ou qui ont un parcours professionnel différent. Vous n'êtes pas rémunéré de la même façon si vous avez cinq ans d'expérience ou si vous en avez vingt dans une collectivité territoriale. Il n'est pas possible de vous répondre actuellement. Par ailleurs, vous avez quand même une confidentialité sur la rémunération individuelle des collaborateurs, donc vous comprendrez que je ne puisse pas vous répondre de façon plus précise. »

#### **Madame ADOMO**

« Pour répondre à Mme THIROUX, je crois que, quand on est élu et que l'on a à cœur notre commune, quand on prend en charge la gestion d'une commune, on a tous à cœur d'agir d'une part dans l'intérêt général, d'autre part dans l'intérêt des Campinois. Je pense que l'ancienne équipe a agi et avait à cœur d'agir dans l'intérêt des Campinois. »

#### **Monsieur le Maire**

« On parlait des recettes. Je ne doute pas que vous aviez une volonté d'intervenir, mais je crois que cela a été très bien rappelé par Michel DUVAUDIER tout à l'heure, vous aviez un certain nombre d'orientations que l'on peut partager : le problème, c'est que cela s'est arrêté en chemin. Ce n'est pas allé jusqu'au bout, c'est cela la difficulté, et donc pour aller jusqu'au bout, on a besoin aussi de trouver des recettes complémentaires, donc cela va être tout le travail que fera cette personne qui va nous rejoindre, et j'espère que ce sera un fonctionnaire territorial. »

#### **Monsieur MAILLER**

« Oui, je vais taquiner un peu parce que vous avez sûrement la volonté de travailler à l'optimisation des recettes de la ville, mais alors pourquoi choisir un catégorie B et pas un catégorie A ? À mon sens, quand je lis ce que vous décrivez, cela relève plutôt d'une catégorie A que d'une catégorie B, compte tenu de la nature de l'expertise que vous demandez. Est-ce pour faire des économies ? »

#### **Monsieur le Maire**

Eh bien, pour l'instant, on a plutôt mal géré les recettes et les économies, donc cela va être la mission première. Par ailleurs, vous avez bien noté que c'est à la fois la gestion des recettes, mais aussi de la gestion, et pour nous, il y a beaucoup à faire dans la matière. Bien je crois que l'on peut passer au vote. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Même

pour l'optimisation des recettes, on n'arrive pas à avoir l'unanimité, c'est regrettable, mais c'est ainsi. Point numéro 20, donc la création d'un poste de chargé de mission Politique de la ville. J'espère que ce sera plus consensuel. »

à la majorité des suffrages exprimés,

42 votes pour dont 8 procurations, 2 votes contre :

M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, 5 abstentions dont 2 procurations :

M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François mandataire de Mme CAPORAL Chrysis.

**DE CREER** et d'inscrire au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

1 emploi de poste de de Chargé(e) de l'optimisation des recettes / conseiller(e) de gestion à temps complet

**DE PRECISER** que la création, à compter du 4 avril 2021, d'un emploi poste de Chargé(e) de l'optimisation des recettes / conseiller(e) de gestion dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie B, à temps complet, est nécessaire pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- aider à la détection et à l'élaboration de dossiers de subventions ;
- assurer une veille concernant les financements innovants et les dispositifs de financement;
- assurer le suivi des conventions et des garanties de financements avec les partenaires de la collectivité ;
- assurer un reporting régulier ;
- mettre en place des tableaux de bord de financement prévisionnel et participation à l'élaboration budgétaire, ainsi que l'élaboration des indicateurs d'activités ;
- analyser les documents comptables et budgétaires ;
- exploiter la comptabilité analytique ;
- élaborer des diagnostics ;
- évaluer les risques financiers ;
- élaborer des procédures d'optimisation pertinentes ;
- communiquer et mobiliser les synergies ;
- sensibiliser aux enjeux du contrôle de gestion ;
- développer des outils de pilotage et d'évaluation ;
- mise en place et contribution à des systèmes de pilotage ;
- instauration et animation de dialogues de gestion ;
- optimisation des ressources et amélioration des processus ;
- conseil et aide à la décision en matière de gestion.

**DE PRECISER** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin de tenir compte du niveau de compétence attendu d'une part, des difficultés de recrutement sur ces missions innovantes liées au faible nombre de candidats fonctionnaires d'autre part.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

**DE PRÉCISER** que l'agent devra donc être titulaire du cadre d'emplois des rédacteurs. Il devra impérativement justifier d'une expérience significative relative au contrôle de gestion. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre des rédacteurs.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**D'INDIQUER** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

## 20) Création d'un poste de chargé(e) de mission Politique de la Ville :

### **Monsieur SLIMOVICI**

« Merci Monsieur le Maire. Le Conseil municipal est invité à approuver la création d'un poste de chargé de mission Politique de la ville. Donc son rôle sera de contribuer au développement de la vie associative dans les quartiers prioritaires et de formuler le dispositif politique de la ville sur le territoire de la ville de Champigny. Il aura beaucoup de missions, d'où la définition et la mise en valeur des axes stratégiques d'intervention sur les quartiers Politique de la ville, Animation et coordination de différentes instances (EPT, État, ville et bien sûr les associations) et il collaborera au projet de renouvellement urbain de la ville. Alors il s'agit d'un poste à temps plein avec un grade attaché relevant de la catégorie A. »

### L'avis de la commission

La première commission a donné un avis favorable à l'unanimité. »

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Mme ADOMO. »

### **Madame ADOMO**

« Oui, je m'interrogeais juste sur le fait que la compétence Politique de la ville relevait du territoire, et comment la transférer sur ce chargé de mission ? Est-ce que vous avez besoin d'une coordination ? »

### **Monsieur le Maire**

« Eh bien, pour répondre, c'est justement le rôle en particulier de ce chargé de mission qui intervient sur les questions de projets urbains. Ce n'est pas que la politique de la ville, c'est un peu plus large comme mission, mais aussi de coordination puisque on s'est aperçu, dans les discussions justement, qu'entre les différents partenaires, on a un projet qui est quand même compliqué. On a le territoire qui s'occupe de la partie réglementaire, on a la ville qui s'occupe de la partie programmation-études en liaison avec le cabinet, on a les deux villes, on a les deux territoires, on a l'ANRU... On est sur le schéma le plus complexe, mais c'est comme cela... Il y a deux villes, deux territoires. C'est pour cela que, justement, on a besoin de quelqu'un pour piloter la coordination. On a une chargée de mission qui fait un très bon travail au niveau de la ville, mais on a besoin d'avoir une coordination et aussi une représentation de la ville pour certaines réunions de coordination, que ce soit une visio ou d'autres choses, et donc on a effectivement besoin de quelqu'un qui vienne en complément pour travailler dans le cadre de cette mission. »

à la majorité des suffrages exprimés,

42 votes pour dont 8 procurations, 2 votes contre :

M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, 5 abstentions dont 2 procurations :

M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François mandataire de Mme CAPORAL Chrysis.

**DE CREER** et d'inscrire au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

1 emploi de poste de Chargé(e) de mission politique de la ville à temps complet

**DE PRECISER** que la création, à compter du 4 avril 2021, d'un emploi poste de Chargé(e) de mission politique de la ville dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A à temps complet est nécessaire pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- participer par des propositions au Maire, à la définition et la mise en œuvre des axes stratégiques d'intervention sur les quartiers politique de la ville
- après orientations données par le Maire, préparer et animer, en lien avec les services de l'EPT et de l'Etat, les instances de pilotage politique et technique du Contrat de Ville ;
- conduire les programmations annuelles d'actions du Contrat de Ville ;
- assurer l'accompagnement des associations et de la vie citoyenne ;
- favoriser l'émergence d'événementiels associatifs ;
- collaborer au Projet de Renouvellement Urbain du Bois l'Abbé ;
- assurer l'organisation, l'animation et le suivi des instances de pilotage et de coordination prévues dans les conventions d'abattement TFPB (groupes de travail, visite de sites, comités techniques et pilotage...) ;
- développer les relations partenariales et les réseaux d'acteurs à l'échelle de la Ville et du Territoire ParisEstMarne&Bois ;
- assurer le suivi des postes adultes relais sur la ville, accompagnement, information, suivi administratif et financier ;
- conseiller et accompagner les projets urbains en lien avec la politique de la ville.

**DE PRECISER** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin de tenir compte du haut niveau de compétence attendu d'une part et du marché de l'emploi en tension d'autre part.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

**DE PRECISER** que l'agent devra donc être titulaire du cadre d'emplois des attachés. Il devra impérativement justifier d'une expérience significative relative au secteur « politique de la ville. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre des attachés.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**D'INDIQUER** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

## 21) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2021 :

### **Monsieur PICOT**

« Merci Monsieur le Maire. Dans de nombreux domaines, les associations participent à la dynamique campinoise et contribuent à renforcer les solidarités et la cohésion sociale. Dans un contexte budgétaire contraint, la municipalité maintient son engagement en direction du secteur associatif avec une enveloppe reconduite à hauteur de 1 031 948 €. La campagne des subventions communales 2021 a été une nouvelle fois effectuée de manière dématérialisée, avec un traitement des dossiers de demande de subvention, archivage des pièces, ateliers d'aide à la saisie. La procédure mise en place s'est articulée autour de quatre étapes : la vérification des critères de recevabilité, le respect des conditions réglementaires, la structuration de l'association, la situation financière de l'association.

L'instruction du dossier en lien avec les directions sectorielles permettant une étude plus précise, la mise en place d'un comité technique des directions concernées par les secteurs d'activité des associations afin d'analyser les dossiers déposés lors de la campagne, un arbitrage en commission d'étude intégrant une analyse globale des dossiers afin de disposer d'une vision globale sur la situation de chaque association.

Je vais vous donner quelques chiffres : 153 dossiers de demandes de subventions reçus cette année, dont 29 pour le secteur sportif, 23 associations ont adressé une première demande, 24 associations n'ont pas renouvelé de demande de subvention. Cela est dû à une année 2020 sans secteur associatif pour certaines et 7 associations sont actuellement conventionnées avec la ville. »

### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité sur la sixième commission. Pareil pour la première commission. »

### **Monsieur le Maire**

« Je rappelle que les membres des associations qui font partie du Conseil d'administration ne pourront pas prendre part au vote, donc ils sont appelés à le signaler, sur un certain nombre de ces structures. »

### **Madame ADOMO**

« Juste pour préciser que je suis membre d'une association. Même si je ne siége pas au Conseil d'administration, comme je l'ai toujours fait chaque année, je ne prendrai pas part au vote. »

### **Monsieur le Maire**

« Vous pouvez préciser l'association ? »

### **Madame ADOMO**

« Ensemble les Papy Mamy. »

### **Monsieur SOLARO**

« Je fais partie aussi de l'association Ensemble les Papy Mamy et je suis au Conseil aussi d'une autre association, l'Office Municipal des Migrants. »

### **Monsieur le Maire**

« Allez-y, Monsieur MAILLER. »

**Madame MAILLER**

« J'attendais votre feu vert parce que je ne voulais pas être impoli.

**Monsieur le Maire**

« C'est bien. On progresse. »

**Monsieur MAILLER**

« Donc je voudrais remercier notamment l'auteur de la note d'avoir fait cette note là, car dedans il y a quand même un certain nombre d'informations qui nous paraissent essentielles, même si elle pourrait être améliorée, puisque l'on a échangé en commission, notamment sur le comparatif de ce qui va être attribué cette année et ce qui l'était précédemment. Pourquoi ? Parce que cela nous interroge toujours quand on voit un tableau avec un chiffre 0. On peut s'interroger : est-ce parce que l'association est sur une première demande ou, au contraire, est-ce parce que, comme on l'a remarqué dans certaines réponses qui nous ont été apportées, certaines associations avaient, on va dire, des bas de laine tellement importants qu'il n'était pas légitime de leur attribuer une subvention sur 2021, ce dont nous avons discuté et qui nous paraît parfaitement logique. Donc ma demande, c'est pour éviter de vous demander, puisqu'il ne nous reste pas beaucoup de temps, pour éviter de polluer le débat, est-ce que l'on pourrait avoir ces comparatifs, et que les éléments que vous avez cités sur le nombre de dossiers, on compare avec celui de l'an dernier. Est-ce que l'on en a plus ? Est-ce que l'on en a moins ? Vous voyez... Cela donne quand même une idée un petit peu de tout cela, et sur les zéros, eh bien, effectivement, de pouvoir peut-être préciser s'il s'agit d'une première demande ou pas, parce qu'il y en a quand même une très grande liste. Et pour terminer, je me félicite avec mon collègue que la nouvelle majorité ait entendu le monde associatif d'une manière générale, parce que le fait de maintenir - parce qu'il y a quelques écarts mais qui s'expliquent certainement par des disparitions de subventions et autres - en tout cas, je pense que, d'après les informations qui nous ont été données en commission, tout le monde retrouve ses petits, sauf dans des cas un peu exceptionnels. Cela permettra à toutes ces associations qui, aujourd'hui, ont toujours un peu cette épée de Damoclès au-dessus de la tête quant à savoir quand elles pourront réellement reprendre une activité normale, en tout cas, cela leur permettra je pense, dès que ce sera possible, de faire un démarrage, je dirais assez facile ou en tout cas facilité. Et donc nous vous remercions d'avoir entendu les associations en maintenant le même montant, à quelque chose près, que la subvention qui avait été attribuée les années précédentes. »

**Madame ADOMO**

« J'ai oublié d'indiquer que j'étais aussi membre de l'association Yakar Mbaan. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord. Monsieur SY. »

**Monsieur SY**

« Oui, je fais partie également d'une association... »

**Monsieur le Maire**

« Vous faites partie de quelle association ? »

**Monsieur SY**

« UTSF. »

**Monsieur le Maire**

« UTSF. Et là, il n'y a pas de subventions pour UTSF. »

**Monsieur SY**

« Oui. Je ne comprends pas. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, entre la délibération qui nous est parvenue en commission et celle que l'on vote, il y a eu une modification. Vous l'avez peut-être vue ? »

**Monsieur SY**

« Non, mais je vous fais confiance, elle est dans le bon sens. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien, écoutez, on a supprimé la subvention puisqu'on a été saisi par un huissier, suite à un litige d'ordre prud'homal, en nous demandant de ne pas vous verser la subvention. Pas vous à titre personnel... pour l'association. »

**Monsieur SY**

« Oui, oui. »

**Monsieur le Maire**

« Je parle pour l'association, et on a découvert aussi que l'association était dans une procédure de liquidation. On ne peut pas verser de subvention à une association qui est en cours de liquidation. Alors je ne sais pas pour quelle raison. Vous pouvez peut-être l'expliquer parce qu'UTSF est une structure qui existe depuis longtemps. Elle a été fondée par votre père, si je ne me trompe pas, qui fait un travail, notamment dans le soutien scolaire, qui est utile. Et donc cela nous inquiète pour les jeunes de voir que cette association, en fin de compte, n'existe plus, sur le plan juridique j'entends, et que, au fond, on ne peut pas faire le versement nécessaire. »

**Monsieur SY**

« Merci d'apporter cette précision. J'ai entendu dire que, en fait, les informations que vous communiquez, ce n'est pas la première fois que vous communiquez ce type d'informations. Quand je suis allé la semaine dernière dans une réunion de COPIL concernant la politique de la ville, vous avez annoncé ces mêmes informations. J'ai eu hier les services de la préfecture. En entendant ces quelques informations, j'ai appelé moi-même les services de la préfecture qui me disent clairement qu'il n'y a aucune démarche en ce sens. Aussi je vous confirme que nous avons eu, il y a quelques années, deux ans, un litige avec un ancien salarié de l'association. Est-ce que c'est lié à cela ? Je ne sais pas. En tout cas, je vous confirme ce soir que je n'ai reçu aucune lettre, aucune notification officielle de qui que ce soit, des informations que vous communiquez. Donc je suis très étonné, et les services de la préfecture, que j'ai eus également hier, ne confirment pas les informations que vous donnez. J'ai fait une demande de rencontre avec le préfet, qui aura lieu dans les prochains jours, pour éclaircir la situation, mais je reste étonné des informations que vous communiquez. »

**Monsieur le Maire**

« Alors peut-être pour éclaircir les choses, la saisine de l'huissier, je l'ai là, pour un montant de 22 000 €. Ce n'est quand même pas une petite somme, pour un licenciement sans cause réelle et sérieuse, sans prise en cause de la précarité. Donc un certain nombre d'éléments quand même importants qui ont fait en sorte que l'huissier nous saisisse en nous disant : on vous demande de ne pas verser la subvention au regard de ce contentieux. Et donc, forcément, on s'est interrogés. Alors moi, je ne sais pas ce qu'il en est au niveau des

informations de la préfecture, mais ce que je fais dans ces cas-là, c'est que je recherche l'information officielle. L'information officielle, elle est au BODACC, et vous pouvez aller voir, sur n'importe quel support. Donc la procédure d'ouverture de la liquidation judiciaire a été prononcée le 23 novembre 2020 et elle a été enregistrée au greffe depuis le 22 décembre. Donc j'en reste aux informations officielles ; je prends le bulletin officiel. Alors peut-être que la préfecture n'a pas eu l'information, je ne sais pas, je ne préjuge de rien ; en tout cas, ce sont les informations que j'ai, et donc, effectivement, on a échangé en COPIL sur l'interrogation que l'on avait à la suite de la saisie de l'huissier. Si vous pouvez nous en dire plus sur la gestion que vous avez opérée qui nous amène à cette situation, moi je serais tout à fait intéressé d'avoir des éclaircissements... »

**Monsieur SY**

« Je vous l'ai dit, je n'ai pas plus d'informations que cela, j'apprends par vous-même cette situation. J'attends de rencontrer le Préfet pour éclaircir la situation. »

**Monsieur le Maire**

« Si vous voulez, voyez le Préfet, si vous le souhaitez, mais en tout état de cause, si vous voulez, moi j'ai un sujet de droit. Je ne peux pas verser une subvention à une association qui est en phase de dissolution. »

**Monsieur SY**

« Oui, je comprends bien. »

**Monsieur le Maire**

« Voilà la problématique, elle est là. Et, pour nous, compte tenu de l'historique de cette structure, bien évidemment, on s'interroge sur la suite. Le soutien scolaire, on en a besoin ici, et donc comment on le fait vivre pour faire en sorte que le service qui est rendu puisse se poursuivre ? Notre première préoccupation, elle est là ; et la deuxième, eh bien c'est effectivement une question juridique. Et moi, le préfet dira ce qu'il veut, mais moi, je vous ai dit qu'elle était ma position. Je ne peux pas me mettre en situation juridique fragile au regard de la gestion qui a été opérée, et dont je serais aussi comptable. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LURIER, ensuite Monsieur MAILLER. »

**Monsieur LURIER**

« Oui, brièvement, pour signaler que je ne participerai pas au vote concernant les Vignes du Coteau de Champigny. Je suis membre du bureau. »

**Monsieur le Maire**

« C'est bien noté Monsieur MAILLER. »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire, juste sur la forme, à propos de l'échange que vous venez d'avoir avec mon collègue, il me semble que si vous aviez des questions à lui poser, vous auriez pu le faire autrement qu'en Conseil municipal, mais simplement noter la décision de suspendre la subvention d'une association, parce que je ne crois pas que le Conseil municipal soit le lieu pour jeter en pâture des informations, comme vous le faites, même si j'ai noté que vous le faisiez de manière assez sympathique, et je n'ai pas répondu à votre première intervention, mais je trouve ce procédé parfaitement abject, et je pense qu'il y avait d'autres moyens d'obtenir les informations que de le faire comme vous le faites aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, je vous précise simplement les choses. On a été informés très récemment par l'huissier. Un huissier s'est présenté, ce qui fait que dans la délibération que vous aviez en

commission, pour nous, la subvention, elle était là, parce qu'on n'avait pas l'information. C'est parce que l'information est venue après la tenue de la commission que je suis bien obligé d'en parler aujourd'hui, parce que vous seriez tout à fait en droit de me dire : le versement était prévu en commission, il ne l'est plus en Conseil municipal, pour quelle raison ? Moi, je pense que c'est normal d'éclairer le choix qui a été fait. Et voilà, c'est tout. Après, moi, je ne préjuge de rien, je ne suis pas juge, je dis simplement que l'on a une difficulté administrative, et sur laquelle je pourrais être tenu comme responsable juridiquement, et donc j'explique pourquoi je le fais. C'est tout. Après, ce que je dis, s'il y a une activité qui peut se prolonger, on va regarder comment faire. Monsieur SOLARO. »

**Monsieur SOLARO**

« Une question rapide il y a une association, je crois qu'ils sont en association, Diamant d'Afrique, que je ne vois pas dans la liste. Est-ce qu'ils ont fait une demande de subvention ou pas ? Parce que quand j'étais dans la majorité auparavant, on ne leur avait pas accordé de subvention parce qu'ils n'avaient pas un an d'existence, mais maintenant, ils l'ont. Je voudrais savoir : ils n'ont pas fait de demande ? »

**Monsieur PICOT**

« Je peux me permettre de répondre ? Oui, en fait, ils n'ont pas fait de demande malgré que l'on ait pu les relancer. Ils n'ont pas souhaité déposer de demande. »

**Monsieur SOLARO**

« D'accord. Merci pour le renseignement. »

**Monsieur le Maire**

« Je pourrais même aller un peu plus loin, il y avait même eu une proposition de la part du territoire, et ils ont refusé. Sophie AMAR. »

**Madame AMAR**

« Juste pour signaler que je ne participe pas au vote, je suis administrateur de l'ABEP. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien. C'est noté. Jacqueline BENAHMED. »

**Madame BENAHMED**

« Je ne participerai pas au vote. Je suis dans l'association du Village de Cœuilly. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, il y a Patrice LATRONCHE pour 2E2M ; Lionel VÉDRINE pour les Amis du Musée de la Résistance ; Geneviève CARPE et Catherine MUSSOTTE-GUEDJ pour l'ABEP aussi avec Sophie AMAR, Sabrina ABCHICHE et Geneviève CARPE pour le Point Écoute, Monsieur MAILLER pour le Red Star ; Monsieur SOLARO l'a mentionnée et Delphine BERTRAND, Léon GNANDÉ, Yohann PICOT et Philippe LHOSTE pour la Régie de quartier. Et après il y a les représentants bien évidemment pour les structures scolaires. Mais ça, c'est connu du Conseil dans le détail. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote.

Mme ADOMO vous votez pour ? Pour les subventions. Vous ne prenez pas part au vote, oui. »

**Monsieur MAILLER**

« Juste une question. Je pense qu'on ne prend pas part au vote pour les associations ? »

## Monsieur le Maire

« C'est juste pour les associations, bien évidemment, mais la délibération en tant que telle... »

Conformément à la loi de 2013 relative à la transparence de la vie publique en matière de déclarations d'intérêts, les élu(e)s intéressé(e)s à la délibération d'octroi d'une subvention ou siégeant dans les conseils d'administration des associations mentionnées dans le tableau ci-dessous n'ont pas pris part au vote, notamment :

M. LATRONCHE, membre du conseil d'administration de l'association 2E2M ;  
M. VEDRINE membre de l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale ;  
Mesdames CARPE, MUSSOTTE-GUEDJ et AMAR membres de l'association ABEP ;  
Mmes ABCHICHE et CARPE, membres du conseil d'administration de l'association Point Ecoute ;  
Mme BENAHMED, membre de l'association Village de Coeuilly  
M. MAILLER, membre de l'association Red Star Club ;  
M. SOLARO, membre des associations Office Municipal des Migrants et Ensemble les Papy mamy ;  
Mme ADOMO, membre des associations Ensemble les Papy mamy et YAKAR MBAAN  
M. SY, membre du conseil d'administration de l'association UTSF ;  
M. LURIER, membre de l'association les Vignes du Coteau de Champigny ;  
Mme BERTRAND, Messieurs NGANDE, PICOT, et LHOSTE membres du conseil d'administration de l'association de la Régie de quartier ;

- Concernant les établissements du 2<sup>nd</sup> degré, les membres des conseils d'administration désignés par le Conseil municipal du 23 septembre 2020 n'ont pas participé pas au vote concernant leurs établissements :

M. BASTIN membre du conseil d'administration du Collège Lucie-Aubrac ;  
M. NGANDE membre du conseil d'administration du Collège Elsa-Triolet ;  
Mme BERTRAND membre du conseil d'administration du Collège Willy-Ronis ;  
Mme BENAHMED membre du conseil d'administration du Collège Paul-Vaillant-Couturier ;  
M. CHATAUD membre du conseil d'administration du Collège Rol-Tanguy ;  
Mme MUSSOTTE-GUEDJ membre du conseil d'administration du Lycée Louise-Michel ;  
M. LHOSTE membre du conseil d'administration du Lycée Langevin-Wallon ;  
M. FAUTRE membre du conseil d'administration du Lycée d'Enseignement Professionnel Gabriel-Péri ;  
Mme ABCHICHE membre du conseil d'administration du Lycée Marx-Dormoy.

**D'ATTRIBUER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) une subvention au titre de l'année 2021 aux diverses associations et groupements à caractère local, comme suit :

**TABLEAU DE SUIVI GLOBAL - SUBVENTIONS COMMUNALES 2021**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ACCORDE COMMISSION
ASSOCIATION COMMERCANTS DU BOIS L'ABBE	2 500 €
ASSOCIATION MULTI-LOISIRS CAMPINOISE	4 600 €
ENTREPRISES DYNAMIQUES CHAMPIGNY	0 €
FESTI6T	2 500 €
J'AIME MON MARCHÉ DE COEUILLY	2 100 €
LES FRIPETTES	250 €
LES VIGNES DU COTEAU DE CHAMPIGNY	800 €
REGIE DE QUARTIER	14 700 €
RELOCALISONS	300 €
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>27 750 €</b>

<b>LIEN SOCIAL VIE CITOYENNE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
ACCES NUMERIQUE	250 €
APCE - ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT 94	1 500 €
ASSOCIATION BALAJUN	250 €
ASSOCIATION BELFONTEN NOU LA	250 €
ASSOCIATION DES PARENTS DU BOIS L'ABBE	500 €
ASSOCIATION DU VILLAGE DE COEUILLY	1 660 €
ASSOCIATION MORDACTIF JEUNESSE	0 €
CHAMBRE DES ASSOCIATIONS	250 €
COMITE DE JUMELAGE	0 €
ENSEMBLE LES PAPY MAMY	1 000 €
FEMMES DES MORDACS	1 500 €
FEMMES RELAIS MEDIATRICES INTERCULTURELLES	15 000 €
FRANCO KABYLES	250 €
IRO-O	5 000 €
LES CITOYENNES	250 €
LES RIVERAINS SOLIDAIRES	300 €
OMM - OFFICE MUNICIPAL DES MIGRANTS	41 000 €
SEMER A COEUILLY	950 €
TOUS LES MAQUIS	0 €
TROTT AUTREMENT	0 €
TIMLILIT	250 €
UN PLATEAU POUR TOUS	2 000 €
UNIES POUR TOUS	800 €
UNION LOCALE FO	1 100 €
UTSF - UNION TREMPIN SOCIO-CULTUREL France	0 €
VAL DE MARNE EN TRANSITION	250 €
VIDEO SUR MARNE	400 €
<b>TOTAL LIEN SOCIAL VIE CITOYENNE</b>	<b>74 710 €</b>

<b>DROITS DES FEMMES</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
LAISSEZ MOI VOUS RACONTER	0 €
<b>TOTAL DROITS DES FEMMES</b>	<b>0 €</b>

<b>DIRECTION GENERALE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE	45 047 €
<b>TOTAL DIRECTION GENERALE</b>	<b>45 047 €</b>

<b>DEVOIR DE MÉMOIRE ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
AFMD	300 €
ARAC - ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €
FNACA - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS MAROC ALGERIE TUNISIE	985 €
SMLH - STE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	250 €
SOCIETE D'HISTOIRE DE CHAMPIGNY	200 €
ULAC - UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS	1 200 €
<b>TOTAL DEVOIR DE MÉMOIRE - ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>3 035 €</b>

<b>COOPERATION ET RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
ABKF - ASSOCIATION BILADJIMI KAFO EN France	250 €
AJBF - ASSOCIATION DES JEUNES DE BARKATOU EN France	250 €
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE BOUGOUNI EN France	350 €
AUCC - ASSOCIATION UNION DES COMORIENS DE CHAMPIGNY	250 €
COMITE DE CHAMPIGNY VILLAGE DE L AMITIE VAN CAHN VIETNAM	200 €
NOE INTERNATIONAL	750 €
PASSERELLE CAMEROUN	250 €
SPP - SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN	0 €
YAKAR MBAAN	800 €
<b>TOTAL COOPERATION ET RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>3 100 €</b>

<b>POLITIQUES CULTURELLES</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
(POLE) K	2 000 €
2E2M	20 000 €
ACAP - ASSOCIATION CAMPINOIS D'ARTS PLASTIQUES 94	700 €
AMIS DE LA MUSIQUE	5 000 €
ART MURS	4 800 €
CHŒURS MIGRATEURS	5 000 €
COMPAGNIE HORS-PISTE	500 €
FONDAMENT'ALL	2 500 €
L'ART EN LIBERTE	400 €
M.A. COMPAGNIE	500 €
MILLE PLATEAUX ASSOCIES	3 000 €
PLUR'ARTS	600 €
WORLD OF GOSPEL	600 €
<b>TOTAL POLITIQUES CULTURELLES</b>	<b>45 600 €</b>

<b>ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
ASSOCIATION LES JARDINS DU PETIT BOIS	150 €
LE P'TIT JARDIN	250 €
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</b>	<b>400 €</b>

<b>JEUNESSE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
ENFANTS D'AILLEURS	500 €
FITNESS NATIONS	250 €
KANA JEUNESSE AVENIR	4 000 €
<b>TOTAL JEUNESSE</b>	<b>4 750 €</b>

<b>POLITIQUES EDUCATIVES</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
LES PETITES MAINS QUI DANSENT	0 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE - STE THERESE	250 €
COUP D'POUCE	200 €
FCPE COLLEGE LUCIE AUBRAC	250 €
FCPE COLLEGE PAUL VAILLANT COUTURIER	250 €
FCPE COLLEGE ROL TANGUY	250 €
FCPE COLLEGE WILLY RONIS	200 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE EUGENIE COTTON	200 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE FRAPPIE JAURES	100 €

FCPE GROUPE SCOLAIRE GEORGES POLITZER	210 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE J. DECOUR	210 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE MARCEL CACHIN	250 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE MAURICE DENIS	210 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL	250 €
FCPE LYCEE LOUISE MICHEL	250 €
FCPE LYCEE MARX DORMOY	250 €
FCPE UNION LOCALE	0 €
PEEP Association des parents d'élèves de l'enseignement public	500 €
PEP 94 - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAL DE MARNE	250 €
PORTES OUVERTES ENFANTS PARENTS	32 000 €
<b>TOTAL POLITIQUES EDUCATIVES</b>	<b>36 080 €</b>

<b>SANTE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
ABEP	7 500 €
COMITE DU VAL DE MARNE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER	400 €
MAISON DE LA PREVENTION	12 000 €
POINT ECOUTE	51 000 €
UNAFAM - UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES	400 €
VISA 94	29 488 €
VMEH - VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	250 €
<b>TOTAL SANTE</b>	<b>101 038 €</b>

<b>SOLIDARITE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
APF - PARALYSES DE France	500 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE PROTECTION CIVILE - ADPC 94	250 €
CHAMPIGNY SOLIDAIRE	10 000 €
COMITE Français DE SECOURISME CHAMPIGNY-JOINVILLE	1 900 €
CROIX ROUGE - UNION LOCALE CHAMPIGNY	500 €
CULTURES DU CŒUR (PROJET 1)	0 €
CULTURES DU CŒUR (PROJET 2)	1 000 €
FORUM DU TEMPS LIBRE	10 750 €
J'AIDE LA CHANCE	6 000 €
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE RIVES DE MARNE	300 €
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	1 600 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR VAL DE MARNE	3 000 €
SECOURS CATHOLIQUE - 94	2 200 €
SECOURS POPULAIRE Français CHAMPIGNY	1 500 €
SECOURS POPULAIRE Français	0 €
SNL - SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT	500 €
UN BOUCHON UNE ESPERANCE	250 €
UNION DES CHRETIENS DE CHAMPIGNY	800 €
UNIVERSITE INTER AGES DE CRETEIL	600 €
<b>TOTAL SOLIDARITE</b>	<b>41 650 €</b>

<b>PREVENTION TRANQUILITE PUBLIQUE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
JEUNES ET CITOYENNETE	2 000 €
PREVENTION ROUTIERE	400 €
<b>TOTAL PREVENTION TRANQUILLITE PUBLIQUE</b>	<b>2 400 €</b>

<b>HABITAT HYGIENE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
AMICALE CNL CITES JARDINS	600 €
AMICALE CNL DU BOIS L'ABBE	250 €
AMICALE CNL VACHERON	100 €
AMICALE DE LA REMISE DU VERROU	250 €
<b>TOTAL HABITAT HYGIENE</b>	<b>1 200 €</b>

<b>POLITIQUES SPORTIVES - SCOLAIRES</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
COLLEGE ELSA TRIOLET	725 €
COLLEGE LUCIE AUBRAC	490 €
COLLEGE PAUL VAILLANT COUTURIER	1 480 €
COLLEGE ROL TANGUY	995 €
COLLEGE WILLY RONIS	2 215 €
LYCEE GABRIEL PERI	85 €
LYCEE LANGEVIN WALLON	133 €
LYCEE LOUISE MICHEL	380 €
LYCEE MARX DORMOY	296 €
<b>TOTAL POLITIQUES SPORTIVES - SCOLAIRES</b>	<b>6 799 €</b>

<b>POLITIQUES SPORTIVES</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
1001 COULEURS	1 440 €
1ACAF	910 €
APAC - ASSOCIATION DES PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY	12 685 €
ASCC - ACADEMIE SPORTING CLUB TAEKWONDO	12 070 €
ASOMBA	3 870 €
CCF - CHAMPIGNY CLUB FUTSALL	1 970 €
CFC 94 - CHAMPIGNY FOOTBALL CLUB 94	85 765 €
CHC - CHAMPIGNY HOCKEY	4 730 €
CSG - CLUB DES SPORTS DE GLACE	8 200 €
DYNAMITE KICK 94	1 070 €
ELAN DE LA MARNE	2 660 €
POTES BULLES	1 255 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	436 850 €
TEAM BALO	1 249 €
TRAINING DAY	1 120 €
UNION ILE DE France DE ROLLER	1 720 €
USCC - UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE CHAMPIGNY	1 270 €
YOG AVENIR	930 €
<b>TOTAL POLITIQUES SPORTIVES</b>	<b>579 764 €</b>

<b>POLITIQUES SPORTIVES - HAUT NIVEAU ET PERFORMANCE</b>	<b>ACCORDE COMMISSION</b>
ASCC - ACADEMIE SPORTING CLUB TAEKWONDO	12 000 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION CANOE	5 000 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION JUDO	23 000 €
<b>TOTAL POLITIQUES SPORTIVES - HAUT NIVEAU ET PERFORMANCE</b>	<b>40 000 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 013 323 €</b>
----------------------	--------------------

DIT que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2021 - chapitre 65 « autres charges de gestion courante » - article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

## **22) Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Association Office Municipal des Migrants :**

### **Monsieur RIBEIRO**

« Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'association Office Municipal des Migrants. Donc l'association Office Municipal des Migrants œuvre en faveur de l'insertion sociale des populations étrangères et pour la promotion de la diversité culturelle. Il est proposé de renouveler le financement, qui est le même que celui de 2020, donc à hauteur de 41 000 €.

### L'avis des commissions

On a un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la sixième commission  
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première commission.

Il y avait une question de Monsieur MAILLER qui souhaitait savoir quel était le montant du renouvellement ; il est équivalent de 41 000 €, plus 1 407 € d'adultes relais et aucune modification n'a été apportée. »

M. SOLARO, membre des associations Office Municipal des Migrants ne participe pas au vote.

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Office Municipal des Migrants.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**D'INDIQUER** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

## **23) Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Association Point Ecoute Champigny:**

### **Monsieur LATRONCHE**

« Oui, bonjour à tous. Donc ce point concerne le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Écoute Champigny. L'association Point Écoute Champigny accueille, écoute, informe, accompagne et oriente les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille, en mettant en œuvre des actions de prévention des conduites à risques, de promotion de la santé, et de développement des compétences psychosociales auprès des adolescents, de soutien à la parentalité au travers d'actions collectives en milieu scolaire et dans le quartier, et de santé globale et d'aide aux parents. Afin que cette mission d'intérêt général s'accomplisse dans les meilleures conditions et dans le respect d'orientations et d'objectifs communs, la ville de Champigny-sur-Marne continue à mettre à disposition de l'association Point Écoute Champigny les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions, ceci dans le cadre d'une prise en charge complémentaire des autres partenaires. Le financement alloué à l'association Point Écoute

Champigny est soumis à une démarche de demande de subvention à laquelle l'association a répondu en début d'exercice, et pour 2021, il correspond à la somme de 51 000 €. Donc cette convention est arrivée à son terme et demande à être renouvelée pour une nouvelle période d'un an. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Écoute Champigny pour une durée d'un an et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Il y avait les questions de la sixième commission par Monsieur MAILLER qui reprend les mêmes questions que précédemment. Monsieur MAILLER souhaite savoir quel était le montant accordé en 2020 et si d'autres modifications sont intervenues, notamment par rapport aux objectifs, et Monsieur PICOT et Monsieur RIBEIRO précisent qu'il s'agit d'une reconduction à l'identique du montant, et la réponse apportée par la directrice du Lien Social et Vie Citoyenne après la commission : le montant accordé en 2020 était de 51 000 € et aucune modification n'a été apportée.

#### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents à la sixième commission

Et aussi avis favorable à l'unanimité des membres présents à la première commission. »

Mmes ABCHICHE et CARPE, membres du conseil d'administration de l'association Point Ecoute n'ont pas pris part au vote.

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Ecoute Champigny.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**D'INDIQUER** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

#### **24) Renouvellement de la convention d'objectifs à passer avec l'association parentale « Portes Ouvertes Enfants Parents », installée 185 rue de Verdun à Champigny-sur-Marne :**

##### **Monsieur AKKOUCHE**

« Cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'objectifs à passer avec l'association parentale Portes Ouvertes Enfants Parents. Donc c'est une association de loi 1901 créée à l'origine par un groupe de parents. Il s'agit d'un lieu d'accueil pour les jeunes enfants qui dispose, depuis 1987, d'un agrément au service de PMI du Conseil départemental du Val-de-Marne pour 18 places sur le site d'accueil. Les petits Campinois, de l'âge de 10 mois à 3 ans, y sont accueillis. Le projet prévoit l'accueil d'enfants porteurs de handicap ; donc la municipalité a souhaité soutenir ce projet original qui participe à la diversification des modes d'accueil, élargit l'offre pour les familles campinoises. Elle souhaite concourir au fonctionnement de l'association par la mise à disposition de locaux, la prise en charge des loyers et l'apport d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 32 000 €. Les parties s'engagent à rechercher les moyens d'une coopération efficace. La commune continuera d'informer l'association de sa politique en matière de petite enfance. L'association continuera de participer à la commission d'attribution des places en crèches à titre consultatif et à l'ensemble du travail partenarial mis en place sur la commune. Cette convention est arrivée à son terme et demande donc à être renouvelée pour une période de trois ans. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association Portes Ouvertes Enfants Parents et d'autoriser

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte d'exécution matérielle, administrative ou financière.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la cinquième commission et de la première. »

**Madame ADOMO**

« Je pense qu'il faudrait mettre en avant justement le fait que cette association, cette structure accueille les enfants porteurs de handicap, parce qu'il y a une vraie demande au niveau de la commune. Et quand je dis « mettre en avant » je pense au journal municipal, parce que je crois que c'est une information qui intéressera des parents. »

**Monsieur le Maire**

« Tout à fait. C'est bien intégré, et je vous remercie de le préciser. »

**D'APPROUVER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le renouvellement de la convention d'objectifs entre l'association Portes Ouvertes Enfants Parents – 185 rue de Verdun – et la Commune de Champigny-sur-Marne, portant sur la mise à disposition de locaux et l'apport de moyens financiers à ladite association.

Cette convention est conclue pour une durée de trois années, à compter de la signature par les parties contrevenantes.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution, tant administrative que financière, de la présente délibération.

**25) Reversement de la participation annuelle encaissée pour les cours municipaux pour adultes session 2020/2021 :**

**Monsieur CHATAUD**

« Bonjour à tous. Alors l'objet de cette délibération concerne le reversement de la participation annuelle encaissée pour les cours municipaux pour les sessions adultes 2020-2021. Les cours municipaux pour adultes proposent des enseignements adaptés en français, mathématiques, anglais, espagnol, délivrés par des enseignants vacataires. Pour la session 2020-2021, les mesures sanitaires successives liées au covid-19, confinements et couvre-feux, n'ont pas permis de reprendre ces cours initialement prévus du 3 novembre 2020 au 25 juin 2021, hors vacances scolaires. Attendu qu'une reprise de l'activité ne peut être envisagée cette année, il est proposé un remboursement intégral qui fera l'objet d'un décompte individuel pour chaque auditeur qui en fera la demande écrite. 31 auditeurs sont concernés par un reversement pour un montant global de 3 108,28 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la première et de la cinquième commission. »

**DE PROCEDER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) au remboursement de la somme acquittée par chaque auditeur lors de son inscription aux cours municipaux 2020-21.

**DE PRECISER** que le montant total de ces remboursements pour un montant de 3 108,28€ fera l'objet d'un décompte individuel auprès de chaque auditeur, qui devra

accompagner, avant le 30 juin 2021, des pièces nécessaires à sa demande de remboursement.

**D'INDIQUER** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

## **26) Reversement des participations familiales suite à l'annulation du séjour classe transplantée du 3 au 12 février 2021 regroupant 26 élèves :**

### **Monsieur CHATAUD**

« Objet : reversement des participations familiales suite à l'annulation du séjour classe transplantée du 3 août au 12 février 2021 regroupant 26 élèves. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid19 et suite au positionnement de l'inspection académique de Savoie qui suspend les séjours à la nuitée, la ville de Champigny est contrainte d'annuler son séjour de classe transplantée pour le centre de Flumet du 3 août au 12 février 2021. Chaque usager a réglé au moment de son inscription tout ou partie de la participation familiale correspondant à son quotient. Un remboursement des sommes versées fera l'objet d'un décompte individuel qui est à reverser à chaque famille. Ainsi 26 familles sont concernées par le remboursement pour un montant global de 3 455,10 €.

### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la première commission et de la cinquième commission. »

### **Monsieur le Maire**

« S'il n'y a pas d'interventions, je vous propose de passer au vote. »

### **Madame ADOMO**

« Si. Il y a une question : est-ce que c'est important de mettre la liste des familles ? »

### **Monsieur le Maire**

« Là, c'est d'une nature différente ; effectivement, quand on a des remises de dettes, on indemnise puisque, effectivement, on ne peut pas donner d'informations. Là, c'est simplement le remboursement d'une place, les sommes versées, et rien d'autre... Il n'y a pas de critères par rapport à quoi que ce soit. Il n'y a pas de difficulté par rapport à ça. »

**DE PROCEDER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) au remboursement de la somme acquittée par chaque famille lors de l'inscription à la classe transplantée du 3 au 12 février 2021 annulée.

**DE PRECISER** que le montant total du reversement pour un montant de 3 455,10€ fera l'objet d'un décompte individuel, auprès de chaque famille concernée, qui devra accompagner des pièces nécessaires à sa demande de remboursement.

**D'INDIQUER** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

## **27) Reversement des participations familiales (24 places) suite à l'annulation du séjour « Glisse » à Flumet pour les 8/15 ans se déroulant du 14 au 21 février 2021 :**

### **Madame BENAHMED**

« Il s'agit du remboursement des participations familiales suite à l'annulation du séjour « Glisse » à Flumet pour les 8-15 ans et se déroulant du 14 au 21 février 2021. En raison de la

crise sanitaire liée au covid-19 et des dernières décisions ministérielles, la ville de Champigny est contrainte d'annuler son séjour vacances « Glisse » à Flumet du 14 au 21 février 2021. Chaque usager a réglé au moment de son inscription une partie de la participation familiale correspondant à son quotient. Le remboursement des sommes versées fait l'objet d'un décompte individuel qui est adressé à chaque usager. Ainsi 15 familles regroupant 24 enfants sont concernées par ce reversement pour un montant global de 1 929 €. Les éléments transmis par les familles seront communiqués au service finance pour groupement et transmission à la trésorerie municipale. Il faut donc autoriser le remboursement aux familles des montants perçus au titre du séjour « Glisse », il faut préciser que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel et sera accompagné des pièces nécessaires au remboursement, et la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

#### L'avis des commissions

Cette délibération a reçu l'approbation de la cinquième commission et de la première. »

**D'AUTORISER** (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement à chaque famille de son règlement au séjour « GLISSE » à Flumet du 14 au 21 février 2021 annulé.

**DE PRECISER** que le montant total du reversement pour un montant de 1 929€ fera l'objet d'un décompte individuel, auprès de chaque famille concernée, qui devra accompagner des pièces nécessaires à sa demande de remboursement.

**D'INDIQUER** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

#### **28) SIFUREP - Adhésion de la Commune de Vaucresson :**

##### **Madame THIROUX**

« Il s'agit de l'adhésion de la commune de Vaucresson au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne dénommé le SIFUREP.

#### L'avis de la commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première commission. »

##### **Monsieur le Maire**

« Alors on est au terme des points inscrits à l'ordre du jour, mais il y a un vœu au point numéro 29. Je ne sais pas qui va le présenter. Monsieur FAUTRE. Je vous demanderai de faire attention au temps, étant donné que l'on est limité par le temps à cause du couvre-feu. Je serai obligé d'arrêter les débats si l'on va au-delà. »

##### **Monsieur FAUTRE**

« Il n'y a pas de souci. »

**D'EMETTRE** (à l'unanimité des suffrages exprimés) un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Vaucresson au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, SIFUREP, dans les formes et conditions définies par la réglementation.

29) Vœu relatif à l'impact de la loi de transformation de la fonction publique présenté par le groupe « Champigny écologique et solidaire », Mme Jeannick LE LAGADEC, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER et M. Mamadou SY.

**Monsieur FAUTRE**

« Oui, je me permets de commencer mon propos en posant une question : au nom de quoi devrions nous accepter de toujours aligner par le bas les droits aux travailleurs ? Car c'est de cela, entre autres, dont il s'agit avec cette loi de transformation de la fonction publique territoriale. Par ordre du Préfet, en fin d'année 2020, celui-ci a demandé aux Maires de délibérer avant le 22 mars pour faire appliquer les dispositions de cette loi sur le temps de travail. Je rappelle : donc 1607 heures par an, dont 35 heures de travail hebdomadaire. En pleine crise sanitaire, le gouvernement a un double langage vis-à-vis de ses agents, alors qu'il les salue par ailleurs, à grands coups de trémolos dans la voix, mais il est plus prompt par ailleurs à détruire les conquits sociaux qu'à organiser une vaccination efficace de la population.

Après le fameux « travailler plus pour gagner plus » de Monsieur SARKOZY, voici la nouvelle formule de la présidence Macron « travailler plus pour gagner moins ». Les dispositions de ce plan de travail, ces nouvelles dispositions, c'est en fait d'annuler tous les apports plus favorables au temps de travail légal des fonctionnaires territoriaux qui, je le rappelle, avaient été négociés précédemment dans les collectivités. Concrètement, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de jours de congés supplémentaires et d'application plus favorable des autorisations d'absence dans le cas de décès, de mariage ou d'enfant malade, des congés exceptionnels au moment du départ en retraite pour des agents qui, souvent, ont travaillé plusieurs décennies dans la collectivité. Chers collègues, il s'agit d'acquis, ou plutôt de conquits sociaux, dont nous sommes très certainement nombreux et très nombreuses ici, dans cette salle, à bénéficier dans l'entreprise où certainement nous travaillons. Franchement, est-ce que notre société, dans les enjeux nouveaux et urgents, n'appelle pas plutôt à travailler moins et à répartir plus et mieux les richesses qu'elle produit ? Mais pas pour tout le monde... Si beaucoup ne le savent pas, en 2018, le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux, dont je rappelle qu'il est gelé depuis pratiquement près de dix ans, était inférieur de 400 € nets par mois par rapport aux salariés du secteur privé. Encore plus pour les agents de catégorie C qui représentent 75 % des effectifs, et là, cette différence monte à 550 €. Et il leur faudrait travailler plus, petit point, pour pareil ! Comme tant d'autres en France, ils ont permis, et continuent de tenir debout le pays pendant cette crise sanitaire. Cette injonction du préfet est inacceptable, et de nombreux Maires s'y opposent. Cela pose d'ailleurs la question fondamentale de la libre administration des communes. En fait, le gouvernement poursuit, à travers cette remise en cause de la loi, par cette nouvelle loi, la remise en cause des dépenses publiques, et donc du service public. »

**Monsieur le Maire**

« Juste une petite chose, je m'excuse de vous interrompre... »

**Monsieur FAUTRE**

« Allez-y, allez-y... »

**Monsieur le Maire**

« Je croyais que vous présentiez le vœu parce que là, vous faites une déclaration politique. »

**Monsieur FAUTRE**

« Je fais comme je pense, ça fait gagner du temps. »

**Monsieur le Maire**

« Donc vous ne présentez pas le vœu, alors ? »

**Monsieur FAUTRE**

« Ben le vœu est utilisé comme... Tout le monde l'a lu. »

**Monsieur le Maire**

« Vous estimez qu'on l'a lu ? »

**Monsieur FAUTRE**

« Oui, le vœu il n'y a pas d'urgence, tout le monde a pu le lire. C'est que mon propos intègre la plupart des considérants. »

**Monsieur le Maire**

« Voilà, c'est juste pour que l'on puisse comprendre. »

**Monsieur FAUTRE**

« Cela m'évite de revenir une deuxième fois. »

**Monsieur le Maire**

« Si j'ai bien compris, comme c'est un vœu visant à protéger nos personnels communaux, il y a un sens que vous voulez lui donner. »

**Monsieur FAUTRE**

« Absolument. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord. Donc c'est pour cela que je vous pose la question, parce que je pensais que vous alliez présenter le vœu et là, vous êtes parti... Je ne comprenais pas tout à fait, donc je vous laisse, je vous laisse... Il n'y a pas de problème, c'est pour comprendre, merci. »

**Monsieur FAUTRE**

« Je commence par mon propos, cela n'en fait qu'un, les considérants que vous avez toutes et tous devant vous. Donc je reprends en disant que le gouvernement, à travers cette loi, participe à poursuivre la remise en cause des dépenses publiques. C'est un leitmotiv depuis maintenant un certain nombre d'années, et donc il poursuit ses réformes malgré ses formules répétées pendant ces dernières semaines sur le « quoi qu'il en coûte ». Mais ça dépend pour qui... En tous les cas, pas pour les agents territoriaux qui sont au centre d'un service public de proximité dans notre pays qui amortit, si je puis dire, par son action quotidienne, la crise profonde que nous subissons. Si l'on y rajoute la casse du statut des agents dans cette loi, les recours de plus en plus nombreux aux emplois contractuels - je prends acte que ce n'est pas le cas aujourd'hui - mais il y a de nombreuses collectivités en France qui le font, et en Île-de-France particulièrement, c'est bien une question de choix politique. La volonté du gouvernement est dogmatique. On essaie en permanence de faire passer la gestion des communes comme laxiste, mais c'est faux ; tout comme il est faux de répéter qu'un travail réalisé par les fonctionnaires est plus cher, c'est totalement faux. Je rappelle qu'il y a un rejet, c'est important, chers collègues, un rejet unanime de toutes les organisations syndicales. C'est assez rare pour le souligner. Ayons aussi à l'esprit que c'est aussi de manière pernicieuse que ce procédé a été mis en œuvre à France Télécom. C'est comme cela que les choses se sont produites, on a commencé à piloter, on en mesure aujourd'hui les effets très négatifs de cette société, très mauvais en tous les cas, j'allais dire pour les plus âgés. Cela a été aussi le cas pour les offices HLM. Et c'est ainsi que s'éteint

progressivement le statut de fonctionnaire dans des pans entiers des missions du service public aujourd'hui en France. C'est pourquoi, je terminerai là-dessus, je suis radicalement opposé à cette loi. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, chers collègues, nous vous appelons à refuser la mise en place de cette loi et à tout faire pour que ne soient pas remis en cause les jours de congés des agents campinois. Merci. »

**Madame THIROUX**

« Alors, vous proposez ce vœu relatif à l'impact de la loi de la transformation de la fonction publique, vœu qui d'ailleurs ne fait pas l'unanimité dans vos rangs puisque j'ai cru comprendre qu'il n'était pas cosigné de la totalité de la minorité, si je ne me trompe pas. Vous me le confirmez bien ? »

**Monsieur FAUTRE**

« Bah, c'était le cas, ce vœu présenté pour l'instant, oui. »

**Madame THIROUX**

« D'accord, on verra pour les votes après. »

**Monsieur FAUTRE**

« Oui. »

**Madame THIROUX**

« Donc un vœu, moi je vais surtout revenir sur le vœu, sur la forme. J'ai observé qu'il commence par une longue liste de considérants et je me permets de vous poser une question parce que je voudrais bien être sûre d'avoir compris : tous ces considérants, vous les validez, vous les défendez, vous les revendiquez, tous ? Vous allez peut-être me répondre, Monsieur FAUTRE, puisque c'est vous qui présentez le vœu. »

**Monsieur FAUTRE**

« Plutôt que de chercher un côté vicieux, dites-moi exactement où cela pose problème. »

**Madame THIROUX**

« Non, non, mais ne vous inquiétez pas, je vais y venir. »

**Monsieur FAUTRE**

« Allez-y, allez-y, allez-y, allez-y... »

**Madame THIROUX**

« Donc quand je lis « un recrutement basé sur les seules compétences des candidats au détriment de toute autre considération, telle que l'entre soi, le clientélisme, où les réseaux d'influence » tout le monde est d'accord aussi ? Et jamais, ô jamais, surtout pour vous qui êtes élu notamment, Monsieur FAUTRE, qui étiez quand même...

**Monsieur FAUTRE**

« Si c'est mal exprimé, je m'en excuse, mais il s'agit justement d'éviter cela. »

**Madame THIROUX**

« D'accord. »

**Monsieur FAUTRE**

« C'est pour éviter cela. »

**Madame THIROUX**

« D'accord. »

**Monsieur FAUTRE**

« Si c'est mal formulé, je m'en excuse. »

**Madame THIROUX**

« Donc vous voulez l'éviter, mais parce que jamais, ô jamais, vous ne l'avez appliqué. C'est cela que vous voulez me dire, Monsieur FAUTRE ? »

**Monsieur FAUTRE**

« Expliquez-moi précisément. »

**Monsieur MAILLER**

« Il y a un moment donné... »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER, vous n'avez pas la parole. »

**Monsieur MAILLER**

« Excusez-moi, on est en train de...

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER... vous n'avez pas la parole ; vous n'avez pas la parole ; la parole est à Aurore THIROUX. »

**Madame THIROUX**

« Ma question est : est-ce qu'en votre qualité de maire vous avez dérogé à cette règle ? »

**Monsieur FAUTRE**

« La règle de quoi ? »

**Madame THIROUX**

« La règle de l'entre soi, du clientélisme ou du réseau d'influence. »

**Monsieur FAUTRE**

« Non, mais pourquoi vous me posez cette question complètement saugrenue, saugrenue et incongrue ? »

**Madame THIROUX**

« Vous savez que maintenant, on vous a succédé depuis quelques mois, on a eu le temps de constater effectivement le travail qui n'avait pas été fait, mais on a su aussi regarder ce qui avait été mis en place, et les méthodes particulières qui avaient aussi été mises en place. Tout à l'heure, au moment du vote du budget, je vous ai écouté. Vous nous avez fait un grand discours social, vous nous avez alerté sur la baisse du budget du CCAS qui n'en n'était pas une, comme vous le rappelait ma collègue Madame AMAR. Vous avez d'ailleurs été rejoint sur ce sujet par Madame CAPORAL et Madame ADOMO.

**Madame ADOMO**

« Pas du tout. »

**Madame THIROUX**

« La question est que pour moi la sincérité du vœu est vraiment remise en question. Pourquoi je dis cela ? Moi j'ai constaté quelque chose qui m'a interpellée : qu'est-ce que l'on peut penser quand un collaborateur de cabinet a une rémunération complémentaire, je dis bien de 70 000 € sur le budget du CCAS, donc il faut bien comprendre, sur le budget du CCAS, cela veut dire au détriment de l'action sociale des Campinois, pour rédiger des notes politiques du Maire. Quelle est votre position là-dessus ?

**Monsieur MAILLER**

« Excusez-moi, monsieur le Maire, mais cela n'a rien à voir... »

**Monsieur le Maire**

« Si ça a tout à voir, précisément. Monsieur MAILLER, vous n'avez pas la parole, soit c'est Madame THIROUX, soit c'est Monsieur FAUTRE. »

**Monsieur FAUTRE**

« De quoi vous parlez ? Vous parlez du vœu ? Parlez du vœu. »

**Monsieur MAILLER**

« Non, non, non, on ne parle pas du vœu. Vous avez donné votre avis. »

**Monsieur FAUTRE**

« Parlez du vœu. »

**Monsieur MAILLER**

« Non, ça suffit. »

**Monsieur le Maire**

« Bien si, ça a tout à voir précisément. »

**Monsieur MAILLER**

« Ça suffit. Là, on est sur un vœu, je suis désolé. Vous aimez bien faire des procès d'intention, vous balancez des choses pour que les gens ne puissent pas y répondre parce qu'il n'y a aucun élément sur ce que vous dites. Ça suffit. On est dans un concert de... »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER, Monsieur MAILLER... »

**Monsieur MAILLER**

« Il y a un vœu. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER, vous vous taisez, s'il vous plaît ? C'est moi... »

**Monsieur MAILLER**

« Oui. »

**Monsieur le Maire**

« C'est moi qui ai la parole. Je vais vous répondre. Vous écoutez. »

**Monsieur MAILLER**

« Mais là, il y a un vœu, si vous ne voulez pas le voter, vous ne le votez pas. »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, non, le sujet n'est pas de savoir si nous allons voter ce vœu ou pas, vous n'allez pas nous prendre dans le piège avec des manipulations de cette nature-là. »

**Monsieur MAILLER**

« Mais vous êtes tous... »

**Monsieur le Maire**

« Quand vous n'appliquez rien de ce que vous édictez vous-mêmes, le Parti communiste, puisque vous en avez fait partie, c'est « Fais ce que je dis, pas ce que je fais ». Quand on embauche des collaborateurs de cabinet pour 70 000 € au détriment de l'action sociale des Campinois, c'est ce que vous faites, quand on rémunère deux DGS pour 14 000 € nets par mois, c'est ce que vous faites, et vous nous faites la leçon à travers un vœu ! »

**Monsieur MAILLER**

« On fait un vœu. »

**Monsieur le Maire**

« C'est comme cela que vous vous comportez ? »

**Monsieur MAILLER**

« On fait un vœu. »

**Monsieur le Maire**

« On fait un vœu. Mais vous ne respectez rien de ce que vous édictez. »

**Monsieur MAILLER**

« Ce n'est pas Monsieur FAUTRE qui a été... »

**Monsieur le Maire**

« Mais c'est collectif, tout est collectif. Vous êtes signataires de ce vœu. Je trouve que votre position est particulièrement indécente. »

**Monsieur MAILLER**

« Mais j'avoue que la manière... »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, non, pas du tout : la façon dont vous rédigez les choses, dont vous les amenez, tout cela alors que vous n'avez appliqué rien du tout, et que vous coupez la parole en permanence, ça suffit. »

**Monsieur MAILLER**

« Je ne vous ai pas coupé une seule fois la parole. »

**Monsieur le Maire**

« Si, vous n'arrêtez pas, vous ne faites que ça depuis tout à l'heure. »

**Monsieur MAILLER**

« Non, c'est faux. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous dis simplement les choses, c'est que ce vœu n'est pas en conformité avec ce que l'on a trouvé, donc quand on édicte des principes, le minimum c'est de les appliquer, ce qui

n'est pas fait. Donc on ne tombera pas dans cette manipulation de politique politicienne, juste avant des élections, pour essayer de raccommode ce que l'on peut. Les employés de la ville, aujourd'hui, ils savent très bien comment les choses se sont passées, et on dira les choses. Et d'ailleurs je vais aller plus loin. Je vais faire un article 40 auprès du Procureur de la République pour dire tout ce que l'on a trouvé ici, tout ce que l'on a trouvé, et je pense que l'ancien Maire aura à y répondre, comme il a commencé à répondre sur d'autres choses. Parce que ce que l'on a trouvé, c'est absolument écoeurant, et donc on dira tout, et ce ne sera pas moi qui le jugerai, ce sera le juge. Voilà. Et par contre, on va dire les choses, clairement. Voilà. Donc si maintenant, si quelqu'un d'autre veut prendre la parole, vous le dites, sinon on va passer au vote : qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui refuse de prendre part au vote ? Nous, nous votons contre ce vœu parce qu'il y a une manipulation politique.

Bien. L'ordre du jour étant épuisé, mais il n'y a que l'ordre du jour qui est épuisé, nous sommes en pleine forme, je vous souhaite à tous une excellente soirée. »

**Monsieur LURIER**

« Excusez-moi, j'avais une question diverse, il me semble. »

**Monsieur le Maire**

« Ah, mais vous ne l'avez pas mentionné, Monsieur.

**Monsieur LURIER**

« Parce qu'au début, j'ai... »

**Monsieur le Maire**

« Ah oui, excusez-moi, je vous en prie, même si en réalité il n'y a plus le contenu du vote du règlement intérieur, mais je vous écoute. »

**Monsieur LURIER**

« Voilà j'avais juste demandé au début, vu que l'on est retransmis pour la première fois, il peut y avoir des points positifs là-dedans, d'ailleurs on a vu des affiches dans la ville pour informer les Campinois. À Saint-Maur, c'était publié assez longtemps, donc ils ont renvoyé 200 ou 300 vues maximum, il ne faut pas s'attendre à des milliers de vues. Ce qui serait bien quand même, c'est que les commentaires ne soient pas forcément désactivés. Cela permet aussi de s'exprimer parce que, si à chaque fois les commentaires sont activés, ça ne peut pas faire de mal... Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, simplement, je vous dirai ce que l'on a échangé avec l'ensemble des maires du Val-de-Marne pour savoir ce qui se faisait sur les retransmissions. En tout cas tous ceux qui avaient effectivement mis en place un système de vidéo les ont tous pratiquement supprimés ; il y en a peut-être un ou deux qui les ont gardés. En tout cas, tous ceux qui se sont exprimés sur la messagerie sur le sujet ont tous dit qu'ils supprimeraient les commentaires pour éviter les excès de langage. Mais je suis très heureux, en fin de compte, de votre remarque parce que cela me permet d'y répondre. Voyez quand vous réécoutez... On a eu un moment difficile à la mairie, il y a quelques jours. On a fermé le CCAS pour une semaine. Vous savez pourquoi on a fermé ? Parce qu'il y avait un cluster lié au Covid. Et quand je vois les anciens avis qui ont été marqués dans les commentaires en question, que l'on avait fermé parce qu'on était des vilains méchants de droite qui étaient contre le social... Voilà ce que l'on veut éviter, parce que c'est vraiment de la désinformation la plus totale. On ne l'aurait pas fermé, certains nous auraient reproché de ne pas protéger les salariés, et ils auraient eu raison. On le ferme, on nous le reproche aussi. Voilà ce qu'il faut éviter. C'est

pour cela que les commentaires ne sont pas toujours très intéressants ; par contre, qu'il y ait un accès à l'information, cela me paraît absolument essentiel. Bonne soirée à tous ! »

à la majorité des suffrages exprimés,

2 abstentions : Mme ADOMO Caroline, M. SOLARO Sylvain ;

38 votes contre dont 7 procurations, 9 votes pour dont 3 procurations :

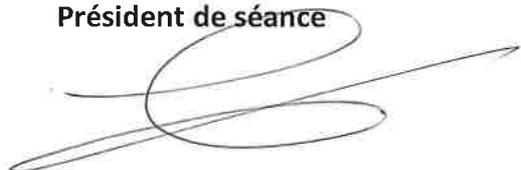
M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, M. LURIER Yvon mandataire de Mme LE LAGADEC Jeannick, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François mandataire de Mme CAPORAL Chrysis,

**DE REJETER** ce vœu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18<sup>h</sup>37

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire  
Président de séance



Le Secrétaire de séance

M<sup>rs</sup> VEDRINE  


**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :**

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
- DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.
  
- COMPTE RENDU AFFICHE LE 31 MARS 2021